

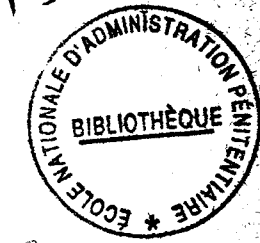
STATISTIQUE

DES

PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

1878

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



M. Raymond
99

STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ET

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'ANNÉE 1878

par M. MICHON

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41

1881

STATISTIQUE
DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
POUR L'ANNÉE 1878.

(27^e année)

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique du service pénitentiaire pour l'année 1878.

L'effectif des divers établissements dépendant de ce service était, au 31 décembre 1877, de 47,939 détenus du sexe masculin, 9,992 du sexe féminin, ou, au total, de 57,931

Le nombre total des entrées s'est élevé, en 1878, à. 389,297

Ensemble.	447,228
Celui des sorties a été de.	391,024

L'effectif était, au 31 décembre 1878, de. 56,204
dont 46,930 détenus du sexe masculin, 9,274 du sexe féminin.

Les journées de détention forment un total de 20,767,595, correspondant à une population moyenne de 56,896 détenus, dont 47,068 du sexe masculin, 9,828 du sexe féminin. En 1877, la moyenne avait été de 58,332 détenus, dont 47,926 du sexe masculin, 10,406 du sexe féminin.

Les individus condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection de 1871 comptaient, dans la population au 31 décembre 1877, pour 528 (516 hommes, 12 femmes), au 31 dé-

cembre 1878, pour 266 (257 hommes, 9 femmes), et dans la population moyenne, en 1877, pour 712 (698 hommes, 14 femmes); en 1878, pour 422 (411 hommes, 11 femmes). Il y a donc eu, en ce qui concerne cette catégorie de prisonniers, une diminution de 262 (259 hommes, 3 femmes) sur la population au 31 décembre, et de 290 (287 hommes, 3 femmes) sur la population moyenne.

Le nombre des détenus de droit commun se trouvait ainsi, au 31 décembre 1878, de 55,938, savoir :

	ADULTES.			JEUNES DÉTENUS.			TOTAL.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
France	33,887	7,225	41,112	7,976	1,905	9,881	41,863	9,130	50,993
Algérie	4,644	135	4,779	166	»	166	4,810	135	4,945
	38,531	7,360	45,891	8,142	1,905	10,047	46,673	9,265	55,938

En rapprochant ces chiffres de ceux qu'accuse la statistique de 1877, on constate les différences ci-après :

	ADULTES.			JEUNES DÉTENUS.			TOTAL.		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
FRANCE.									
Augmentation . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution . . .	931	634	1,565	166	68	234	1,097	872	1,799
ALGÉRIE.									
Augmentation . .	333	»	330	11	»	11	347	»	334
Diminution . . .	»	3	»	»	10	»	»	13	»
ENSEMBLE.									
Augmentation . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diminution . . .	598	637	1,235	182	78	230	750	895	1,465

Comme les années précédentes, les tableaux statistiques sont groupés en sept séries : transfèrements, — maisons centrales de force et de correction et pénitenciers agricoles, — maison de détention, — établissements d'éducation correctionnelle, — maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté, — dépôt de condamnés aux travaux forcés, — dépenses, personnel, renseignements divers.

L'exposé des principales indications fournies par ces tableaux sera présenté dans le même ordre.

PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS.

Il a été transféré, en 1878, par le service des voitures cellulaires (tableaux I et I bis), 24,117 individus, dont 21,365 du sexe masculin, 2,752 du sexe féminin, savoir :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
<i>Transfèrments ayant pour objet l'exécution des lois et des règlements.</i>		
Condamnés à la déportation, transférés au dépôt de Saint-Brieuc	9	»
Condamnés au bannissement, transférés aux frontières	6	»
Condamnés aux travaux forcés transférés dans les dépôts.	1,105	»
Femmes et jeunes filles transférées au port d'embarquement à destination des colonies pénales .	»	56
Condamnés des deux sexes à la détention, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, femmes condamnées aux travaux forcés, transférés à leur destination légale	6,327	1,088
Jeunes détenus transférés à leur destination légale.	4,673	»
Transférés des maisons centrales à Marseille, à destination des pénitenciers de la Corse.	550	»
Condamnés à un an et au-dessous, transférés d'une prison dans une autre pour centralisation au chef-lieu.	4,880	924
Revenant d'appel, ramenés dans les départements d'origine	994	78
Libérés transférés dans les dépôts de mendicité . .	827	143
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières.	3,407	355
<i>A reporter</i>	19,778	2,644

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
<i>Report.</i>	19,778	2,644
Condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine, extradés, prévenus, accusés, condamnés allant en appel, témoins détenus, transférés aux frais des ministères de la justice, de la guerre ou de la marine.	109	3
Transférés d'une maison centrale ou d'une prison départementale dans un asile d'aliénés.	42	2
<i>Transfèrements motivés par des nécessités de service, par des considérations d'humanité, ou par l'intérêt des tiers.</i>		
Transférés d'une prison départementale dans une autre : pour être rapprochés de leur destination définitive	14	2
Pour divers motifs.	369	77
Transférés d'une maison centrale, d'une maison de détention ou d'un dépôt de forçats : dans un établissement analogue, pour divers motifs.	558	3
Dans une prison départementale, pour être rapprochés de leur destination définitive.	7	1
Pour divers motifs.	260	1
Jennes détenus transférés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un autre, pour divers motifs	206	19
Libérés transférés dans leurs foyers.	22	1
Évadés	"	"
	21,365	2,752

En 1877, le nombre des individus transférés s'élevait à 24,246 dont 21,483 du sexe masculin, 2,763 du sexe féminin.

La proportion afférente aux transfèrements de la deuxième catégorie ressort, en 1878, à 6.72 0/0 pour le sexe masculin, 3.74 pour le sexe féminin; elle était de 5.24 et 3.22 en 1877.

Les chiffres relatifs aux transfèrements effectués, *pour divers motifs*, d'une prison départementale dans une autre (hommes 369, femmes 77), se décomposent de la manière suivante :

Pour cause d'encombrement, 220 hommes, des prisons de Montpellier et de Béziers sur celles de Toulouse, Carcassonne et Lodève, 20 hommes, de Lille à Dunkerque, 25 de Douai à Hazebrouck et à Avesnes, 30 d'Annecy à Chambéry, 8 de Boulogne à Saint-Omer, 5 de Reims à Épernay, 25 de Melun et de Fontai-

nebleau à Meaux ou à Coulommiers, 49 femmes de Lille à Avesnes et à Hazebrouck;

Par mesure d'ordre, 16 hommes des prisons de la Seine à la maison de correction départementale de Rouen;

Par mesure d'humanité, 20 femmes enceintes ou nourrices, de diverses prisons où elles ne pouvaient trouver les soins que réclame leur état, dans d'autres, mieux installées sous ce rapport;

Pour le règlement d'affaires intéressant des tiers, 20 hommes et 8 femmes.

Les 558 hommes et 3 femmes dirigés d'une maison centrale, d'une maison de détention ou d'un dépôt de force sur un établissement analogue, se répartissent ainsi :

248 condamnés à la détention, évacués de l'établissement de Thouars, transformé en maison de force, sur celui de Belle-Isle ;

180 condamnés à la détention, dirigés d'une maison centrale de correction sur une maison de force;

27 condamnés à l'emprisonnement, d'une maison de force sur une maison de correction, en vue de compléter les mesures prises pour la séparation de ces deux catégories de détenus;

19 condamnés aux travaux forcés ou à la déportation, transférés, après commutation, dans un établissement où ils doivent subir leur nouvelle peine;

4 condamnés à la déportation, conduits au port d'embarquement;

19 hommes et 1 femme, changés de maison dans l'intérêt de la discipline; 8 hommes pour faciliter l'exercice de leur culte; 8 pour raison de santé; 45 hommes, 2 femmes dans l'intérêt des tiers.

Des 260 hommes transférés d'un des établissements de la catégorie indiquée ci-dessus dans une prison départementale, 223 étaient des condamnés aux travaux forcés, de race africaine ou asiatique, dirigés du dépôt d'Avignon sur Toulon, pour être embarqués à destination de la Guyane; les 37 autres avaient soit à subir des peines n'excédant pas une année, soit à fournir des renseignements de nature à faciliter les recherches des officiers de police judiciaire.

Parmi les jeunes détenus (garçons 206, filles 19) classés comme dirigés d'un établissement d'éducation correctionnelle dans un

autre, 144 garçons venaient de la colonie de l'île du Levant, supprimée pendant l'année, 9 devaient être tenus à la disposition d'institutions d'assistance; 53 enfants du sexe masculin, 6 du sexe féminin étaient conduits, pour cause d'indiscipline, dans des quartiers correctionnels; le total ci-dessus de 19 comprend, en outre, 13 filles transférées exceptionnellement, à raison de leur attitude violente, par les voitures cellulaires, de la prison de Saint-Lazare à la maison pénitentiaire de Bavilliers, au lieu d'être, suivant la règle adoptée depuis longtemps, transportées par les moyens à la disposition du public, sous l'escorte de personnes de leur sexe, détachées, à cet effet, des établissements auxquels elles sont confiées.

Le nombre des étrangers expulsés de France qui ont été remis aux frontières par les soins des agents du service des transports cellulaires, a encore augmenté en 1878. Il s'élève, comme on l'a vu précédemment, à 3,762, dont 3,407 hommes, 355 femmes, tandis qu'il était seulement de 3,263, dont 2,983 hommes, 282 femmes en 1877. Les contingents les plus considérables ont été fournis par les pays ci-après (tableau II) :

Belgique.	1,232 hommes,	205 femmes.
Italie	1,198	53
Prusse.	359	7
Suisse.	226	33
Espagne.	159	28

Il en était de même en 1877.

Les 550 condamnés extraits des maisons centrales de France, à destination des pénitenciers agricoles de la Corse, ont été ainsi répartis (tableau III) :

	Emprisonnement.	Reclusion.	Total.
Castelluccio.	200	»	200
Chiavari.	90	260	350

En 1877, chacun des deux établissements avait reçu 250 hommes.

Pour le pénitencier de Casabianda, c'est de celui de Chiavari qu'ont été, comme l'année précédente, tirés les condamnés.

Le transfèrement des 24,117 prisonniers remis au service des

voitures cellulaires a nécessité 272 voyages, d'une durée totale de 5,272 journées et comprenant un parcours de 1,468,901 kilomètres, dont 1,423,529 sur les chemins de fer et 45,372 sur les routes de terre, tandis qu'en 1877, pour 24,246 individus transportés, le nombre des voyages avait été de 261, celui des journées de route de 5,088 et le parcours total de 1,418,173 kilomètres, dont 1,364,829 sur les chemins de fer, 53,344 sur les routes de terre. De ces données ressortent les indications suivantes :

Durée de chaque voyage.	19 jours 38 en 1878 contre 19 jours 49 en 1877.
Nombre moyen de détenus transportés par voyage.	88,67 — 93 —
Nombre moyen de détenus par journée de route.	4,58 — 4,77 —
Distance parcourue par voyage.	5,400 ^k ,371 — 5,433 ^k ,613 —
Distance parcourue par journée de route.	278 ,623 — 278 ,729 —
Proportions du parcours en chemins de fer.	96.91 0/0 — 96.24 0/0 —

La diminution que l'on constate dans la moyenne des détenus transférés par chaque voyage provient de ce que le nombre total est moins élevé qu'en 1877, alors qu'une augmentation notable s'est produite sur les chiffres afférents aux opérations qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, comme le transport des expulsés aux frontières, ou qui exigent des voyages spéciaux répétés à bref délai, avec retour à vide, comme l'évacuation de certains établissements.

DEUXIÈME PARTIE.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

FRANCE.

Par suite de la diminution de l'effectif des individus ayant à subir la peine de la détention, à raison de faits insurrectionnels, l'établissement organisé à Thouars pour renfermer cette catégorie de condamnés a pu être évacué; il a été affecté, à partir du mois de juillet 1878, à des hommes condamnés à la reclusion.

Le nombre des maisons de force destinées aux détenus du sexe masculin s'est, dès lors, trouvé porté à cinq (Aniane, Beaulieu, Melun, Riom, Thouars), ci. 5

Celui des maisons centrales de correction (Albertville, Clairvaux, Embrun, Eysses, Fontevrault, Gaillon, Landerneau, Loos, Nîmes, Poissy) est resté de 10

On compte, en outre, trois pénitenciers agricoles (Casabianda, Castelluccio et Chiavari), recevant des condamnés à la reclusion et des condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, et servant ainsi de maisons centrales de force et de correction, ci. 3

Ensemble. 18

Report. 18

La nomenclature des établissements affectés aux femmes condamnées soit aux travaux forcés, soit à la reclusion, soit à plus d'un an d'emprisonnement, n'a pas été modifiée. Ceux qui existent (Auberive, Cadillac, Clermont, Doullens, Montpellier, Rennes) sont constitués maisons centrales de force et de correction, ci. 6

Soit pour les deux sexes un total de. 24

Au lieu de 23 en 1877.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1878.

La population des maisons de force, des maisons centrales de correction et des pénitenciers agricoles, affectés aux hommes, était, au 31 décembre 1877, (tableau I) de	15,215
Le nombre des entrées a été de.	7,510
Ensemble	22,725
Celui des sorties, de	7,709
La population était au 31 décembre 1878 de	15,016

ou 199 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Les journées de détention formant un total de 5,496,700, la population moyenne ressort à 15,059 en 1878, contre 15,522 en 1877, soit une différence en moins de 463.

Les diminutions constatées seraient plus considérables, si le pénitencier agricole de Casabianda n'avait reçu, au mois d'août, un convoi de 215 Arabes condamnés à la reclusion, extraits de la maison centrale de l'Harrach, et, postérieurement, tous les indigènes frappés de la même peine en Algérie.

Voici, d'ailleurs, comment étaient répartis les effectifs en 1878 et en 1877 :

	1878.		1877.	
	Au 31 décembre.	Moyenne.	Au 31 décembre.	Moyenne.
Maisons centrales	12,923	13,294	13,249	13,655
Pénitenciers agricoles	2,093	1,765	1,966	1,867
TOTAL	15,016	15,059	15,215	15,522

Dans les chiffres ci-dessus ne sont pas compris ceux qui se rapportent au quartier d'aliénés annexé à la maison centrale de Gaillon, lequel renfermait, au 31 décembre 1877 59 hommes.
Ce quartier en a reçu, en 1878. 41 —

Ensemble 100 —

Il en est sorti :

Réintégrés dans les maisons centrales	2	} 26 —
Libérés.	19	
Décédés.	5	
stait, au 31 décembre 1878.	74	—

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 27,177, soit un effectif moyen de 74 contre 49 en 1877.

La population des établissements affectés aux femmes était, au 31 décembre 1877, de.	3,505
Le nombre des entrées a été de.	1,139
Ensemble.	4,644
Celui des sorties, de	1,441
La population, au 31 décembre 1878, était de	3,203

ou 302 de moins, qu'à la fin de l'année précédente.

Le total des journées de détention étant de 1,231,274, la population moyenne ressort à 3,373, en 1878, contre 3,574, en 1877, soit une diminution de 201.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1878.

Sous le rapport de la nature des peines à subir, la population des établissements affectés aux hommes était ainsi répartie, au 31 décembre 1878 :

Déportation.	1	} 16
Travaux forcés	15	
Reclusion.	4,372	} 15,000
Emprisonnement.	10,628	

Les deux dernières catégories, qui appartiennent seules à l'effectif normal des prisons de la métropole, comptent, dans le total de 15,000, pour une proportion,

les reclusionnaires de	29.15 0/0	contre	27.44	en 1877.
les correctionnels de	70.85	—	72.56	—

L'augmentation afférente aux condamnés à la reclusion est principalement imputable à des mesures dont les motifs seront exposés plus loin (pages LX et suiv.) et qui comportent, notamment, l'internement au pénitencier agricole de Casabianda, des Arabes ayant encouru cette peine.

Sauf les modifications qui sont les conséquences de l'introduction de ce nouvel élément dans la population pénitentiaire de France, on ne constate pas de différences considérables entre les données statistiques relatives aux années 1878 et 1877 : c'est ce qui ressort des chiffres suivants :

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
Cours d'assises	7,548	50.27	44.09
Tribunaux correctionnels	6,708	44.67	48.47
Tribunaux militaires ou maritimes.	760	5.06	5.44
	15,016	100. »	100. »

Juridictions (tabl. II).

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.	
	NOMBRE	PROPORTION p. 0/0.		
<i>Durée de la peine (tabl. II),</i>				
Reclusion	5 ans	1,778	40.67	50.90
	Plus de 5 et moins de 10 ans	1,813	41.47	34.93
	10 ans.	669	15.30	11.71
	Plus de 10 à 15 ans.	33	0.76	0.74
	— 15 à 20 —	29	0.66	0.79
	— 20 ans.	10	0.23	0.09
A perpétuité.	40	0.91	0.91	
	4,372	100. »	100. »	
<i>Moyenne pour les peines temporaires</i>				
		6 ans 11 mois	6 ans 8 mois	
Emprisonnement.	1 an et 1 jour.	700	6.59	10.62
	Plus de 1 an et 1 jour, moins de 2 ans.	2,895	27.24	25.25
	2 ans.	2,265	21.31	19.68
	3 —	1,607	15.12	14.38
	4 —	951	8.95	9.77
	5 —	1,848	17.39	16.97
	Plus de 5 à 7 ans.	252	2.37	2.07
	— 7 à 10 ans.	95	0.89	1.13
	— 10 à 15 ans.	11	0.10	0.14
	— 15 ans.	4	0.04	0.02
	10,628	100. »	100. »	
<i>Moyenne</i>				
		2 ans 10 mois	2 ans 9 mois	
<i>Crimes et délits (tabl. III).</i>				
1 ^{re} catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.	3,846	23.61	26.33	
2 ^e catégorie. — Complicité d'avortement, d'infanticide, d'attentat à la pudeur, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.	6,392	42.57	43.06	
3 ^e catégorie. — Évasion, mendicité, vagabondage	1,272	8.47	8.14	
4 ^e catégorie. — Attentat à la pudeur, viol, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit, etc.	3,360	22.38	22.57	
5 ^e catégorie. — Arrestation illégale, désertion, crimes et délits politiques, homicide par imprudence, etc.	146	0.97	0.88	
	15,016	100. »	100. »	
<i>Départements où les détenus ont été jugés (tabl. IV).</i>				
Seine	2,435	16.22	18.11	
Autres départements de France	12,581	82. »	81.60	
A reporter	14,749	98.22	99.71	

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
<i>Report</i>	14,749	98.22	99.71
Algérie	228	1.52	0.01
Colonies	30	0.20	0.19
Armées en campagne	5		
Tribunaux consulaires des Échelles du levant	1	0.06	0.09
Principauté de Monaco	3		
	15,016	100. »	100. »
<i>Nationalité (tabl. V).</i>			
Français ou Indigènes des territoires français	13,834	92.13	94.33
Étrangers	1,182	7.87	5.67
	15,016	100. »	100. »
<i>Age (tabl. VI).</i>			
De 16 à 20 ans	1,014	6.75	8.19
Plus de 20 à 25 ans	2,746	18.29	18.87
— 25 à 30 —	2,660	17.72	18.44
— 30 à 40 —	3,772	25.12	24.15
— 40 à 50 —	2,611	17.39	16.15
— 50 à 60 —	1,352	9. »	9.77
— 60 à 70 —	742	4.94	3.79
Plus de 70 ans	119	0.79	0.64
	15,016	100. »	100. »
<i>État civil (tabl. VII).</i>			
Célibataires et veufs sans enfants	8,934	59.50	57.87
— — — — — ayant des enfants	1,092	7.27	6.07
Mariés ayant des enfants	3,630	24.17	23.82
— — — — — sans enfants	1,360	9.06	10.24
	15,016	100. »	100. »
<i>Religion (tabl. VIII).</i>			
Catholiques	14,329	95.42	96.74
Protestants	392	2.61	2.94
Israélites	52	0.35	0.30
Musulmans	243	1.62	0.01
N'appartenant à aucun de ces quatre cultes	»	»	0.01
	15,016	100. »	100. »

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.	
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.		
<i>Professions antérieures (tabl. IX).</i>				
Professions agricoles, journaliers, manœuvres, domestiques	5,974	39.784	40.039	
Industries du bâtiment et du mobilier	2,863	19.066	19.777	
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques	1,900	12.633	13.296	
Employés des services publics et des particuliers	835	5.561	5.488	
Militaires et marins	730	4.861	4.637	
Professions nomades	693	4.615	3.963	
Commerçants, fabricants	521	3.470	3.240	
Professions alimentaires	442	2.944	3.030	
Professions libérales	381	2.537	2.406	
A la charge de leurs familles, sans métier ni profession	304	2.025	2.005	
Vagabonds et mendiants	276	1.838	1.354	
Propriétaires, rentiers	97	0.646	0.775	
	15,016	100. »	100. »	
<i>Antécédents judiciaires (tabl. X).</i>				
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive	Une	2,342	15.597	15.774
	Deux	1,226	8.165	8.340
	Trois	720	4.795	4.515
	Quatre	430	2.864	2.649
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous	Plus de quatre	747	4.908	4.588
	Une	2,126	14.158	14.335
	Deux	1,435	9.536	9.267
Trois et plus	2,222	14.864	16.405	
	11,248	74.907	75.873	
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle	631	4.202	3.503	
	11,879	79.109	79.376	
Exempts d'antécédents judiciaires	3,137	20.891	20.624	
	15,016	100. »	100. »	
<i>Quotité du produit du travail attribuée au pécule (tabl. XI).</i>				
Un dixième	716	Moyenne 4.05	Moyenne 4.26	
Deux —	849			
Trois —	1,823			
Quatre —	5,263			
Cinq —	6,318			
Six —	47			
	15,016	»	»	

État de l'instruction au moment de l'entrée
(tabl. XIV).

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
Illétrés	4,402	29.31	29 »
Sachant lire	1,863	12.41	10 79
— lire et écrire	4,069	27.10	31.63
— lire, écrire et calculer	3,024	20.14	18.84
Possédant l'instruction primaire	1,287	8.17	7.08
— une instruction plus élevée	371	2.47	2.66
	12,016	100. »	100. »

Dans les établissements affectés aux femmes, la population était composée de la manière suivante :

Nature des peines à subir (tabl. II).

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
Travaux forcés	1,201	37.49	35.98
Reclusion	342	10.68	10.10
Emprisonnement	1,660	51.83	53.92
	3,203	100. »	100. »

Juridictions (ibid.).

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
Cours d'assises	1,940	60.57	58.60
Tribunaux correctionnels	1,249	38.99	41.00
Tribunaux militaires	14	0.44	0.40
	3,203	100. »	100. »

Durée des peines (ibid.).

Travaux forcés	5 ans	180	14.99	15.94
	Plus de 5 ans, moins de 10	416	34.64	32.59
	10 ans	146	12.15	12.85
	Plus de 10 à 15 ans	151	12.57	11.82

A reporter

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
	893	74.35	73.20

Travaux forcés	Report	893	74.35	73.20
	Plus de 15 à 20	185	12.91	14.19
	— 20 ans	1	0.08	0.08
	A perpétuité	152	12.66	12.53

Moyenne

Reclusion	5 ans	121	35.38	33.05
	Plus de 5 ans, moins de 10	163	47.66	50 »
	10 ans	44	12.87	13.28
	Plus de 10 à 15 ans	5	1.46	1.43
	— 15 à 20	1	0.29	0.28
	— 20 ans	1	0.29	0.28
A perpétuité	7	2.05	1.98	

Moyenne

Emprisonnement	1 an et 4 jour	124	7.47	6.46
	Plus de 1 an et 4 jour, moins de 2 ans	436	26.27	26.83
	2 ans	401	24.16	24.39
	3 —	210	14.46	13.24
	4 —	139	8.37	8.09
	5 —	285	17.17	16.93
	Plus de 5 à 7 ans	18	1.08	0.74
	— 7 à 10 ans	15	0.90	1.11
	— 10 à 15 ans	1	0.06	0.16
	— 15 ans	1	0.06	0.05

Moyenne

Crimes et délits (tabl. III).

1 ^{re} catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.	930	29.04	28.99
2 ^e catégorie. — Complicité d'attentat à la pudeur, de viol, d'avortement, d'infanticide, de suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.	1,088	33.97	35.61
3 ^e catégorie. — Mendicité, vagabondage, rupture de ban.	103	3.21	3.25

A reporter

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
	4,201	100. »	100. »
		9 ans 7 m. 1/2	10 ans 7 mois
	121	35.38	33.05
	163	47.66	50 »
	44	12.87	13.28
	5	1.46	1.43
	1	0.29	0.28
	1	0.29	0.28
	7	2.05	1.98
	342	100. »	130. »
		7 ans 1 mois	7 ans 4 mois
	124	7.47	6.46
	436	26.27	26.83
	401	24.16	24.39
	210	14.46	13.24
	139	8.37	8.09
	285	17.17	16.93
	18	1.08	0.74
	15	0.90	1.11
	1	0.06	0.16
	1	0.06	0.05
	1,660	100. »	100. »
		2 ans 9 mois	2 ans 9 mois
	930	29.04	28.99
	1,088	33.97	35.61
	103	3.21	3.25
	2,121	66.22	67.85

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	
<i>Report.</i>	2,121	66.22	67.85
4 ^e catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre non connexe à un crime ou à un délit, etc.	1,007	31.44	30.47
5 ^e catégorie. — Arrestation illégale, homicide par imprudence, etc.	75	2.34	1.68
	3,203	100. »	100. »
<i>Départements où les détenues ont été jugées (tabl. IV).</i>			
Seine	380	11.86	14.01
Autres départements de France	2,821	88.08	85.93
Colonies	2	0.06	0.06
	3,203	100. »	100. »
<i>Nationalité (tabl. V).</i>			
Françaises	3,037	94.83	95.21
Etrangères	166	5.18	4.79
	3,203	100. »	100. »
<i>Age (tabl. VI).</i>			
16 à 20 ans	296	9.24	6.88
Plus de 20 à 25 ans	527	16.45	15.86
— 25 à 30 —	505	15.77	15.07
— 30 à 40 —	865	27.01	27.99
— 40 à 50 —	641	20.01	20.60
— 50 à 60 —	286	8.93	10.21
— 60 à 70 —	67	2.09	2.35
Plus de 70 ans	16	0.50	0.54
	3,203	100. »	100. »
<i>État civil (tabl. VII).</i>			
Célibataires et veuves sans enfants	1,232	38.46	36.78
— — ayant des enfants	810	25.29	27.73
Mariées ayant des enfants	704	21.98	24.54
— sans enfants	457	14.27	10.95
	3,203	100. »	100. »

	1878.		PROPORTION p. 0/0 en 1877.																				
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.																					
<i>Religion (tabl. VIII).</i>																							
Catholiques	3,156	98.53	98.75																				
Protestantes	43	1.34	1.14																				
Israélites	4	0.13	0.11																				
	3,203	100. »	100. »																				
<i>Professions antérieures (tabl. IX).</i>																							
Professions agricoles, journalières, domestiques	1,942	60.631	57.603																				
Ouvrières d'ateliers ou de fabriques	613	19.138	21.598																				
A la charge de leurs familles, sans métier ni profession	186	5.807	6.491																				
Professions nomades	106	3.309	3.652																				
Commerçantes, fabricantes	94	2.935	2.939																				
Vagabondes, mendiante, filles publiques	35	2.654	3.939																				
Professions alimentaires	60	1.873	1.170																				
Professions libérales	58	1.811	1.143																				
Propriétaires, rentières	28	0.874	0.913																				
Industries du mobilier et du bâtiment	24	0.749	0.485																				
Employées des services publics et des particuliers	7	0.219	0.399																				
	3,203	100. »	100. »																				
<i>Antécédents judiciaires (tabl. X).</i>																							
Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive.	<table border="0"> <tr><td>Une</td><td>347</td><td>10.834</td><td>10.614</td></tr> <tr><td>Deux</td><td>134</td><td>4.184</td><td>3.994</td></tr> <tr><td>Trois</td><td>88</td><td>2.747</td><td>2.311</td></tr> <tr><td>Quatre</td><td>31</td><td>0.968</td><td>1.027</td></tr> <tr><td>Plus de quatre</td><td>56</td><td>1.748</td><td>1.769</td></tr> </table>	Une	347	10.834	10.614	Deux	134	4.184	3.994	Trois	88	2.747	2.311	Quatre	31	0.968	1.027	Plus de quatre	56	1.748	1.769		
Une	347	10.834	10.614																				
Deux	134	4.184	3.994																				
Trois	88	2.747	2.311																				
Quatre	31	0.968	1.027																				
Plus de quatre	56	1.748	1.769																				
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.	<table border="0"> <tr><td>Une</td><td>375</td><td>11.708</td><td>10.899</td></tr> <tr><td>Deux</td><td>228</td><td>7.118</td><td>6.476</td></tr> <tr><td>Trois et plus</td><td>377</td><td>11.770</td><td>10.471</td></tr> </table>	Une	375	11.708	10.899	Deux	228	7.118	6.476	Trois et plus	377	11.770	10.471										
Une	375	11.708	10.899																				
Deux	228	7.118	6.476																				
Trois et plus	377	11.770	10.471																				
	4,636	51.077	47.561																				
Ayant été seulement renfermées comme jeunes détenues dans des établissements d'éducation correctionnelle	26	0.812	0.941																				
	1,662	51.889	48.502																				
Exemptes d'antécédents judiciaires	1,541	48.111	51.498																				
	3,203	100. »	100. »																				
<i>Quotité du produit du travail attribuée au pécule (tabl. XI).</i>																							
Un dixième	90																						
Deux —	126																						
<i>A reporter.</i>	216																						

	1878.		PROPORTION
	NOMBRE.	PROPORTION p. 0/0.	p. 0/0 en 1877.
Report.	216		
Trois dixièmes.	1,143	Moyenne 3.78	Moyenne 3.88
Quatre —	692		
Cinq —	1,150		
Six —	2		
	3,203		
<i>État de l'instruction au moment de l'entrée (tabl. XII).</i>			
Illettrés	1,493	46.68	46.22
Sachant lire.	545	17.02	17.78
— lire et écrire	826	25.79	23.17
— lire, écrire et calculer.	266	8.30	9.81
Possédant l'instruction primaire	61	1.90	2.42
— une instruction plus élevée	10	0.31	0.60
	3,203	100. »	100. »

TABLEAU XIII. — Résultats de l'enseignement pendant l'année.

Pendant l'année, 7,006 hommes ont participé à l'enseignement scolaire. D'après l'état de leur instruction, au 1^{er} janvier 1878 pour les élèves présents à cette date, au moment de leur admission à l'école pour les autres, ils se répartissaient de la manière suivante :

Illettrés.	1,491	soit	21.28	0/0
Sachant lire.	1,279	—	18.25	—
— lire et écrire	1,740	—	24.81	—
— lire, écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction	2,496	—	35.63	—

En 1877, les proportions étaient respectivement 21 0/0, 19.87 0/0, 27.69 0/0 et 31.14 0/0.

Les résultats ci-après ont été obtenus en 1878 :

Illettrés	ayant appris à lire	577	soit	38.00	0/0	contre	43.80	en	1877.	
	— à lire et à écrire.	304	—	20.39	—	—	23.02	—	—	
	— à lire, à écrire et à calculer	173	—	11.60	—	—	6.93	—	—	
	— encore illettrés.	437	—	29.31	—	—	26.25	—	—	
Sachant lire	ayant appris à écrire.	513	soit	40.11	0/0	}	—	76.50	en	1877.
	— à écrire et à calculer.	344	—	26.89	—					
	ayant fait des progrès. n'ayant pas fait de progrès.	106	—	8.29	—					
Sachant lire et écrire	ayant appris à calculer.	783	—	45. »	0/0	}	—	61.63	en	1877.
	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	165	—	9.48	—					
	ayant fait des progrès. n'ayant pas fait de progrès.	115	—	6.61	—					
	ayant reçu le complément de l'instruction primaire.	269	—	10.78	0/0					
Sachant lire écrire et calculer	ayant fait des progrès. n'ayant pas fait de progrès.	1,406	—	56.33	—	}	—	70.91	en	1877.
	ayant fait des progrès. n'ayant pas fait de progrès.	821	—	32.89	—					

Au 31 décembre 1878, le nombre des détenus fréquentant l'école était de 4,053, soit, par rapport à l'effectif présent à la même date, une proportion de 26.99 0/0 au lieu de 25.02 en 1877.

Des leçons de dessin ont été données à 71 détenus à Clairvaux, 42 à Melun, 16 à Nîmes, 24 à Riom; 96 à Aniane, 33 à Embrun, 70 à Gaillon, 64 à Landerneau, 55 à Melun, 47 à Riom, 48 à Thouars, 12 à Casabianda, 44 à Castelluccio ont suivi des cours de musique.

Il a été pourvu, par les bibliothèques pénitentiaires, à 265,086 mises en lecture, soit 33.85 par distribution hebdomadaire et pour 100 détenus : la proportion n'était que de 30.12 0/0 l'année précédente.

Le nombre des femmes ayant fréquenté l'école en 1878 a été de 1,503, savoir :

Illétrées	284	soit	18.90	0/0	
Sachant lire.	415	—	27.61	—	
— lire et écrire	432	—	28.74	—	
— lire écrire et calculer, ou recevant le complément de l'instruction.	372	—	24.75	—	

Des 284 élèves illettrées,

Ont appris à lire	152	soit	53.52	0/0	} 79.58 contre 77.04 en 1877.
— à lire et à écrire	57	—	20.07	—	
— à lire, à écrire et à calculer	17	—	5.99	—	
Étaient encore illettrées à la fin de l'année	58		20.42	— 22.96 —	

Des 415, sachant lire,

Ont appris à écrire	217	soit	52.29	0/0	} 62.41 contre 44.10 en 1877.
— à écrire et à calculer	39	—	9.40	—	
Ont fait des progrès	3	—	0.72	—	
N'ont pas fait de progrès	156	—	37.50	— 55.90 —	

Des 432, sachant lire et écrire,

Ont appris à calculer	245	soit	56.71	0/0	} 72.22 contre 47.12 en 1877.
Ont reçu le complément de l'instruction	43	—	9.95	—	
Ont fait des progrès	24	—	5.56	—	
N'ont pas fait de progrès	120	—	27.78	— 52.88 —	

Des 372, sachant lire, écrire et calculer,

Ont reçu le complément de l'instruction	149	soit	40.05	0/0	} 93.55 contre 84.59 en 1877.
Ont fait des progrès	199	—	53.50	—	
N'ont pas fait de progrès	24		6.45	— 15.41 —	

Le nombre des élèves inscrites à l'école était, au 31 décembre 1878, de 1,001, soit 31.25 0/0, par rapport à l'effectif général, au lieu de 30.67 au 31 décembre 1877.

Les mises en lecture des livres composant les bibliothèques des établissements affectés aux femmes forment un total de

16,727. La proportion, pour 100 détenues, ressort à 9.54 par distribution hebdomadaire en 1878; elle n'était que de 9.37 l'année précédente.

TABLEAU XIV. — Grâces, commutations de peine, récompenses.

Des mesures de clémence ont été prises en faveur de 1,217 hommes : c'est, par rapport au total des individus détenus pendant l'année 1878 dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, une proportion de 6.23 0/0, à peu près égale à celle qui avait été constatée en 1877. Elles se répartissent de la manière suivante :

Remise du restant de la peine	314	soit	25.80	0/0	contre	32.62	en	1877.
Commutation	11	—	0.90	—		0.98	—	
Réduction	871	—	71.57	—		63.90	—	
Remise de la surveillance	20	—	1.73	—		2.50	—	

Ces décisions gracieuses avaient été provoquées : 914, ou 75.10 0/0, par des propositions de l'administration; 303, ou 24.90 0/0, par des recours des condamnés ou de leurs familles; les proportions étaient, en 1877, de 65.15 et 34.85 0/0.

A titre de récompense, 816 individus ont obtenu une augmentation de 1 dixième en sus de la quotité du produit de leur travail à laquelle leur donnait droit, par application de l'ordonnance du 27 décembre 1843, leur catégorie pénale; il y en avait eu 733 seulement en 1877.

Le nombre des femmes qui ont été l'objet de la clémence du Président de la République a été de 340, ou 7.35 0/0, au lieu de 5.26 en 1877, par rapport au total des détenues; 249 avaient été proposées d'office par l'administration, 91 avaient été l'objet de recours en grâce, soit 73.24 et 26.76 0/0 en 1878, au lieu de 75, et 25 0/0 l'année précédente; le chiffre de 340 comprend :

Remise du restant de la peine	72	soit	21.18	0/0	contre	27.69	en	1877.
Commutation	4	—	1.17	—		1.92	—	
Réduction	226	—	66.47	—		64.23	—	
Remise de la surveillance	38	—	11.18	—		6.16	—	

Le nombre des femmes à qui des dixièmes supplémentaires ont été accordés ne s'est élevé qu'à 67 en 1878, au lieu de 73, en 1877.

TABLEAU XV. — *État disciplinaire.*

Il a été prononcé par les tribunaux ordinaires, pour crimes ou délits commis dans les établissements affectés aux hommes, 20 condamnations, dont 18 dans les maisons centrales, 2 dans les pénitenciers agricoles, savoir :

	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	Total.
Tentative d'assassinat contre des gardiens.	2	»	1	3
— — — — — contre d'autres détenus	4	»	»	4
Coups et blessures à des gardiens.	»	1	4	5
Vol.	»	»	8	8
	6	1	13	20

En 1877, le nombre des condamnations s'élevait à 22 (maisons centrales 11, pénitenciers agricoles 11), dont 2 à la peine capitale, 5 aux travaux forcés.

Des deux condamnés à mort, un a obtenu la commutation de sa peine en celle des travaux forcés. La sentence dont l'autre avait été l'objet a reçu son exécution en 1878, à la maison centrale de Melun où a été commis le crime qui l'a motivée.

De même qu'en 1877, aucune femme n'a été déférée à la justice.

Le nombre des infractions de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé, pour les hommes, à 76,681, dont 70,213 dans les maisons centrales, 6,468 dans les pénitenciers agricoles. Ces chiffres se répartissent de la manière suivante :

TABLEAUX.

	MAISONS centrales.	PÉNITENCIERS agricoles.	TOTAL.
Vois.	936	789	1,725
Voies de fait contre le personnel supérieur.	»	»	»
— — — — — les agents de surveillance ou les contre-maîtres libres.	46	31	77
Voies de fait contre d'autres détenus.	2,028	824	2,852
Rébellion, mutinerie	2,220	263	2,483
Actes d'immoralité.	257	94	351
Infractions au silence	34,986	798	35,784
Refus de travail.	1,381	320	1,701
Paresse, négligence dans le travail.	6,878	802	7,680
Usage de tabac	2,278	875	3,153
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés.	4,071	490	4,561
Infractions diverses	13,132	1,182	16,314
	70,213	6,468	76,681

La proportion du nombre des infractions signalées, par jour, eu égard à la population moyenne, est de 1.45 0/0 dans les maisons centrales, 1 0/0 dans les pénitenciers agricoles. Si on élimine de part et d'autre, les infractions à la règle du silence, à peu près sans application dans les pénitenciers agricoles, les proportions sont respectivement de 0.73 et 0.88 0/0 contre 0.73 et 0.75 en 1877. Sous la même déduction, on trouve pour 100 infractions.

	MAISONS CENTRALES,		PÉNITENCIERS AGRICOLES.	
	1878.	1877.	1878.	1877.
Vois.	2.637	2.754	13.915	8.166
Voies de fait contre le personnel supérieur	»	»	»	»
— — — — — les gardiens ou les contre-maîtres.	0.131	0.088	0.547	0.156
— — — — — d'autres détenus	5.737	4.218	14.533	10.485
Rébellion, mutinerie	6.302	8.091	4.638	1.364
Actes d'immoralité	0.729	1.034	1.658	0.741
Refus de travail	3.920	3.706	5.644	5.886
Paresse, négligence dans le travail	19.525	21.467	14.145	12.122
Usage de tabac.	6.467	5.733	15.432	17.155
Jeux, trafic, possession d'objets prohibés	11.556	6.154	8.642	9.784
Infractions diverses.	42.956	46.755	20.846	33.541
	100 »	100 »	100 »	100 »

Il ressort de ces chiffres que, pour les deux années, l'état disciplinaire est, sous tous les rapports, beaucoup plus mauvais

dans les pénitenciers agricoles que dans les maisons centrales, et encore y a-t-il lieu de faire remarquer que, dans les premiers de ces établissements, un grand nombre d'infractions restent ignorées des agents de surveillance.

Les punitions infligées forment un total de 75,981, savoir :

	MAISONS CENTRALES.			PENITENCIERS AGRICOLES.		
	1878.		PROPORTION en 1877.	1878.		PROPORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion sur 100 punitions.		Nombre.	Proportion sur 100 punitions.	
Cellule	6,155	8.77	8.14	1,379	21.32	17.47
Salle de discipline	3,520	5.01	5.60	303	4.68	3.90
Pain sec	13,449	19.15	19.82	27	0.42	0.33
Autres privations alimentaires	20,280	28.88	29.82	1,838	28.42	37.03
Réduction de dixièmes	9	0.01	0.01	»	»	»
Amendes	7,966	11.35	10.54	960	14.84	6.33
Autres punitions pécuniaires	1,371	1.95	2.78	695	10.74	17.11
Punitions diverses	2,455	5.50	3.68	311	4.81	10.28
Réprimandes	15,008	21.38	19.61	955	14.77	7.55
	70,213	100 »	100 »	6,448	100 »	100 »

Ces mesures répressives ont atteint 11,796 condamnés dans les maisons centrales, 1,647 dans les pénitenciers agricoles, soit, par rapport au total des individus ayant été détenus pendant l'année (effectif du 31 décembre 1877 et entrées), une proportion de 60.36 0/0 dans les premiers de ces établissements, 59.98 dans les autres, contre 53.33 0/0 et 60.57 0/0 en 1877.

3,161 détenus dans les maisons centrales	} ont été punis ou réprimandés 1 fois.
461 — dans les pénitenciers	
2,937 — dans les maisons centrales	} — — — 2 fois.
258 — dans les pénitenciers	
1,824 — dans les maisons centrales	} — — — 3 fois.
354 — dans les pénitenciers	
4,474 — dans les maisons centrales	} — — — 4 fois et plus.
574 — dans les pénitenciers	

Le nombre des journées de cellule de prévention, punition ou consignation s'est élevé à 79,090 dans les maisons centrales, 15,028 dans les pénitenciers agricoles, soit 1.63 et 2.33 sur

100 journées de détention, contre 1.44 et 2.04 l'année précédente. La durée moyenne du séjour en cellule, qui s'élevait, en 1877, à 14 jours 20/100 dans les maisons centrales, 13 jours 41/100 dans les pénitenciers agricoles, n'a été, en 1878, que de 12 jours 56/100 dans les maisons centrales, 10 jours 61/100 dans les pénitenciers agricoles.

Il existe actuellement des salles de discipline dans les maisons centrales d'Aniane, Beaulieu, Clairvaux, Embrun, Eysses, Loos, Melun et Nîmes, ainsi qu'au pénitencier agricole de Chiavari. Le nombre des journées pendant lesquelles cette punition a été appliquée dans lesdits établissements forme un total de 30,139, soit 0.82 0/0, par rapport au chiffre des journées de détention, contre 0.95 en 1877. La durée moyenne de la punition est de 7 jours 88/100, en 1878, au lieu de 7 jours 69/100 l'année précédente.

Le total des journées de privations alimentaires (pain sec ou retrait de l'autorisation d'acheter des vivres supplémentaires) a été de 190,497, soit 3.93 sur 100 journées de détention dans les maisons centrales, 15,494 ou 2.41 0/0, dans les pénitenciers agricoles ; les proportions étaient de 4.78 et 2.79 0/0 en 1877.

Il y a eu, dans les maisons centrales, 569 journées de séquestration (1) et 211 d'observation ou d'isolement (2). Les nombres étaient respectivement de 365 et 23,531 en 1877.

Dans les maisons centrales, 7 condamnés, dont 6 occupés à des travaux extérieurs, sont parvenus à s'échapper ; 1 seulement n'avait pas encore été repris à la fin de l'année. En outre, 7 individus (1 à Aniane, 3 à Clairvaux, 1 à Eysses, 1 à Nîmes, 1 à Riom) ont tenté de s'évader. Dans les pénitenciers agricoles, on compte 43 évasions consommées, dont 2 non suivies de réintégration et 4 tentatives. En 1877, on signalait 11 évasions et 5 tentatives dans les maisons centrales, 58 évasions et 19 tentatives dans les pénitenciers agricoles.

Dans les maisons centrales affectées aux femmes, le nombre des infractions signalées a été de 4,366, savoir :

(1) Condamnés pour crimes commis dans l'établissement et retenus en cellule jusqu'à nouvel ordre.

(2) Détenus mis en cellule au moment de leur arrivée, lorsqu'il y a lieu d'étudier d'une manière spéciale leurs dispositions, ou isolés sur leur demande.

	1878.		PROPORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Vols.	14	0.32	0.32
Voies de fait envers le personnel supérieur	»	»	»
— — les agents de surveillance	»	»	0.02
— — d'autres détenues.	61	1.40	1.97
Rébellion, mutinerie.	87	1.99	3.04
Actes d'immoralité	23	0.53	0.36
Infractions au silence	2,891	66.22	62.03
Refus de travail.	82	1.88	1.45
Paresse, négligence dans le travail	88	2.01	3.08
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés	25	0.57	0.79
Infractions diverses	1,095	25.98	26.98
	4,366	100 »	100 »

La proportion des infractions signalées, par jour, à la population moyenne est de 0.35 0/0 en 1878, contre 0.41 en 1877.

Il a été infligé un nombre égal de punitions, ainsi réparti :

	1878.		PROPORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Cellule	818	18.73	19.15
Pain sec.	1,153	26.41	28.17
Autres privations alimentaires.	975	22.34	29.57
Réduction de dixièmes	1	0.02	»
Amendes	104	2.38	1.36
Autres punitions pécuniaires.	6	0.14	0.17
Punitions diverses.	451	10.33	6 »
Réprimandes	858	19.65	15.58
	4,366	100 »	100 »

Le nombre des femmes punies ou réprimandées a été de 1,774, savoir :

- 738 punies une fois.
- 461 — deux fois.
- 211 — trois fois.
- 364 — quatre fois et plus.

Le rapport entre le chiffre des détenues punies et le total de l'effectif au 31 décembre 1877 et des entrées de l'année ressort à 38.37 0/0; la proportion était de 36.89 0/0 en 1877.

Il y a eu 4,751 journées de cellule de prévention, punition ou consignation, soit 0.39 pour 100 journées de détention, en 1878, contre 0.47 l'année précédente, et la durée moyenne du séjour en cellule a été de 5 jours 94/100.

Les journées de privations alimentaires s'élèvent au total de 12,256, soit 1 0/0, par rapport aux journées de détention, en 1878; la proportion était de 1.26 0/0 en 1877.

La mesure de la séquestration est représentée par 365 journées de cellule, celle de l'isolement par 445.

De même que les années précédentes, aucune évasion n'a été consommée ni tentée.

TABLEAUX XVI à XXII bis. — État sanitaire.

Dans l'ensemble des établissements affectés aux hommes, l'état sanitaire, en 1878, a été plus satisfaisant que l'année précédente.

Les infirmeries renfermaient, au 31 décembre 1877, un effectif de (1) :	511 malades.
Il est entré en 1878.	9,170 —
Ensemble.	9,681 —
Il est sorti :	
Guéris.	8,218
Transférés dans des établissements hospitaliers ou au quartier d'aliénés de Gaillon	12
Libérés	360
Décédés	515
Il restait, au 31 décembre 1878	546 —

Les journées de traitement forment un total de 196,317.

La proportion des entrées à l'infirmerie, par jour, à la population moyenne, est de 0.17 en 1878, contre 0.15 en 1877; celle des journées d'infirmerie, par rapport aux journées de détention, ressort à 3.57 0/0 contre 3.97; la durée moyenne du

(1) Par suite d'une erreur portant sur les chiffres relatifs à la maison centrale de Riom, la statistique de 1877 accuse un effectif de 536 malades au 31 décembre.

sejour à l'infirmerie est descendue de 21j.86 à 20j.28; la mortalité, calculée sur le nombre total des malades, n'a été que de 5.62 0/0 en 1878, au lieu de 6.74 en 1877, et sur la population moyenne des établissements, de 3.62 au lieu de 4.07.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit, sous le rapport de la proportion du nombre quotidien d'admissions, à la population :

Casabianda (pénitencier agricole),	0.47 0/0 en 1878	contre	0.31 en 1877.
Castelluccio	0.28	—	0.27
Chiavari	0.21	—	0.30
Eysses (maison centrale),	0.21	—	0.18
Aniane	0.20	—	0.19
Fontevrault	0.19	—	0.13
Riom	0.19	—	0.14
Embrun	0.18	—	0.15
Nîmes	0.18	—	0.13
Gaillon	0.16	—	0.19
Clairvaux	0.14	—	0.11
Landerneau	0.13	—	0.17
Melun	0.13	—	0.15
Beaulieu	0.12	—	0.14
Albertville	0.10	—	0.06
Poissy	0.09	—	0.12
Thouars	0.06	— (créée en 1877).	
Loos	0.04	—	contre 0.01 en 1877.

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions sont les suivantes :

Dans les maisons centrales.

Indigestions et embarras gastriques	777	soit 10.94 sur 100	contre 9.42 en 1877.
Maladies des bronches et du larynx	774	— 10.90	— 9.63
Gastrites, entérites, diarrhées	556	— 7.83	— 7.30
Anémie, débilité, gangrène	506	— 7.12	— 5.63
Abcès, furoncles, ulcères, etc.	445	— 6.26	— 7.24
Fièvres diverses	385	— 5.42	— 5.30
Contusions, plaies, luxations	362	— 5.10	— 3.83
Phtisie pulmonaire	296	— 4.17	— 5.41
Pneumonies, pleurésies	294	— 4.14	— 4.03
Rhumatismes	231	— 3.25	— 3.21
Scrofules	182	— 2.56	— 3.53
Fièvres intermittentes	172	— 2.42	— 2.34
Érysipèles	119	— 1.68	— 2.10
Rhumatisme articulaire	114	— 1.60	— 1.88

Dans les pénitenciers agricoles.

Fièvres intermittentes	1,138	soit 55.08 sur 100	contre 55.28 en 1877.
Fièvres diverses	128	— 6.20	— 9.50
Maladies des bronches et du larynx	98	— 4.74	— 3.46
Gastrites, entérites, diarrhées	89	— 4.31	— 3.41
Pneumonies, pleurésies	80	— 3.87	— 2.00
Maladies du foie, des voies biliaires et de la rate	71	— 3.44	— 1.70
Anémie, débilité, gangrène	51	— 2.47	— 11.23
Indigestions et embarras gastriques	50	— 2.42	— 1.70
Rhumatismes	30	— 1.45	— 0.68
Abcès, furoncles, ulcères	29	— 1.40	— 1.46
Contusions, plaies, luxations	27	— 1.31	— 1.70

On signale, dans les maisons centrales, 163, soit 2.29 0/0, maladies indéterminées, et 449, soit 6.46 0/0, maladies simulées, et dans les pénitenciers agricoles, 17, soit 0.82 0/0, maladies indéterminées, 11, soit 0.53 0/0 maladies simulées; ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Sur les 9,170 cas de maladie ayant motivé l'admission à l'infirmerie, soit dans les maisons centrales, soit dans les pénitenciers agricoles, 6,494, soit 70.82 0/0, avaient la forme aiguë, 2,676, soit 29.18 0/0, la forme chronique; dans 888 ou 9.68 0/0, les détenus portaient, à leur entrée dans l'établissement, le germe de l'affection pour laquelle ils ont dû être traités; dans 2,739 ou 29.87 0/0, ils étaient, à la même époque, d'une constitution faible; dans 5,543 ou 60.45 0/0, en bon état de santé. En 1877, on comptait 68.58 maladies aiguës sur 100 et 31.42 maladies chroniques; 14.28 des détenus étaient atteints de la maladie par suite de laquelle ils ont été placés à l'infirmerie, 26.51 d'une constitution faible, 59.21 en bon état de santé.

D'autre part, si l'on considère, par catégorie, la proportion du nombre quotidien d'admissions eu égard à la population moyenne, on constate les résultats ci-après :

Selon les âges.

Au-dessus de 70 ans	0.32 0/0	} contre 0.22 en 1877.	
Plus de 60 à 70 ans	0.20 —		
De 16 à 20 ans	0.18 —		0.19 —
Plus de 20 à 25 ans	0.17 —	}	— 0.13 —
— de 25 à 30 ans	0.17 —		
— de 30 à 40 ans	0.17 —		0.14 —
— de 40 à 50 ans	0.16 —		0.17 —
— de 50 à 60 ans	0.15 —		0.17 —

Selon la saison.

3 ^e trimestre	0.19 0/0	contre 0.17 en 1877.
1 ^{er} —	0.18 —	— 0.15 —
2 ^e —	0.15 —	— 0.16 —
4 ^e —	0.14 —	— 0.14 —

Selon la durée de la captivité.

Après la 5 ^e année	0.20	contre 0.14 en 1877.
4 ^e année	0.19 —	— 0.23 —
3 ^e —	0.18 —	— 0.17 —
5 ^e —	0.17 —	— 0.18 —
1 ^{re} —	0.16 —	— 0.15 —
2 ^e —	0.16 —	— 0.12 —

Au point de vue du nombre proportionnel des journées d'infirmerie, comparé à celui des journées de détention, on relève les chiffres suivants :

Melun (maison centrale),	5.12 0/0	contre 5.07 en 1877.
Chiavari (pénitencier agricole),	4.98 —	8.47 —
Casabianda —	4.52 —	6.87 —
Nîmes (maison centrale),	4.11 —	3.66 —
Clairvaux —	3.98 —	2.79 —
Fontevrault —	3.90 —	2.36 —
Loos —	3.59 —	2.48 —
Poissy —	3.55 —	4.08 —
Aniane —	3.51 —	2.90 —
Castelluccio (pénitencier agricole),	3.27 —	2.54 —
Beaulieu (maison centrale),	3.19 —	3.87 —
Riom —	3.09 —	3.24 —
Embrun —	2.92 —	3.78 —
Thouars —	2.68	(créée en 1877).
Eysses —	2.62 0/0	contre 2.82 en 1877.
Gaillon —	2.58 —	2.93 —
Albertville —	2.36 —	1.59 —
Landerneau —	1.56 —	1. » —

La mortalité, qui ressort, sur l'ensemble de l'effectif des maisons centrales et des pénitenciers agricoles, à 3.62 0/0 en 1878, contre 4.07 en 1877, a été, pour chaque établissement :

Chiavari (pénitencier agricole),	de 6.70 0/0	contre 3.33 en 1877.
Thouars (maison centrale),	6.40	(créé en 1887).
Riom —	5.78 0/0	contre 4.94 en 1877.
Aniane —	5.48 —	5.74 —
Fontevrault —	4.41 —	6.54 —
Beaulieu —	4.35 —	6.32 —
Nîmes —	4.11 —	3. » —
Melun —	4.04 —	4.52 —
Casabianda (pénitencier agricole),	3.53 —	11.91 —
Loos (maison centrale),	3.57 —	3.11 —
Landerneau —	3.17 —	1. » —
Embrun —	3.14 —	2.85 —
Clairvaux —	2.72 —	2.28 —
Albertville —	2.70 —	3.52 —
Poissy —	2.53 —	3.19 —
Eysses —	2.45 —	1.83 —
Castelluccio (pénitencier agricole),	1.52 —	3. » —
Gaillon (maison centrale),	1.18 —	3.04 —

Les maladies qui ont causé le plus grand nombre de décès sont les suivantes :

Dans les maisons centrales.

Phtisie pulmonaire	113	soit 24.09 0/0	contre 27.57 en 1877.
Pneumonies, pleurésies	56	— 11.94	— 13.79 —
Maladies du cerveau, de la moelle, des méninges	44	— 9.38	— 6.60 —
Anémie, débilité, gangrène	44	— 9.38	— 4.66 —
Gastrites, entérites, diarrhées	43	— 9.17	— 6.21 —
Maladies du cœur et du péricarde	31	— 6.61	— 5.24 —
Maladies des bronches et du larynx	30	— 6.40	— 4.27 —
Fièvre typhoïde	13	— 2.77	— 3.88 —
Hydropisies diverses	12	— 2.56	— 4.66 —
Scrofules	9	— 1.92	— 4.27 —
Abcès, furoncles, ulcères	8	— 1.71	— 0.97 —
Maladies du foie, des voies biliaires, de la rate	7	— 1.49	— 2.14 —
Maladies des voies urinaires	7	— 1.49	— 0.77 —
Cancers	7	— 1.49	— 1.77 —

Dans les pénitenciers agricoles.

Fièvres diverses.	10	soit 13.16 0/0	contre	5.98	en 1877.
Fièvre typhoïde	9	— 11.84	—	17.09	—
Pneumonies, pleurésies	9	— 11.84	—	5.13	—
Fièvre intermittente	7	— 9.21	—	17.09	—
Phthisie	7	— 9.21	—	5.13	—
Maladies des bronches et du larynx	5	— 6.58	—	6.83	—
Gastrites, entérites, diarrhées	5	— 6.58	—	6.83	—
Maladies du foie, des voies biliaires, et de la rate.	5	— 6.58	—	3.41	—

Sur 100 décès, 49.54 étaient causés par des maladies aiguës, 50.46 par des maladies chroniques, en 1878, contre 56.96 et 43.04 l'année précédente; 13.94 avaient frappé des individus chez lesquels existait, au moment de leur entrée en prison, la maladie dont ils sont morts; 39.27 des individus d'une constitution faible, 46.79 en bon état de santé; les proportions étaient, en 1877, de 8.70 0/0, 37.03 0/0 et 54.27 0/0.

Les nombres ci-après font connaître, à d'autres points de vue, la proportion des décès par catégorie :

Age des décédés.

Au-dessus de 70 ans	36.11 0/0	} contre 16.46 en 1877.
Plus de 60 à 70 ans	13.39 —	
— 50 à 60 —	5.60 —	— 6.58 —
— 40 à 50 —	3.64 —	— 3.77 —
— 30 à 40 —	2.78 —	— 2.86 —
— 25 à 30 —	2.64 —	} — 2.98 —
— 20 à 25 —	2.07 —	
— 16 à 20 —	1.87 —	

Durée de la captivité subie au moment du décès.

Plus de 5 années	7.51 0/0	contre	4.04	en 1877.
5 ^e année	5.33 —	—	4.75	—
4 ^e —	4.79 —	—	4.10	—
3 ^e —	4.58 —	—	5.35	—
2 ^e —	3.31 —	—	3.88	—
1 ^{re} —	2.56 —	—	3.63	—

Époques de l'année où ont eu lieu les décès.

1 ^{er} trimestre	4.08 0/0	contre	4.40	en 1877.
2 ^e —	3.88 —	—	4.31	—
3 ^e —	3.76 —	—	4.30	—
4 ^e —	2.76 —	—	3.24	—

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre des malades en traitement, au 31 décembre 1877, était de 150
Il en est entré, pendant l'année 1878 1,908

Ensemble. 2,058

Il est sorti :		
Guéries.	1,762	} 1,937
Transférées dans des établissements hospitaliers.	19	
Libérées.	17	
Décédées	139	

Il restait, au 31 décembre 1878. 121

Le total des journées d'infirmerie a été de 50,541.

La proportion du nombre quotidien des entrées à l'infirmerie à la population moyenne, ressort à 0.15 0/0 en 1878, contre 0.16 en 1877; celle des journées d'infirmerie aux journées de détention à 4.11 contre 4.08; la durée moyenne du séjour à l'infirmerie a été de 25 j. 10 au lieu de 23.49; la mortalité est descendue de 10.12 0/0 en 1877 à 6.91 en 1878, par rapport au nombre total des malades traitées, et de 4.22 0/0 à 4.12, par rapport au nombre moyen des femmes détenues.

Le chiffre moyen des admissions à l'infirmerie, comparative-ment à l'effectif est :

A Montpellier de.	0.36 0/0	en 1878	contre	0.38	en 1877.
A Auberive de.	0.21	—	—	0.14	—
A Cadillac de.	0.13	—	—	0.14	—
A Clermont de.	0.10	—	—	0.11	—
A Rennes de.	0.09	—	—	0.10	—
A Doullens de.	0.04	—	—	0.06	—

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions, sont :

Les maladies des bronches et du larynx	245	soit 12.84 0/0	contre	15.40	en 1877.
Les gastrites, entérites, diarrhées.	214	— 11.21	—	9.06	—
Les indigestions et embarras gas- triques.	200	— 10.48	—	7.46	—
L'anémie, la débilité, la gangrène.	178	— 9.33	—	8.64	—
Les érysipèles	139	— 7.29	—	5.45	—
Les rhumatismes	93	— 4.87	—	5.54	—
Les abcès, furoncles, ulcères	77	— 4.04	—	3.10	—
Les maladies des organes génitaux	68	— 3.56	—	4.13	—

Les pneumonies, pleurésies	64 soit	3.35 0/0	contre	3.76	en 1877.
La phtisie pulmonaire	64 —	3.35	—	4.37	—
Les névralgies	56 —	2.94	—	3.47	—
Les scrofules	54 —	2.83	—	2.68	—
Les fièvres diverses	49 —	2.57	—	4.17	—
Les maladies du cœur et du péri- carde	30 —	1.57	—	4.46	—
Les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges	30 —	1.57	—	4.41	—

Sous le rapport de la forme des maladies et de l'état de santé des femmes, au moment de leur arrivée dans l'établissement, de l'âge des malades, de la durée de la détention qu'elles avaient subie lors de leur entrée à l'infirmerie, de la saison, les 1,908 admissions sont ainsi classées :

Forme des maladies
(sur 100 admissions).

Aiguë	70.60	en 1878	contre	73.15	en 1877.
Chronique	29.40	—	—	26.85	—

État de santé des détenues à leur arrivée
(sur 100 admissions):

Existence de la maladie	5.71	contre	10.05	en 1877.
Constitution faible	25.47	—	25.96	—
Bonne santé	68.82	—	63.99	—

Age

(nombre quotidien rapporté à la population moyenne).

Au-dessus de 70 ans	0.69 0/0	} contre	0.19	en 1877.
Plus de 60 à 70 ans	0.35 —			
— 20 à 25 —	0.20	—	0.30	—
— 50 à 60 —	0.19	—	0.18	—
— 25 à 30 —	0.17	—	0.15	—
16 à 20 ans	0.14	—	0.21	—
Plus de 40 à 50 ans	0.13	—	0.16	—
— 30 à 40 —	0.10	—	0.16	—

Durée de la captivité.

5 ^e année	0.24 0/0	contre	0.15	en 1877.
3 ^e année	0.20	—	0.17	—
Après la 5 ^e	0.17	—	0.15	—
2 ^e	0.14	—	0.17	—
4 ^e	0.14	—	0.14	—
1 ^{re} année	0.13	—	0.17	—

Saison.

1 ^{er} trimestre	0.17 0/0	contre	0.18	en 1877.
2 ^e —	0.15	—	0.17	—
4 ^e —	0.15	—	0.16	—
3 ^e —	0.14	—	0.14	—

Selon les proportions existant entre le nombre des journées de maladie et celui des journées de détention, les maisons centrales affectées aux femmes seraient rangées dans l'ordre suivant :

Montpellier	6.99 0/0	en 1878	contre	7.45	en 1877.
Cadillac	5.31	—	—	5.30	—
Auberive	4.89	—	—	4.51	—
Clermont	3.34	—	—	3.56	—
Rennes	3.27	—	—	2.95	—
Doullens	1.46	—	—	1.75	—

On a vu plus haut que le nombre des décès qui était, en 1877, de 4.22 0/0, par rapport à l'effectif moyen, est descendu, en 1878, à 4.12 0/0. Voici quel a été le contingent afférent à chaque établissement :

Cadillac	6.94 0/0	en 1878	contre	7.09	en 1877.
Montpellier	5.37	—	—	4.33	—
Rennes	3.95	—	—	3.93	—
Clermont	3.83	—	—	3.07	—
Doullens	2.98	—	—	5.74	—
Auberive	2.35	—	—	2.78	—

La mortalité a été

Suivant l'âge.

Plus de 50 à 60 ans	8.36 0/0	en 1878	contre	7.34	en 1877.
— 60 à 70 —	6.02	—	—	17.05	—
— 25 à 30 —	5. »	—	—	3.32	—
— 40 à 50 —	4.24	—	—	3.68	—
— 20 à 25 —	3.67	—	—	3.32	—
— 30 à 40 —	3.02	—	—	2.94	—
16 à 20 ans	1.47	—	—	3.70	—
Plus de 70 ans	»	—	—	17.05	—

Suivant la durée de la captivité.

3 ^e année	4.89 0/0	en 1878	contre	5.82	en 1877.
Après la 5 ^e	4.66	—	—	3.09	—
2 ^e	4.07	—	—	4.56	—
5 ^e	4.07	—	—	4.08	—
1 ^{re}	3.94	—	—	3.54	—
4 ^e	3.38	—	—	4.49	—

Suivant la saison.

2 ^e trimestre.	4.76	0/0	en 1878	contre	3. »	en 1877.
1 ^{er} —	4.36	—	—	—	7.64	—
3 ^e —	4.12	—	—	—	3.73	—
4 ^e —	3.20	—	—	—	2.48	—

Les affections qui ont causé le plus grand nombre de décès sont :

La phthisie pulmonaire	43	soit	30.94	0/0	en 1878	contre	29.14	en 1877.
Les pneumonies, pleurésies, etc.	13	—	9.35	—	—	—	11.97	—
Les maladies du cœur et du péricarde	12	—	8.63	—	—	—	5.30	—
Les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges.	10	—	7.19	—	—	—	7.29	—
Les maladies des bronches et du larynx.	8	—	5.76	—	—	—	2.65	—
La fièvre typhoïde	7	—	5.04	—	—	—	7.95	—
L'anémie, la débilité, la gangrène.	7	—	5.04	—	—	—	4.64	—
Les gastrites, entérites, diarrhées.	6	—	4.32	—	—	—	11.92	—
Les cancers.	5	—	3.60	—	—	—	2.65	—
La péritonite	4	—	2.88	—	—	—	1.32	—
Les hydropisies diverses.	4	—	2.88	—	—	—	4.64	—
Les fièvres diverses	4	—	2.88	—	—	—	»	—
La variole.	4	—	2.88	—	—	—	1.32	—

Des 139 décès constatés, 56 ou 40.29 0/0 étaient la suite de maladies aiguës, 83 ou 59.71 0/0 de maladies chroniques; les proportions étaient, en 1877, de 45.03 et 54.97 0/0. Sur 100 détenues décédées, 9.35 étaient atteintes, avant leur entrée dans la maison centrale, de l'affection à laquelle elles ont succombé; 46.76 étaient d'une constitution faible, 43.89 en bonne santé; la statistique précédente accuse 13.25 0/0 pour la première catégorie, 36.42 pour la seconde, 50.33 pour la troisième.

TABLEAU XXIII. — Aliénation mentale. — Suicides.

Les détenus signalés comme aliénés, que renfermaient les maisons centrales et les pénitenciers agricoles, étaient, au 31 décembre 1877, au nombre

de.	17	hommes	2	femmes.
L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez.	22	—	18	—
Ensemble	39	—	20	—

Il est sorti :

Par libération ou décès.	17	hommes	3	femmes
Par transfèrement dans des établissements spéciaux	9	—	16	—
Il restait, au 31 décembre 1878.	13	—	1	—

Les individus atteints d'épilepsie sans aliénation mentale, dans l'effectif, à la fin de l'année 1877, pour 82 hommes 6 femmes.

Ceux qui ont, en 1878, présenté des symptômes de cette affection, forment un chiffre de	20	—	4	—
Ensemble.	102	—	10	—

Sont sortis :

Libérés ou décédés.	47	hommes	4	femmes
Transférés dans des établissements spéciaux 8 — —	8	—	—	—
Étaient présents, au 31 décembre 1878.	47	—	6	—

En 1877, il avait été constaté 31 cas d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie, chez les hommes, 17 chez les femmes, 47 d'épilepsie sans aliénation mentale, chez les hommes, 4 chez les femmes.

Dans les établissements affectés aux hommes, 1 suicide par suspension a été accompli, 2 par suspension, 3 au moyen d'instruments tranchants ont été tentés. Il y avait eu, l'année précédente, 2 suicides consommés et 4 tentatives. Une femme a péri en se précipitant volontairement par une fenêtre : un suicide s'était produit, dans des conditions analogues, en 1877.

Les chiffres mentionnés plus haut, en ce qui concerne les aliénés et les épileptiques, ne comprennent pas les individus internés dans le quartier spécial annexé à la maison centrale de Gaillon.

L'effectif de ce quartier était, au 31 décembre 1877. de	59
Le nombre des entrées a été de	41
Ensemble.	100

Celui des sorties s'est élevé à 26, savoir :	
Réintégrés dans un établissement pénitentiaire.	2
Libérés, placés dans des asiles	14
— remis à leurs familles	5
Décédés	5
L'effectif était, au 31 décembre 1878, de	7

Le total des journées de présence étant de 27,177, la population moyenne ressort à 74 en 1878, contre 49 en 1877.

Des 41 condamnés admis, en 1878, dans le quartier de Gaillon, 6 étaient atteints de manie, 4 de lypémanie générale, 6 de lypémanie partielle, 4 de folie paralytique, 7 de démence simple, 1 de faiblesse intellectuelle, 13 d'épilepsie, sans aliénation.

Les 100 malades en traitement pendant l'année se répartissaient ainsi :

	NOMBRE TOTAL des malades.	AGE.					CATÉGORIE PÉNALE.			
		20 à 30 ans.	Plus de 30 à 40 ans.	Plus de 40 à 50 ans.	Plus de 50 à 60 ans.	Plus de 60 à 70 ans.	Enprisonnement.	Reclusion.	Travaux forcés.	Pénitence capitale commuée en détention.
Manie	9	3	4	2	»	»	7	2	»	»
Lypémanie générale	7	1	3	1	»	»	4	3	»	»
Lypémanie partielle	29	9	12	7	1	»	15	9	4	1
Folie épileptique	1	»	1	»	»	»	1	»	»	»
Folie paralytique	9	»	3	3	1	»	6	3	»	»
Démence simple	18	3	3	6	3	3	12	3	1	»
Démence sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Faiblesse intellectuelle	3	»	2	»	1	»	2	1	»	»
En observation	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»
	77	16	31	21	6	3	47	23	6	1
Épilepsie	23	5	9	8	»	1	13	9	1	»
	100	21	40	29	6	4	59	32	7	1

Les 5 malades décédés étaient atteints, 2 de folie paralytique, 3 de démence simple. Le condamné passé du quartier d'aliénés à la détention commune avait été mis en traitement pour lypémanie partielle.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

Le nombre des journées de travail, dans les établissements affectés aux hommes, s'est élevé à 4,096,821, dont 3,605,328 pour les maisons centrales, 491,493 pour les pénitenciers agricoles.

La moyenne des détenus occupés ressort ainsi à 13,258, dont 11,668 ou 87.77 0/0, par rapport à l'effectif général, dans les premiers de ces établissements, 1,590 ou 90.08 0/0, dans les seconds ; les proportions étaient respectivement de 87.70 et 87.68 en 1877.

Le chiffre total des travailleurs était, au 31 décembre 1878, de 13,182, dont 11,449 ou 88.59 0/0, par rapport à la population présente à la même date, dans les maisons centrales, 1,733 ou 82.80 0/0, dans les pénitenciers agricoles, contre 88.92 et 87.74 0/0 à la fin de l'année précédente.

Les produits de la main-d'œuvre des condamnés s'élèvent à la somme de 3,798,445 fr. 95 c., dont 3,495,888 fr. 90 c. dans les maisons centrales, 302,557 fr. 05 c. dans les pénitenciers agricoles. Le gain moyen ressort :

Dans les maisons centrales,

à 96 c. 97 par journée de travail en 1878, contre 96 c. 77 en 1877.
72 c. 04 par journée de détention en — 71 c. 85 —

Dans les pénitenciers agricoles,

à 61 c. 55 par journée de travail, en 1878, contre 61 c. 43 en 1877.
46 c. 37 par journée de détention, en — 45 c. 37 —

L'effectif de 11,668 hommes occupés, dans les maisons centrales, se répartit de la manière suivante :

Services intérieurs agricoles	4	soit	0.03 0/0	contre	0.10	en	1877.
— — économiques	1,749	—	14.99	—	14.65	—	
Travaux aux bâtiments	193	—	1.66	—	1.79	—	
Travaux extérieurs (fabrication de chaux, culture, etc.)	99	—	0.85	—	1.08	—	
	2,045	—	17.53	—	17.62	—	
Travaux industriels	9,623	—	82.47	—	82.33	—	
Total	11,668	—	100	»	100	»	—

Le produit, par journée, pour chacun de ces genres d'occupations, ressort, en moyenne, à :

Services intérieurs agricoles.	0.74.51	en 1878,	contre	0.50.27	en 1877
— — économiques.	0.75.23	—	—	0.74.03	—
Travaux aux bâtiments	0.92.36	—	—	0.94.30	—
Travaux extérieurs (fabrication de chaux, culture, etc.)	1.49.41	—	—	1.46.67	—
Travaux industriels.	1.00.47	—	—	1.00.19	—

Pendant l'année 1878, les industries ayant employé le plus grand nombre de détenus, sont les suivantes :

Chaussonnerie	1,186	contre	1,317	en 1877.
Vannerie.	850	—	874	—
Fabrication de boutons de nacre.	622	—	778	—
Cordonnerie clouée.	814	—	738	—
Tissage de fil, laine ou coton.	722	—	763	—
Cordonnerie cousue.	586	—	825	—
Confection d'espadrilles, sandales, ga- loches	444	—	385	—
Fabrication de chaises	366	—	407	—
Ébénisterie, menuiserie.	312	—	302	—
Brosserie.	297	—	339	—
Confection de vêtements.	285	—	324	—
Fabrication de lits et meubles en fer.	301	—	292	—
Mégisserie, peausserie	180	—	184	—
Confection d'abat-jours.	161	—	108	—
Tissage de soieries.	140	—	163	—
Écharpillage d'étoupes.	131	—	50	—
Préparation de soies pour brosses.	125	—	89	—
Fabrication de boutons de corne.	125	—	107	—
Cardage de frisons	110	—	1e0	—
Fabrication de bouts de parapluies.	109	—	146	—
— de corsets.	104	—	120	—
Tissage de toile métallique.	100	—	120	—

Les chiffres ci-après indiquent les salaires gagnés, en moyenne, par les condamnés, appliqués à ces 22 industries :

Fabrication de lits et meubles en fer	1'5802
Fabrication de bouts de parapluies	1.4618
— de boutons de corne.	1.4078
Confection de vêtements	1.2607
Brosserie.	1.2137
Mégisserie, peausserie.	1.1996
Confection d'abat-jour.	1.1693
Cordonnerie cousue.	1.1615
Fabrication de chaises.	1.1176
Ébénisterie, menuiserie	1.0863
Fabrication de boutons de nacre	1.0716

Tissage de fil, laine, coton.	1'0593
Vannerie.	1.0460
Confection de corsets	1.0430
Cordonnerie clouée	0.9921
Tissage de toiles métalliques	0.9913
Tissage de soieries	0.9515
Préparation de soies pour brosses	0.7691
Confection d'espadrilles, sandales, galoches.	0.7596
Cardage de frisons.	0.6956
Confection de chaussons	0.52 »
Écharpillage d'étoupes.	0.2310

Ces moyennes diffèrent peu de celles qui avaient été obtenues en 1877.

Dans les établissements affectés aux femmes, les journées de travail forment un total de 959,502, soit en moyenne 3,105 détenues travaillant ou 92.05 0/0, par rapport à l'effectif, en 1878, contre 91.77 en 1877. Le nombre des femmes occupées était, au 31 décembre, de 2,954 ou 92.23 0/0 en 1878, au lieu de 91.75 en 1877.

Le montant du produit du travail a été de 888,873 fr.77 c., soit, en moyenne :

Par journée de travail.	92 c. 64	en 1878	contre	89 c. 23	en 1877.
Par journée de détention	72 c. 19	—	—	69 c. 23	—

Les 3,105 condamnées appliquées au travail se répartissaient ainsi :

Services économiques	384	soit	12.38 0/0	en 1878	contre	11.46	en 1877.
Travaux industriels.	2,721	—	88.89	—	—	88.54	—

Les chiffres suivants font connaître comment se trouvaient classées les 2,721 femmes employées à des travaux industriels :

Confection de chemises, faux-cols, manchettes, etc.							
A la main	943	en 1878	contre	1,040	en 1877.		
A la mécanique.	573	—	—	668	—		
Cordonnerie (piquage).	526	—	—	527	—		
Confection de corsets.	434	—	—	406	—		
Blanchissage et repassage	201	—	—	191	—		
Préparation de cheveux.	34	—	—	33	—		
Fabrication de boutons de linge	10	—	—	33	—		
Divers.	»	—	—	6	—		

Le produit moyen de la main-d'œuvre a été, par journée de travail, pour les services économiques, de 67c.80 en 1878, contre

66c.07 en 1877, et pour les travaux industriels de 96c.13 contre 92c.28, savoir :

Cordonnerie (piquage)	1.0253	contre	0.9551	en 1877.
Confection de lingerie à la mécanique	1.0124	—	0.8850	—
Blanchissage et repassage	0.9803	—	0.9724	—
Confection de boutons de lingc.	0.9611	—	0.8483	—
— de corsets	0.9103	—	0.9174	—
— de lingerie à la main	0.8943	—	0.9388	—
Préparation de cheveux	0.5707	—	0.6274	—
Divers	»	—	0.3194	—

Il ressort des tableaux relatifs au travail que le montant total des produits de la main-d'œuvre des détenus des deux sexes dans les maisons centrales et des hommes dans les pénitenciers agricoles s'est élevé, en 1878, à 4,687,319 fr. 72 c. Cette somme a été ainsi répartie :

	PÉCULE DES DÉTENUÉS.		PORTION restant à la disposition DE L'ÉTAT et concédée aux entrepreneurs ou acquise au Trésor.	TOTAL.
	DISPONIBLE.	RÉSERVE.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes. — Maisons centrales	935,140 11	679,446 48	1,884,332 34	3,495,888 90
Pénitenciers agricoles	71,819 53	61,080 56	169,636 96	302,557 05
	1,006,959 64	740,527 04	2,050,989 27	3,798,445 95
Femmes. — Maisons centrales	187,487 27	167,638 63	333,727 87	888,873 77
TOTAL	1,194,446 91	908,165 67	2,584,717 14	4,687,319 72
Soit par journée de détention :				
Hommes. — Maisons centrales	19 ^c ,27	14 ^c »	38 ^c ,77	72 ^c ,01
Pénitenciers agricoles	11 ^c ,15	9 ^c ,48	26 ^c ,34	46 ^c ,97
ENSEMBLE	18^c,32	13^c,47	37^c,31	60^c,40
Femmes. — Maisons centrales	15 ^c ,23	13 ^c ,61	43 ^c ,35	72 ^c ,19
MOYENNES GÉNÉRALES	17^c,75	13^c,50	38^c,42	69^c,67

En 1877, les moyennes étaient, pour le pécule disponible, de 18c.84 dans les maisons centrales d'hommes, de 10c.88 dans les pénitenciers agricoles, de 14c.54 dans les maisons centrales de femmes ; pour le pécule-réserve, de 14c.01 dans les maisons centrales d'hommes, 9c.39 dans les pénitenciers agricoles, 13c.22 dans les maisons centrales de femmes, et pour la portion profitant directement ou indirectement au Trésor, de 39 centimes dans les maisons centrales d'hommes, 25 c. 30 dans les pénitenciers agricoles, 41 c. 57 dans les maisons centrales de femmes.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Dans les établissements affectés aux hommes, les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule disponible, se sont élevées, en 1878, à la somme de 913,515 fr. 40 c., savoir :

	fr. c.	fr. c.
Pain	90,439 37	737,021 59
Autres aliments	646,582 22	
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes, etc)		34,431 63
Objets d'habillement et menus ustensiles		72,669 85
Secours aux familles		63,944 34
Restitutions		1,606 63
Dépenses exceptionnelles (retrait de fonds déposés, etc.)		3,841 36
Total égal		913,515 40

On trouve ainsi que, sur une dépense de 100 francs, il est employé :

	fr. c.	fr. c.
En achat de pain	9 90	80 68
— d'autres aliments	70 78	
— d'objets d'habillement et menus ustensiles		7 95
En dépenses accidentelles (port de lettres, frais d'acte, etc.)		3 77
En secours aux familles		7 »
En restitutions		0 18
En dépenses exceptionnelles		0 42
		100. »

La moyenne est, par journée de détention :

Achat de pain et autres aliments	13 c. 41	contre	13 c. 29	en 1877.
— d'objets d'habillement et menus ustensiles	1 32	—	1 26	—
Autres dépenses	1 89	—	2 09	—
Ensemble	16 62	—	16 64	—

Les dépenses effectuées par les femmes, sur leur pécule, forment un total de 160,110 fr. 91 c., savoir :

	fr. c.	fr. c.
Pain	" "	115,657 12
Autres aliments	115,657 12	
Objets d'habillement et menus ustensiles	19,611 84	
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes, etc.)	6,529 53	
Secours aux familles	18,174 84	
Restitutions	52 76	
Dépenses exceptionnelles (retrait de fonds déposés, etc.)	84 82	
Total égal	160,110 91	

Soit, sur une dépense de 100 francs :

	fr. c.	fr. c.
Pain	" "	72 24
Autres aliments	72 24	
Objets d'habillement et menus ustensiles	12 25	
Dépenses accidentelles	4 08	
Secours	11 35	
Restitutions	0 03	
Dépenses exceptionnelles	0 05	
Total égal	100. »	

Par journée de détention, la dépense moyenne ressort à 13 centimes et se répartit ainsi :

Pain et autres aliments	9 ^e 39	contre	8 ^e 99	en 1877.
Objets d'habillement et menus ustensiles	1 59	—	1 52	—
Autres dépenses	2 02	—	2 13	—
Total égal	13 " —	—	12 64	—

Des vivres supplémentaires ont été délivrés gratuitement, aux hommes, pour une valeur totale de 23,254 fr. 92 c. ou 0 c. 0.42 par journée de détention; aux femmes, pour 609 francs ou 5 centimes par journée. Les moyennes étaient, en 1877, de 1 c. 16 et 0 c. 05.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Il a été mis en liberté, pendant l'année, 6,096 hommes, dont 5,524 des maisons centrales, 572 des pénitenciers agricoles et 1,210 femmes; 314 hommes ou 5.15 0/0 (maisons centrales, 263 ou 4.76 0/0, pénitenciers agricoles 51 ou 8.92 0/0), 72 femmes ou 5.95 0/0 avaient obtenu remise du restant de leur peine. En 1877, la proportion des libérations anticipées était, pour les hommes, de 5.72 (maisons centrales 5.67, pénitenciers agricoles 6.26), pour les femmes de 5.80 0/0.

Les 6,096 hommes et les 1,210 femmes libérés étaient ainsi répartis, sous le rapport de la durée de la détention qu'ils avaient subie, et de leur âge au moment de leur mise en liberté :

	1878.				PROPORTION 0/0 en 1877.	
	Nombre.		Proportion 0/0.		Hommes.	Femmes.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.		
DURÉE DE LA DÉTENTION.						
1 an et moins	570	60	9.35	4.96	8.65	4.75
Plus de 1 à 2 ans	3,519	687	57.73	56.78	54.17	59.63
— 2 à 3 —	706	177	11.58	14.63	14.97	12.81
— 3 à 4 —	483	88	7.92	7.27	9.15	6.21
— 4 à 5 —	571	117	9.37	9.67	8.35	9.83
Plus de 5 ans	247	81	4.05	6.69	4.71	6.77
	6,096	1,210	100 »	100 »	100 »	100 »
AGE.						
De 16 à 20 ans	436	66	7.15	5.45	6.99	4.43
Plus de 20 à 25 ans	949	159	15.57	13.14	15.88	11.20
— 25 à 30 —	1,368	192	22.44	15.87	25. »	15.55
— 30 à 40 —	1,602	363	26.28	30 »	25.05	28.28
— 40 à 50 —	949	278	15.57	22.98	14.21	23.45
— 50 à 60 —	539	115	8.84	9.50	9.82	12.25
— 60 à 70 —	216	35	3.54	2.89	2.63	4.27
Plus de 70 ans	37	2	0.61	0.17	0.42	0.57
	6,096	1,210	100 »	100 »	100 »	100 »

Il ressort de ces chiffres que la proportion des détentions de courte durée a sensiblement augmenté pour les hommes, tandis que, pour les femmes, si l'on constate un léger accroissement parmi les libérées ayant passé un an au plus dans les maisons centrales, on remarque une réduction notable, en ce qui concerne celles qui avaient été détenues de 1 à 2 ans seulement. Quant aux âges, on ne relève que des différences peu importantes.

Relativement à la destination des libérés, à leurs moyens présumés d'existence et à la situation de leur pécule, le tableau XXIX contient les renseignements ci-après :

	1878.				PROPORTION 0/0 en 1877.		
	Nombre.		Proportion 0/0.		Hommes.	Femmes.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.			
DESTINATION.	Étrangers expulsés	345	39	5.06	3.22	6.89	2.42
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer	276	»	4.53	»	4.67	»
	Malades et infirmes dirigés sur des établissements hospitaliers	9	1	0.16	0.08	0.16	0.16
	Dirigés sur leur ancien domicile :						
	sur leur demande	1,689	517	27.70	42.73	27.05	43.19
	par ordre	49	»	0.31	»	0.11	»
	Dirigés sur une autre localité :						
	sur leur demande	3,658	653	60 »	53.97	60.95	54.07
	par ordre	100	»	1.64	»	0.17	0.16
		6,096	1,210	100. »	100. »	100. »	100. »
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE.	Paraissant avoir des ressources personnelles	249	419	4.08	9.83	4.81	8.62
	Ayant du travail assuré	2,109	498	34.60	41.16	34.54	41.09
	N'ayant pas de travail	2,955	452	48.47	37.36	45.19	40.05
	Hors d'état de travailler	453	81	2.51	6.69	3.65	5.16
	Remis à une société de patronage	»	20	»	1.65	0.09	2.50
	Expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établissements hospitaliers	630	40	10.34	3.31	11.72	2.58
		6,096	1,210	100. »	100. »	100. »	100. »
SITUATION PÉCUNIAIRE.	Ayant reçu à leur résidence un pécule de 20 à 60 francs	1,439	265	23.61	21.90	20.66	21.68
	De plus de 60 à 100 francs	921	491	15.11	15.79	18.12	14.99
	De plus de 100 francs	1,540	386	25.26	31.90	27.55	32.15
	N'ayant pas reçu de pécule, à leur résidence, mais ayant pourvu à leurs frais de route et d'habillement	2,115	338	34.69	29.59	32.10	29.89
	Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie	81	40	1.33	0.82	1.57	1.29
		6,096	1,210	100. »	100. »	100. »	100. »

On voit que s'il existe, à ce triple point de vue, une grande analogie entre les indications afférentes aux deux années, la situation est, dans son ensemble, moins bonne pour les hommes en 1878, tandis qu'elle présenterait une légère amélioration pour les femmes.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, dans cet ordre d'idées, ainsi qu'on l'avait fait dans la statistique de 1877, les libérés des maisons centrales à ceux des pénitenciers agricoles; les proportions sont, par chacune de ces deux catégories :

	1878.		1877.		
	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	Maisons centrales.	Pénitenciers agricoles.	
DESTINATION.	Étrangers expulsés	6.25	»	7.52	0.52
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer	3.78	11.71	3.55	15.94
	Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers	0.16	»	0.17	»
	Dirigés sur leur ancien domicile :				
	sur leur demande	27.46	30.07	26.54	32.24
	par ordre	0.22	1.22	0.12	»
	Dirigés sur une autre localité :				
	sur leur demande	60.99	50.33	61.91	51.30
	par ordre	1.44	6.47	0.19	»
		100. »	100. »	100. »	100. »
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE.	Paraissant avoir des ressources personnelles	4.02	4.72	4.94	3.47
	Ayant du travail assuré	36.33	17.66	36.29	16.98
	N'ayant pas de travail assuré	46.78	64.86	48.57	61.53
	Hors d'état de travailler	2.66	1.05	3.86	1.56
	Remis à des sociétés de patronage	»	»	0.10	»
	Expulsés, incorporés dans l'armée, placés dans des établissements hospitaliers	10.19	11.71	11.24	16.46
		100. »	100. »	100. »	100. »
SITUATION PÉCUNIAIRE.	Ayant reçu à leur résidence un pécule de 20 à 60 francs	24.91	11.01	21.79	9.36
	De plus de 60 à 100 francs	15.84	8.04	19.18	7.45
	De plus de 100 francs	26.76	10.84	29.53	7.63
	N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence, mais ayant pourvu à leurs frais de route et d'habillement	34.06	69.76	27.83	75.04
	Ayant reçu des secours de l'administration à leur sortie	1.43	0.35	1.67	0.52
		100. »	100. »	100. »	100. »

Le rapprochement de ces chiffres donne lieu de constater qu'il ne s'est pas produit, d'une année à l'autre, de changements notables, et que les détenus sortant des pénitenciers agricoles se trouvent dans des conditions moins favorables que les autres, en ce sens que, parmi eux, la proportion des individus, n'ayant pas de travail assuré et ne possédant qu'un très faible pécule, est plus élevée; cet inconvénient est atténué, toutefois, par le retour d'un plus grand nombre de libérés de cette catégorie, appartenant en majorité aux populations rurales, à leur ancien domicile.

Sous le rapport de l'état de leur instruction au moment de leur sortie, les libérés étaient ainsi classés :

		HOMMES.			FEMMES.		
		1878.		PRO- PORTION en 1877.	1878.		PRO- PORTION en 1877.
		Nombre.	Proportion p. 0/0.		Nombre.	Proportion p. 0/0.	
Illettrés à leur entrée.	ayant à lire	362	17.98	16.06	144	24.74	27.62
	ayant à lire et à écrire	433	21.51	23.26	77	13.23	12.45
	apppris à lire, à écrire et à calculer	392	19.47	13.22	43	7.39	6.32
	ayant acquis l'instruction primaire	102	5.07	4.02	2	0.34	0.18
	demeurés illettrés	724	35.97	43.44	316	54.30	53.43
		2,013	100. »	100. »	582	100. »	100. »
Sachant lire à leur entrée	ayant à écrire	465	38.56	39.27	116	42.80	35.86
	apppris à écrire et à calculer	374	31.01	29.10	64	23.62	20.35
	ayant acquis l'instruction primaire	100	8.29	6.80	8	2.95	43.79
	n'ayant pas fait de progrès	267	22.14	24.83	83	30.63	»
		1,206	100. »	100. »	271	100. »	100. »
Sachant lire et écrire à leur entrée	ayant appris à calculer	677	44.66	33.75	137	54.58	48.40
	ayant acquis l'instruction primaire	188	12.40	20.15	34	13.55	9.25
	n'ayant pas fait de progrès	651	42.94	46.10	80	31.87	42.35
		1,516	100. »	100. »	251	100. »	100. »

		HOMMES.			FEMMES.		
		1878.		PRO- PORTION en 1877.	1878.		PRO- PORTION en 1877.
		Nombre.	Proportion p. 0/0.		Nombre.	Proportion p. 0/0.	
Sachant lire écrire et calculer à leur entrée	ayant reçu l'instruction primaire	209	21.11	27.22	50	52.08	52.78
	n'ayant pas fait de progrès	781	78.89	72.78	46	47.92	47.22
		990	100 »	100 »	96	100 »	100 »
Possédant l'instruction primaire	ayant fait des progrès	56	15.09	9.66	5	50 »	50 »
	n'ayant pas fait de progrès	315	84.91	90.34	5	50 »	50 »
		371	100 »	100 »	10	100 »	100 »

Si l'on considère séparément les chiffres afférents aux individus les plus ignorants au moment de leur entrée, ceux qui étaient entièrement illettrés ou qui savaient seulement lire, lesquels sont au nombre de 3,219 hommes, 853 femmes, on constate que 2,228 hommes, soit 69.21 0/0, 454 femmes, soit 53.22 0/0 avaient profité de l'enseignement scolaire qui leur a été donné pendant leur détention. Ce résultat ne s'appliquait qu'à 43.31 0/0 libérés du sexe masculin, 49.88 du sexe féminin (1) en 1877. Il ne m'a pas paru utile d'opérer, à ce point de vue, une comparaison entre les détenus des maisons centrales et ceux des pénitenciers agricoles, attendu que, comme l'explique le rapport concernant la précédente statistique, les condamnés ne sont transférés dans ces derniers établissements qu'après un séjour d'un ou deux ans et parfois même davantage dans les premiers.

Après leur libération, 1,783 hommes, soit 29.25 0/0 (maisons centrales 1,518 ou 27.48 0/0, pénitenciers agricoles, 265 ou 46.33) et 257 femmes, soit 21.24 0/0, devaient être soumis à la surveillance de la haute police; les proportions étaient de 34.12 0/0 (maisons centrales 33.39, pénitenciers agricoles 41.42) pour les hommes et 21.76 0/0 pour les femmes, en 1877.

(1) Par suite d'une faute d'impression, la statistique de 1877, page Lxv, porte 89.48.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

Ces tableaux résument et complètent ainsi qu'il suit les renseignements contenus dans les précédents :

	HOMMES.						FEMMES.	
	1878.			1877.			1878.	1877.
	Maisons cen- trales.	Péni- tenciers agri- coles.	TOTAL.	Maisons cen- trales.	Péni- tenciers agri- coles.	TOTAL.		
	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	
DES JOURNÉES DE DÉTENTION								
Travail en commun.	73.83	76.31	74.14	73.83	74.18	73.87	77.88	
— à l'isolement.	0.46	»	0.41	0.42	»	0.37	0.05	
Chômage, faute de travail. .	0.80	»	0.70	1.02	»	0.90	»	
Repos. {	Infirmes, vieillards, ar- rivants, libérés.	3.71	0.20	3.29	4.22	0.31	3.75	3.02
	Jours fériés	14.10	11.09	13.73	13.76	10.29	13.34	13.80
	Prescription médicale. .	1.35	3.03	1.54	1.31	3.13	1.53	0.68
	Mauvais temps, répara- tion à l'outillage.	0.09	2.41	0.36	0.16	3.20	0.53	0.04
Maladie.	3.46	4.38	3.57	3.22	6.64	3.63	4.10	
Cellule ou salle de discipline sans travail.	2.20	2.58	2.24	2.06	2.25	2.08	0.40	
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	

TABLEAUX.

	HOMMES.						FEMMES.	
	1878.			1877.			1878.	1877.
	Maisons cen- trales.	Péni- tenciers agri- coles.	TOTAL.	Maisons cen- trales.	Péni- tenciers agri- coles.	TOTAL.		
	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	
RÉPARTITION DE LA POPULATION au 31 décembre.								
Travail en commun.	88.45	82.80	87.41	88.50	87.74	88.40	92.13	
— à l'isolement.	0.44	»	0.38	0.42	»	0.37	0.02	
Chômage, faute de travail .	0.86	»	0.74	1.01	»	0.88	»	
Repos {	Infirmes, vieillards, ar- rivants, libérés.	4.13	»	3.56	3.97	»	3.09	
	Prescription médicale. .	1.21	3.25	1.49	1.11	3.31	0.47	
	Mauvais temps, répara- tion à l'outillage.	0.01	8.46	1.18	0.01	0.20	»	
	Infirmerie	3.35	4.15	3.64	2.94	6.21	3.78	
Cellule sans travail, ou salle de discipline.	1.65	1.34	1.60	2.04	2.54	2.11	0.26	
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	

Il ressort de ces chiffres que l'année 1878 ne présente pas de différences sensibles par rapport à la précédente.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION

ALGÉRIE

Au moment où le service des prisons de nos départements africains est passé sous l'autorité directe du ministre de l'intérieur (janvier 1875), il existait, pour les hommes condamnés à plus d'un an d'emprisonnement ou à la reclusion, deux maisons centrales, l'une à Lambèze, à 11 kilomètres au sud-ouest de Batna, l'autre à l'Harrach, à 12 kilomètres d'Alger, près d'une station du chemin de fer d'Oran.

A raison de sa situation topographique, la première, en l'état actuel des voies de communication, ne peut servir qu'aux besoins du département de Constantine. La seconde devait être affectée à ceux des départements d'Alger et d'Oran, mais les bâtiments de l'Harrach, ancienne caserne turque, mal appropriés à leur destination nouvelle, n'étaient plus susceptibles d'aucune amélioration, et il n'aurait été possible d'en porter la contenance à 300 places, qu'en attribuant seulement 10 mètres cubes d'air à peine à chaque détenu dans les dortoirs, aussi avait-on dû établir plus de 700 hommes dans des baraquements appartenant à l'entrepreneur des services économiques et des travaux, et maintenir à la maison de correction d'Oran tous les condamnés à l'emprisonnement, non récidivistes, dont la peine n'excède pas 3 ans.

L'extension du territoire civil, la création de nouvelles brigades de gendarmerie, le développement des institutions judiciaires en augmentant le nombre des condamnés à la détention desquels doit pourvoir l'administration pénitentiaire, ont aggravé les difficultés de la situation.

Dans le courant de l'année 1878, l'effectif de l'Harrach et de ses annexes approchait de 1,200, et la suppression d'un des chantiers extérieurs obligeait l'autorité locale à réunir plus de 400 hommes à l'établissement principal. Il devenait urgent d'aviser. On ne pouvait songer à créer une troisième maison centrale : le temps comme les ressources budgétaires faisait défaut pour une telle entreprise. En conséquence, 215 Arabes, condamnés à la reclusion et ayant encore plus d'une année de leur peine à subir, furent transférés au pénitencier agricole de Casabianda.

Cette mesure ne pouvait apporter qu'une amélioration momentanée à un état de choses si défectueux à tous égards. Elle devait être maintenue et étendue, et l'administration devait examiner s'il ne convenait pas de persévérer, pour des motifs d'ordre public, dans la voie où elle était entrée pour des nécessités de service.

L'état économique de l'Algérie rend très difficile l'organisation dans les prisons des travaux industriels, auxquels les indigènes sont, d'ailleurs, pour la plupart, absolument impropres. On ne saurait donc occuper cette catégorie de condamnés qu'à des travaux de culture et de terrassements. Or, sur les chantiers extérieurs, malgré tous les efforts de l'administration, la discipline est forcément relâchée et les évasions deviennent d'autant plus faciles pour les indigènes que ceux-ci sont toujours sûrs de trouver, auprès de leurs compatriotes une assistance empressée. On est, par suite, amené à maintenir les condamnés ayant à subir des peines de longue durée, à l'intérieur des maisons centrales, où ils restent dans un état d'oisiveté qui convient malheureusement trop bien à leurs goûts de paresse. Dans ces conditions, pour des hommes, d'ailleurs mieux nourris, mieux vêtus, la plupart du temps que dans leurs douars, la peine perd tout caractère afflictif. Quant au caractère infamant, il est presque entièrement annulé par l'organisation civile et politique des tribus et par l'esprit de sourde hostilité dont elles sont animées contre leurs dominateurs. Il a semblé, dès lors, que l'expatriation était la seule peine qui pût être appliquée, avec quelque efficacité, à cette partie de la population algérienne, et on a pensé qu'à raison de leur situation topographique et de la nature des travaux qui y sont exercés,

les pénitenciers agricoles de la Corse pouvaient offrir, pour les besoins de la répression, une ressource précieuse.

Ces considérations, sur lesquelles le ministère de l'intérieur et le gouvernement général de l'Algérie, se sont trouvés pleinement d'accord, ont déterminé l'administration à décider que, désormais, tous les indigènes condamnés à la reclusion subiraient leur peine au pénitencier agricole de Casabianda (1). A titre transitoire, et dans un but d'économie, on s'est abstenu de procéder au transfèrement de ceux que renfermait la maison centrale de Lambèze à l'époque où a été prise cette décision, de même qu'on avait maintenu à l'Harrach les individus libérables dans le délai d'une année.

L'application de ces dispositions aura pour conséquence de modifier notablement l'importance de l'effectif et sa composition, dans les maisons centrales d'Algérie, d'une part, dans les maisons centrales et les pénitenciers agricoles de France, de l'autre.

TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie. — Population au 31 décembre 1878.

La population des établissements de Lambèze et de l'Harrach était, au 31 décembre 1877 (tableau I), de	1,889
Le nombre des entrées, pendant l'année 1878, s'est élevé à	1,295
	3,184
Ensemble	3,184
Celui des sorties, y compris les 215 reclusionnaires évacués sur Casabianda, a été de	1,087
	2,097
Il restait, au 31 décembre 1878	2,097

Le total des journées de détention est de 752,196, soit une population moyenne de 2,061 contre 1,907 l'année précédente.

Ainsi, malgré la mesure dont il est question plus haut, il subsiste une augmentation de 208 sur la population au 31 décembre et de 154 sur la moyenne.

(1) A partir de 1879, une mesure analogue a été appliquée aux individus condamnés à 3 ans d'emprisonnement, que reçoit le pénitencier de Castelluccio.

Le nombre des femmes détenues à la maison centrale du Lazaret était, au 31 décembre 1877, de	64
Il est entré, dans cet établissement, pendant l'année 1878.	25
	89
Ensemble	89
Il est sorti	20
	69
Il restait, au 31 décembre 1878	69

Les journées de détention forment un total de 25,130, soit une population moyenne de 69 en 1878, au lieu de 68 l'année précédente.

TABLEAUX II à XII. — Composition de la population au 31 décembre 1878.

L'effectif des maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach était ainsi réparti, au point de vue de la nature des peines en cours :

Condamnées à la détention (1)	3	} 2,094
Condamnés à la reclusion	745	
— à l'emprisonnement	1,349	

Si l'on tient compte du chiffre de 2,094, qui correspond aux catégories appartenant à la population réglementaire des maisons centrales de force et de correction, on constate :

Pour les reclusionnaires, une proportion de 35.58 0/0 en 1878 contre 32.58 en 1877.
Pour les correctionnels, de 64.42 — 47.42 —

Indépendamment des 1,349 renfermés dans les établissements de l'Harrach et de Lambèze, 226 condamnés à l'emprisonnement pour plus d'un an étaient maintenus à la maison de correction d'Oran.

Parmi les femmes, on comptait :

Travaux forcés	41	soit 59.62 0/0 en 1878, contre 65.63 en 1877.
Reclusion	5	— 7.25 — 9.37 —
Emprisonnement	23	— 33.33 — 25 » —

(1) Maintenus exceptionnellement à la maison centrale de l'Harrach.

Les données résultant des divers tableaux relatifs à la composition de la population peuvent être résumées de la manière suivante :

	HOMMES.			FEMMES.			
	1878.		PRO-PORTION	1878.		PRO-PORTION	
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	en 1877.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	en 1877.	
<i>Jurisdiction (tabl. II.)</i>							
Cours d'assises	351	46.74	23.13	34	49.28	54.69	
Tribunaux correctionnels	985	46.97	30.02	14	20.29	10.94	
Tribunaux militaires ou maritimes	761	36.29	46.85	21	30.49	34.37	
	2,097	100 »	100 »	69	100 »	100 »	
<i>Durée de la peine (ibid.)</i>							
Travaux forcés	5 ans	»	»	11	26.83	23.81	
	plus de 5 ans moins de 10	»	»	7	17.07	16.67	
	10 ans	»	»	6	14.63	14.28	
	plus de 10 à 15 ans	»	»	2	4.88	9.53	
	— 15 à 20 —	»	»	5	12.20	14.28	
— 20 ans	»	»	»	»	»		
à perpétuité	»	»	»	10	21.30	21.43	
	»	»	»	41	100 »	100 »	
Moyenne des peines temporaires	»	»	»	8 ans 2 mois 1/2	9 ans 7 mois		
Reclusion	5 ans	474	63.62	64.07	2	40 »	50 »
	plus de 5 ans, moins de 10	95	12.89	15.79	3	60 »	50 »
	10 ans	174	23.36	19.94	»	»	»
	plus de 10 à 15 ans	»	»	»	»	»	»
	— 15 à 20 —	»	»	»	»	»	»
— 20 ans	»	»	»	»	»	»	
à perpétuité	1	0.43	0.20	»	»	»	
	745	100 »	100 »	5	100 »	100 »	
Moyenne des peines temporaires	6 ans 5 mois	»	6 ans 5 mois	»	6 ans 6 mois	6 ans 3 mois	
Emprisonnement	1 an et 1 jour	508	37.66	23.40	4	17.39	12.50
	plus de 1 an et 1 jour, moins de 2 ans	237	17.37	16.27	5	21.74	»
<i>A reporter</i>	745	55.23	44.67	9	39.13	12.50	

	HOMMES.			FEMMES.		
	1878.		PRO-PORTION	1878.		PRO-PORTION
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	en 1877.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	en 1877.
<i>Report</i>	745	55.23	44.67	9	39.13	12.50
2 ans	206	15.27	23.35	5	21.74	25 »
3 —	145	10.82	11 »	1	4.35	6.25
4 —	49	3.63	4.71	3	13.04	12.50
5 —	186	13.79	15.26	5	21.74	43.75
plus de 5 à 7 ans	7	0.52	0.45	»	»	»
— de 7 à 10 —	7	0.52	0.45	»	»	»
— de 10 à 15 —	2	0.15	»	»	»	»
plus de 15 ans	1	0.07	0.11	»	»	»
	1,349	100 »	100 »	23	100 »	100 »
Moyenne	»	2 ans 2 mois 1/2	2 ans 6 mois	»	2 ans 8 mois	3 ans 3 mois
<i>Crimes et délits (tabl. III.)</i>						
1 ^{re} catégorie. — Assassinat, empoisonnement, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc.	614	29.23	32.61	»	»	»
2 ^e catégorie. — Complicité d'avortement, d'infanticide, d'attentat à la pudeur, abus de confiance, escroquerie, faux, vol simple, etc.	1,435	54.12	44.19	»	»	»
3 ^e catégorie. — Évasion, mendicité, vagabondage	46	0.76	1.90	»	»	»
4 ^e catégorie. — Attentat à la pudeur, viol, coupe et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit, etc	296	14.12	21.55	»	»	»
5 ^e catégorie. — Arrestation illégale, désertion, crimes et délits politiques, homicide par imprudence, etc	36	1.72	2.75	»	»	»
	2,097	100 »	100 »	»	»	»
<i>Crimes et délits (tabl. III bis.)</i>						
1 ^{re} catégorie. — Assassinat, empoisonnement, incendie, meurtre connexe à un autre crime ou à un délit, fausse monnaie, recel, vol qualifié, etc	»	»	»	35	59.72	25.56
2 ^e catégorie. — Complicité d'avortement, d'infanticide, d'attentat à la pudeur, de viol, de suppression d'enfants, abus de confiance, banqueroute, escroquerie, faux, vol simple, etc.	»	»	»	29	12.03	6.25
<i>A reporter</i>	»	»	»	64	92.75	32.81

	HOMMES.			FEMMES.		
	1878.		PRO- PORTION en 1877.	1878.		PRO- PORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.		Nombre.	Proportion p. 0/0.	
<i>Report</i>	»	»	»	64	92.75	32.81
3 ^e catégorie. — Mendicité, vagabondage, rupture de ban	»	»	»	»	»	1.56
4 ^e catégorie. — Abandon ou exposition d'enfants, avortement, infanticide, coups et blessures, meurtre non connexe à un autre crime ou à un délit, etc	»	»	»	5	7.25	65.53
5 ^e catégorie. — Arrestation illégale, homicide par imprudence, etc	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	69	100. »	100. »
<i>Départements où les détenus ont été jugé (tabl. IV).</i>						
Alger.	932	44.45	44.36	41	59.42	56.25
Constantine.	873	41.63	32.72	18	26.09	28.13
Oran.	288	13.73	22.18	10	14.49	15.62
France.	4	0.19	0.74	»	»	»
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »
<i>Nationalité (tabl. V).</i>						
Français ou indigènes de l'Algérie	1,906	90.89	87.08	51	73.91	79.69
Étrangers.	191	9.11	12.92	18	26.09	20.31
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »
<i>Age (tabl. VI).</i>						
16 à 20 ans.	67	3.20	2.70	2	2.90	4.69
Plus de 20 à 25 ans	490	22.37	14.60	16	23.19	21.88
— 25 à 30 —	742	35.38	42.24	10	14.49	9.37
— 30 à 40 —	564	26.90	29.22	21	30.43	34.37
— 40 à 50 —	167	7.96	8.42	14	20.29	21.88
— 50 à 60 —	59	2.81	2.54	4	5.80	6.25
— 60 à 70 —	8	0.38	0.48	2	2.90	1.56
Plus de 70 ans.	»	»	»	»	»	»
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »
<i>État civil (tabl. VII).</i>						
Célibataires et veufs sans enfants.	1,332	63.52	66.39	28	40.38	40.63
— — ayant des enfants.	105	5.01	9.05	14	20.29	21.87
Mariés ayant des enfants	488	23.27	16.78	16	23.19	25 «
— sans enfants.	172	8.20	7.78	11	15.94	12.50
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »

	HOMMES.			FEMMES.		
	1878.		PRO- PORTION en 1877.	1878.		PRO- PORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.		Nombre.	Proportion p. 0/0.	
<i>Religion (tabl. VIII).</i>						
Musulmans.	1,417	67.37	64.21	69.36	48	73 »
Catholiques.	633	30.19	32.98	27,34	19	23.44
Protestants.	25	1.19	1.17	»	»	»
Israélites.	22	1.05	1.10	2.90	2	1.56
	2,097	100. »	»	100. »	69	100. »
<i>Professions (tabl. IX).</i>						
Professions agricoles, journaliers, domestiques.	1,172	55.899	55.903	»	»	»
Ouvriers d'ateliers et de fabriques	214	10.205	9.635	»	»	»
Industries du bâtiment et du mobilier	493	9.201	8.417	»	»	»
A la charge de leurs familles, sans métier ni profession	97	4.623	7.147	»	»	»
Militaires et marins	89	4.214	4.639	»	»	»
Professions alimentaires	67	3.195	2.839	»	»	»
Commerçants, fabricants	66	3.147	2.488	»	»	»
Professions nomades	62	2.957	3.079	»	»	»
Vagabonds et mendiants	51	2.432	0.847	»	»	»
Employés des services publics et des particuliers.	41	1.935	2.061	»	»	»
Professions libérales	38	1.892	2.369	»	»	»
Propriétaires, rentiers.	7	0.334	0.582	»	»	»
	20,971	100 »	100. »	»	»	»
<i>Professions (tabl. IX bis).</i>						
Professions agricoles, journalières, domestiques	»	»	»	30	43.48	51.53
A la charge de leurs familles, sans métier ni professions.	»	»	»	25	37.63	39.06
Ouvrières d'ateliers et de fabriques.	»	»	»	11	15.91	9.38
Professions alimentaires.	»	»	»	1	1.45	»
Vagabondes, mendiants, filles publiques.	»	»	»	1	1.45	»
	»	»	»	69	100. »	100. »
<i>Autécédents judiciaires (tabl. X).</i>						
ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive. { une.	352	16.786	13.182	3	4.319	1.56
{ deux.	139	7.382	6.988	1	1.449	»
{ trois.	75	3.577	3.600	»	»	»
{ quatre.	40	1.907	3.282	»	»	»
{ plus de quatre.	36	1.717	3.864	»	»	»
A reporter	662	31.369	30.316	4	5.798	1.56

	HOMMES.			FEMMES.		
	1878.		PRO- PORTION en 1877.	1878.		PRO- PORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.		Nombre.	Proportion p. 100.	
<i>Report</i>	662	31.569	30.916	4	5.798	1.56
Ayant subi seulement des condamnations à 1 an et au-dessous. { une	273	13.019	11.488	1	1.449	»
{ deux	130	6.199	8.046	»	»	»
{ trois et plus	131	6.247	5.029	1	1.449	»
	1,496	57.034	55.479	6	8.696	1.56
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle	24	1.144	1.482	»	»	»
	1,220	68.178	56.961	6	8.696	1.56
Exempts d'antécédents judiciaires	877	41.822	48.039	63	91.301	98.44
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »
<i>Quotité du produit du travail attribuée au pécule (tabl. XI).</i>						
Un dixième	28	Moyenne 4.69	Moyenne 4.39	»	Moyenne 5 »	Moyenne 5 »
Deux —	35					
Trois —	66					
Quatre —	297					
Cinq — (1)	1,671					
Six —	»			»		
	2,097	»	»	69	»	»
<i>État de l'instruction au moment de l'en- trée (tabl. XII).</i>						
Illettrés	1,390	75.82	71.68	64	92.75	93.76
Sachant lire	101	4.82	2.91	1	1.45	3.12
— et écrire	91	4.48	7.41	4	5.80	3.12
— écrire et calculer	253	12.64	15.72	»	»	»
Possédant l'instruction primaire	33	1.57	0.43	»	»	»
— une instruction plus élevée	14	0.67	0.85	»	»	»
	2,097	100. »	100. »	69	100. »	100. »

(1) En 1878, les dispositions de l'ordonnance du 27 décembre 1843 n'étaient en vigueur qu'à la maison centrale de Lambèze.

TABLEAU XIII. — Résultat de l'enseignement pendant l'année.

L'enseignement scolaire n'a pu être encore organisé qu'à la maison centrale de Lambèze.

Le nombre des condamnés ayant suivi les leçons de l'instituteur, en 1878, s'est élevé à 279, et les résultats ci-après ont été obtenus :

Illettrés	} ayant appris à lire . . . 110 soit 52.13 0/0	} — à lire et à	} écrire . . . 55 — 26.07 —	} — à lire, à	} écrire et à	} calculer . . . 1 — 0.47 —	} encore illettrés 45 — 21.33 —	} — 86.54 —				
									} ayant appris à écrire . . 9 soit 69.28 0/0	} — à écrire et	} à calculer . . . 2 — 15.39 —	} contre » en 1877.
Sachant lire	} ayant appris à calculer . 1 soit 5.56 0/0	} ayant reçu le complé-	} ment de l'instruction	} primaire 2 — 11.11 —	} ayant fait des progrès . » — " —	} n'ayant pas fait de progrès 15 — 83.33 —	} — 76.93 —					
								} ayant reçu le complé-	} ment de l'instruction	} primaire 2 soit 4.40 0/0	} contre 23.26 en 1877.	
												} ayant fait des progrès . 29 — 78.38 —
Sachant lire, écrire et calculer	} ayant fait des progrès . 29 — 78.38 —	} n'ayant pas fait de progrès 6 — 16.22 —	} — 76.74 —									

Le nombre des individus présents à l'école de la maison centrale de Lambèze s'élevait à 105 au 31 décembre 1878, soit, par rapport à l'effectif, 9.20 0/0 contre 20.31 en 1877.

Les mises en lecture des livres de la bibliothèque du même établissement forment un total de 1,800, ce qui représente une proportion de 3.40 par distribution hebdomadaire, pour 100 détenus, en 1878, au lieu de 3.31 l'année précédente.

Il n'existait pas d'école pour les femmes, parmi lesquelles les

indigènes, Arabes ou Israélites, et les étrangères sont en majorité. La bibliothèque créée à la maison centrale du Lazaret, a pourvu à 330 mises en lecture, soit, par distribution hebdomadaire, 9.20 0/0 détenues contre 7.69 seulement en 1877.

TABLEAU XIV. — Grâces, commutations de peine. Récompenses.

Les décisions gracieuses dont les hommes détenus dans les maisons centrales de l'Algérie ont été l'objet sont au nombre de 120, savoir :

Remise entière du restant de la peine.	34	soit	28.30	0/0	contre	21.43	en	1877.
Commutation	»	—	»	—	»	—	»	—
Réduction de peine	81	—	67.50	—	78.57	—		
Remise de la surveillance	5	—	4.17	—	»	—		

La proportion est de 3.85 0/0 détenus, en 1878, au lieu de 4.40 en 1877. Ces mesures avaient été provoquées, pour 114 individus, soit 95 0/0, contre 96.43 en 1877, par l'administration.

Celle-ci a, en outre, obtenu, pour 4 femmes, des réductions sur la durée de leurs peines.

TABLEAU XV. — État disciplinaire.

Les tribunaux ordinaires ont eu à sévir contre 6 hommes, qui ont été condamnés : 4 aux travaux forcés pour tentative de meurtre sur d'autres détenus, 2 à l'emprisonnement pour voies de fait envers des gardiens et destruction de ceps de vigne.

Il a été déféré aux prétoires de justice disciplinaire 8,848 infractions, soit une proportion de 1.17 0/0 par jour, eu égard à la population moyenne, en 1878, contre 1.08 en 1877. Déduction faite des manquements à la règle du silence, qui est d'une application difficile sur les chantiers extérieurs, il reste 6,612 infractions ou 0.87 0/0 par jour en 1878, au lieu de 0.79 l'année précédente. Ce chiffre de 6,612 se répartit de la manière suivante :

	1878.		PROPORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Vois.	275	4.46	4.88
Voies de fait envers le personnel supérieur	»	»	»
— les agents de surveillance ou les contre- maîtres libérés	3	0.01	0.04
Voies de fait envers d'autres détenus.	537	8.12	7.26
Rébellion, mutinerie	90	1.36	1.89
Actes d'immoralité.	52	0.79	0.74
Refus de travail	305	4.61	4.64
Paresse, négligence dans le travail.	575	8.70	7.70
Usage de tabac	753	11.39	12.82
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés	465	7.03	5.41
Infractions diverses	3,557	53.80	54.62
	6,612	100. »	100. »

Les décisions répressives prises par les directeurs se divisent ainsi :

	1878.		PROPORTION en 1877.
	Nombre.	Proportion sur 100 infractions.	
Cellule.	1,407	12.51	13.50
Salle de discipline.	870	9.83	9.58
Pain sec	2,278	25.75	26.83
Autres privations alimentaires	685	7.74	6.70
Amendes	838	9.70	7.52
Autres punitions pécuniaires.	»	»	0.03
Punitions diverses.	1,790	20.23	20.60
Réprimandes	1,260	14.24	13.24
	8,848	100. »	100. »

177 détenus ont été punis une fois,
540 — deux fois,
697 — trois fois,
614 — quatre fois et plus.

La proportion du nombre des individus punis, 2,028, par rapport au total des détenus ayant séjourné dans les maisons cen-

trales de Lambèze et de l'Harrach ressort à 65.02 0/0, et elle était de 65.94 en 1877.

Il y a eu 11,210 journées de cellule de prévention, punition ou consignation, 5,010 de salle de discipline, et 15,300 de privations alimentaires, soit, par rapport aux journées de détention :

Journées de cellule de punition, etc.	1.49 0/0	en 1878	contre	1.54	en 1878.
— de salle de discipline	0.67	—	—	0.65	—
— de privations alimentaires	2.03	—	—	1.93	—

Les journées de séquestration forment un total de 1,395, celles d'isolement de 2,852.

Le nombre des évasions s'est élevé à 23, dont 3 seulement suivies de réintégration pendant l'année ; en outre, 7 tentatives ont été commises. En 1877, il s'était évadé 21 détenus, dont 6 avaient pu être réintégrés, et 6 avaient tenté de s'échapper.

On ne signale, pour la maison centrale du Lazaret, affectée aux femmes, que 17 infractions (acte de violence 1, rébellion 2, diverses 14), toutes ont été punies de la cellule, qui a été employée pendant 127 journées. Ces punitions ont atteint 10 détenues sur un nombre total de 84. Les chiffres de 1878 ne présentent, par rapport à ceux de l'année précédente, que des différences sans importance.

TABLEAUX XVI à XXIII. — *État sanitaire.*
Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des malades en traitement, au 31 décembre 1877, dans les maisons centrales de Lambèze et de l'Harrach, était de	59
Il est entré	1,366
Ensemble	1,425
Il est sorti :	
Guéris	1,255
Libérés	2
Décédés	99
	1,356
Il restait, au 31 décembre 1878	69

Le nombre des journées d'infirmérie a été de 24,579.

A. la maison centrale du Lazaret, l'infirmérie renfermait, au 31 décembre 1877.	12 malades.
Il y a été admis	37
Ensemble	49

Il en est sorti :

Guéris	40	} 45	—
Décédés	5		

L'effectif était, au 31 décembre 1878, de 4 —

Les journées d'infirmérie forment un total de 3,193.
De ces données ressortent les indications ci-après :

	HOMMES.		FEMMES.	
	1878.	1877.	1878.	1877.
Proportion du nombre quotidien des admissions à l'infirmérie, par rapport au chiffre de la population moyenne	0.18 0/0	0.19 0/0	0.14 0/0	0.35 0/0
Proportion des journées d'infirmérie aux journées de détention	3.27 0/0	3.12 0/0	12.71 0/0	12.38 0/0
Durée moyenne du séjour à l'infirmérie	17 j. 25	16 j. 06	166 j. 16	31 j. 88
Proportion des décès au total des malades	6.95 0/0	4.95 0/0	10.21 0/0	5.24 0/0
Proportion des décès à la population moyenne	4.80 0/0	3.51 0/0	7.25 0/0	7.35 0/0

L'état sanitaire a été moins bon à l'Harrach qu'à Lambèze. On compte, en effet, en 1878, dans le premier de ces établissements, 0.19 entrées par jour, pour 100 détenus, et 3.52 journées d'infirmérie pour 100 journées de détention, contre 0.17 et 3.01 0/0 dans le second ; en 1877, la proportion des entrées s'élevait à 0.16 0/0 à l'Harrach, 0.22 0/0 à Lambèze ; celle des journées d'infirmérie à 3.18 0/0 à l'Harrach, 3.06 0/0 à Lambèze.

Par rapport au chiffre de la population moyenne, considérée au point de vue de l'âge des condamnés, de la durée de la détention par eux subie, et de la saison, les nombres proportionnels d'admissions sont :

POUR LES HOMMES

Suivant l'âge.

16 à 20 ans	1.16 0/0	en 1878	contre	0.68	en 1877.
Plus de 60 à 70 ans	0.44	—	—	0.24	—
— de 50 à 60 —	0.36	—	—	0.34	—

Plus de 20 à 25	—	0.26 0/0 en 1878	contre 0.15 en 1877.
— de 40 à 50	—	0.19	— 0.23 —
— de 25 à 30	—	0.12	— 0.15 —
— de 30 à 40	—	0.09	— 0.19 —
— de 70 ans.	»	— » —

Suivant la durée de la détention.

4 ^e année.	0.31 0/0 en 1878	contre 0.22 en 1877.
3 ^e année.	0.27	— 0.27 —
Après la 5 ^e année	0.21	— 0.16 —
2 ^e année.	0.17	— 0.22 —
5 ^e année.	0.16	— 0.09 —
1 ^{re} année.	0.13	— 0.16 —

Suivant la saison.

3 ^e trimestre	0.24 0/0 en 1878	contre 0.17 en 1877.
4 ^e —	0.17	— 0.19 —
2 ^e —	0.16	— 0.19 —
1 ^{er} —	0.15	— 0.20 —

POUR LES FEMMES

Suivant l'âge.

Plus de 25 à 30 ans	0.34 0/0 en 1878	contre 0.56 en 1877.
16 à 20 ans	0.27	— 0.55 —
Plus de 20 à 25 ans	0.20	— 0.56 —
— de 40 à 50	—	0.12	— 0.27 —
— de 30 à 40	—	0.07	— 0.29 —
— de 50 à 60	—	»	— » —
— de 60 à 70	—	»	— » —
Plus de 70 ans.	»	— » —

Suivant la durée de la détention.

3 ^e année.	0.35 0/0 en 1878	contre » en 1877.
4 ^e année	0.22	— » —
5 ^e —	0.20	— » —
2 ^e —	0.14	— 7.14 —
Après la 5 ^e	0.07	— 0.30 —
1 ^{re} année.	0.01	— 5.26 —

Suivant la saison.

2 ^e trimestre	0.21 0/0 en 1878	contre 0.48 en 1877.
3 ^e —	0.19	— 0.34 —
1 ^{er} —	0.09	— 0.34 —
4 ^e —	0.07	— 0.27 —

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont, pour les hommes :

Les fièvres intermittentes.	324 soit 23.72 0/0 en 1878	contre 15.11 en 1877.
Les maladies des bronches et du larynx.	135 — 9.88	— 10.66 —
Les abcès, furoncles, ulcères	102 — 7.47	— 6.60 —
Les contusions, plaies, luxations	97 — 7.10	— 3.22 —
Les gastrites, entérites, diarrhées	88 — 6.44	— 13.34 —
Les pneumonies, pleurésies, etc.	80 — 5.86	— 5.14 —
Les maladies des oreilles, du nez ou de la bouche	59 — 4.32	— 1.46 —
La dysenterie	59 — 4.32	— 2.68 —
Les fièvres diverses	45 — 3.29	— 8.36 —
La phtisie pulmonaire.	44 — 3.22	— 2.15 —
L'anémie, la débilité, la gangrène	43 — 3.15	— 1.15 —
Les maladies des yeux	37 — 2.71	— 2.91 —
L'érysipèle	33 — 2.42	— 1.38 —
La fièvre typhoïde	26 — 1.90	— 1.92 —

Pour les femmes, on trouve :

La phtisie pulmonaire	11 soit 29.73 0/0 en 1878	contre 4.49 en 1877.
Les fièvres intermittentes.	5 — 13.51	— » —
L'anémie, la débilité, la gangrène	4 — 10.81	— 28.09 —
Les pneumonies, pleurésies, etc.	3 — 8.11	— » —
Les maladies des yeux	3 — 8.11	— 16.80 —
Les maladies diverses de la peau.	3 — 8.11	— 0.45 —

La mortalité, calculée sur la population moyenne, s'est élevée à 5.56 0/0 à l'Harrach, 4.02 0/0 à Lambèze (hommes), 7.25 0/0 au Lazaret (femmes), en 1878, contre 4.02 à l'Harrach, 2.93 à Lambèze, 7.35 au Lazaret, en 1877. Elle a été, par catégorie :

POUR LES HOMMES :

Suivant l'âge.

16 à 20 ans	26.23 0/0 en 1878	contre 7.84 en 1877.
Plus de 50 à 60 ans	9.09	— 2.04 —

Plus de 40 à 50	— . . .	8.28 0/0 en 1878	contre	9.38 en 1877.	
— de 20 à 25	— . . .	6.68			} 3.06 —
— de 25 à 30	— . . .	3.25			
— de 30 à 50	— . . .	2.08			} 2.33 —
— de 60 à 70	— . . .	"			
— de 70 ans.	"			

Suivant la durée de la détention.

3 ^e année.	9.79 0/0 en 1878	contre	4.13 en 1877.
4 ^e —	9.18		6.47 —
5 ^e —	6.35		, —
2 ^e —	5.61		4.88 —
Après la 5 ^e	2.06		2.13 —
1 ^{re}	1.83		2.38 —

Suivant la saison.

4 ^e trimestre	5.80 0/0 en 1878	contre	5.90 en 1877.
3 ^e —	4.64		2.50 —
2 ^e —	4.44		2.94 —
1 ^{re} —	4.32		2.73 —

POUR LES FEMMES :

Suivant l'âge.

Plus de 20 à 25 ans.	18.75 0/0 en 1878	contre	} " en 1877.
— de 25 à 30	—	12.50		
— de 40 à 50	—	7.14		7.69 —
16 à 20 ans.	"		25 " —
Plus de 30 à 40 ans.	"		11.11 —
— de 50 à 60	—	"		" —
— de 60 à 70	—	"		" —
Plus de 70 ans.	"		" —

Suivant la durée de la détention.

Après la 5 ^e année	25. " 0/0 en 1878	contre	30. " en 1877.
2 ^e année.	16.67		7.14 —
1 ^{re} —	5. "		5.26 —
3 ^e —	"		" —
4 ^e —	"		" —
1 ^{re} —	"		" —

Suivant la saison.

4 ^e trimestre.	11.44 0/0 en 1878	contre	17.65 en 1877.
3 ^e —	10.56		" —
2 ^e —	5.72		" —
1 ^{re} —	"		5.88 —

Les maladies qui ont fourni les contingents les plus élevés à la mortalité chez les hommes, sont :

La phthisie pulmonaire	22	soit	22.22 0/0 en 1878	contre	19.40 en 1877.
Les pneumonies, pleurésies, etc.	14	—	14.14	—	17.91 —
La dysenterie	14	—	14.14	—	5.97 —
Les fièvres diverses.	10	—	10.10	—	" —
La fièvre typhoïde.	9	—	9.09	—	8.96 —
Les fièvres intermittentes.	5	—	5.05	—	11.94 —
L'anémie, la débilité, la gangrène.	4	—	4.04	—	1.49 —

Des 5 décès constatés chez les femmes, 4 sont dus à la phthisie et 1 à la pneumonie. En 1877, il y avait eu 2 décès par suite de phthisie, 3 par suite d'anémie.

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez un homme, celle de l'épilepsie chez un autre, et il restait au 31 décembre 1878, deux individus atteints de la première de ces affections, cinq de la seconde, au lieu de trois de l'une, quatre de l'autre, au 31 décembre 1877.

Un homme s'est suicidé par strangulation à la maison centrale de Lambèze.

Il n'est signalé parmi les femmes aucun cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie, aucun suicide.

TABLEAUX XXIV à XXVII. — Travail.

Le nombre des journées de travail a été de 507,757 pour les hommes, 17,648 pour les femmes, ce qui correspond à un effectif moyen de 1,643 travailleurs du sexe masculin, 57 du sexe féminin, soit, par rapport à la population détenue, 79.73 et 82.61 0/0, contre 72.63 et 83.80 en 1877. Au 31 décembre 1878, il y avait 1776 hommes, ou 84.69 0/0, 63 femmes ou 91.30 0/0, occupés, au lieu de 84.52 et 78.12 0/0, à pareille époque de l'année précédente.

Les 1,643 hommes ayant travaillé en 1878 se répartissent ainsi :

Services intérieurs agricoles	32	soit	1.95	0/0	contr.	0.65	en	1877.
— économiques	300	—	18.26	—	—	13.58	—	—
Travaux industriels : ouvrages								
en alfa.	450							
— prépara- tion de crin vé- gétal	109							
— divers.	77							
Travaux extérieurs : exploita- tions								
agricoles	435							
— routes.	124							
— bâtiments	8							
— divers.	108							
	636	—	38.71	—	—	42.38	—	—
	675	—	41.08	—	—	43.39	—	—

Chez les femmes, 20 en moyenne ont été employées aux services économiques, 37 à des travaux de couture; les chiffres étaient, l'année précédente 16 et 41.

Le produit du travail s'est élevé à 230,213 fr. 51 c. pour les hommes, 5,975 fr. 90 c. pour les femmes, soit, par journée de travail :

Pour les hommes.

Services agricoles	54 ^c 54	contre	33 ^c 51	en	1877.
— économiques	64.07	—	53.98	—	—
Travaux industriels	20.39	—	28.01	—	—
Travaux extérieurs	60.07	—	57.25	—	—
Moyenne générale	45.34	—	44.28	—	—

Pour les femmes.

Services économiques	29 ^c 34	contre	31 ^c 91	—
Travaux industriels	36.35	—	37.49	—
Moyenne générale	33.86	—	35.91	—

Les sommes de 230,213 fr. 51 c. et 5,975 fr. 90 c. ont reçu les imputations ci-après :

TABLEAUX.

	PÉCULE DES DÉTENUÉS.		PORTION restant à la disposition de l'État et concedée aux entrepre- neurs.	TOTAL.
	Disponible.	Réserve.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Hommes	82,910 31	43,686 29	101,616 91	230,213 51
Femmes	1,494 87	1,493 14	2,987 89	5,975 90
ENSEMBLE	84,405 18	47,179 43	104,604 80	236,189 41
Soit, par journée de détention:				
Hommes	11 ^c ,02	6 ^c ,07	13 ^c ,51	30 ^c ,60
Femmes	5 ^c ,95	5 ^c ,94	11 ^c ,89	23 ^c ,78
MOYENNE GÉNÉRALE	10 ^c ,88	6 ^c ,07	13 ^c ,46	30 ^c ,39

En 1877, la moyenne du produit du travail, par journée de détention, était seulement, pour les hommes, de 27 c. 22, dont 10 c. 13 au pécule disponible, 5 c. 16 au pécule réserve, 11 c. 93 aux entrepreneurs; elle s'élevait, pour les femmes, à 25 c. 47, dont 6 c. 37 au pécule disponible, 6 c. 36 au pécule réserve, 12 c. 74 aux entrepreneurs.

TABLEAU XXVIII. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Les dépenses effectuées par les condamnés sur leur pécule se sont élevées à 68,052 fr. 07 c. pour les hommes, 2,126 fr. 66 c. pour les femmes, savoir :

	Hommes.	Femmes.
	fr. c.	fr. c.
Achat de pain	12,930 50	» »
— d'autres aliments	44,774 23	2,052 31
— d'objets d'habillement et menus ustensiles	7,806 75	» »
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'ac- tes, etc.)	1,918 59	44 25
Secours aux familles	567 »	30 10
Restitutions	55 »	» »
Dépenses exceptionnelles	» »	» »
	68,052 07	2,126 66

Soit, sur une dépense de 100 francs :

	Hommes.	Femmes.
	fr. c.	fr. c.
Pain	19 »	» »
Autres aliments	65 80	96 50
Objets d'habillement et menus ustensiles	11 47	» »
Dépenses accidentelles	2 82	» »
Secours	0 83	» »
Restitutions	0 08	» »
Dépenses exceptionnelles	» »	» »

La moyenne, par journée de détention, ressort, pour les hommes, à 9 c. 05 en 1878, contre 7 c. 66 en 1877, savoir :

	cent.	cent.
Pain et autres aliments	7.67 en 1878 contre 6.80 en 1877.	
Objets d'habillement et menus ustensiles	1 04 —	0.44 —
Autres dépenses	0.34 —	0.42 —

Pour les femmes, à 8 c. 46 en 1878, contre 5 c. 24 en 1877, savoir :

	cent.	cent.
Pain et autres aliments	8.17 en 1878 contre 4.58 en 1877.	
Objets d'habillement et menus ustensiles	» —	» —
Autres dépenses	0.29 —	0.66 —

Il n'a pas été délivré gratuitement de vivres supplémentaires.

TABLEAUX XXIX et XXX. — Situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des hommes mis en liberté a été de 69, celui des femmes de 11. Parmi les premiers, 34 ou 4.88 0/0 (contre 2.68 en 1877) sortaient en vertu de décisions gracieuses.

Les 707 libérés des deux sexes se répartissaient ainsi, au point de vue de l'âge, de la durée de la peine, de la destination, des moyens présumés d'existence et de la situation pécuniaire.

		1878.				PROPORTION en 1877.	
		Nombre.		Proportion 0/0.			
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Femmes.	Femmes.
DURÉE DE LA DÉTENTION	1 an et moins	118	»	16.95	»	0.30	»
	plus de 1 à 2 ans	347	3	49.86	27.27	62.15	84.62
	— 2 à 3 —	73	2	10.49	18.18	10.33	»
	— 3 à 4 —	35	»	5.03	»	5.84	»
	— 4 à 5 —	100	6	14.37	54.55	16.24	7.69
	plus de 5 ans	23	»	3.30	»	4.92	7.69
		693	11	100. »	100. »	100. »	100. »
AGE	de 16 à 20 ans	31	2	4.45	18.18	4.02	»
	plus de 20 à 25 ans	142	2	20.40	18.18	25.48	23.28
	— 25 à 30 —	250	3	35.92	27.27	29.51	33.46
	— 30 à 40 —	155	4	22.27	36.37	26.98	23.08
	— 40 à 50 —	68	»	9.77	»	9.34	14.35
	— 50 à 60 —	34	»	4.89	»	4.02	»
	— 60 à 70 —	14	»	2.01	»	0.45	»
plus de 70 ans	2	»	0.29	»	»	»	
		696	11	100. »	100. »	100. »	100. »
DESTINATION	Étrangers expulsés	26	»	3.73	»	1.94	»
	Incorporés dans les armées de terre ou de mer	4	»	0.57	»	0.30	»
	Malades ou infirmes placés dans des établissements hospitaliers	2	»	0.29	»	0.15	»
	Dirigés sur leur ancien domicile :						
	Sur leur demande	363	8	52.16	72.73	43.67	92.31
	par ordre	8	»	1.15	»	1.63	»
	Dirigés sur une autre localité :						
Sur leur demande	282	3	40.52	27.27	51.12	7.69	
par ordre	11	»	1.58	»	1.19	»	
		696	11	100. »	100. »	100. »	100. »
MOYENS PRÉSUMÉS D'EXISTENCE	Paraissant avoir des ressources personnelles	66	»	9.48	»	2.83	»
	Ayant du travail assuré	391	11	56.18	100	66.91	23.08
	N'ayant pas de travail assuré	192	»	27.38	»	23.04	76.92
	Hors d'état de travailler	15	»	2.15	»	2.83	»
	Remis à une société de patronage	»	»	»	»	»	»
	Expulsés, incorporés dans l'armée ou placés dans des établissements hospitaliers	32	»	4.61	»	2.39	»
		696	11	100. »	100. »	100. »	100. »

	1878.				PROPORTION en 1877.			
	Nombre.		Proportion 0/0.		Hommes.	Femmes.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.				
SITUATION PÉCUNIAIRE	Ayant reçu, à leur résidence, un pécule de 20 à 60 francs	124	»	17.32	»	22.80	»	
	De plus de 60 à 100 francs	74	»	10.63	»	9.99	»	
	De plus de 100 francs	47	»	6.73	»	11.77	»	
	N'ayant pas reçu de pécule à leur résidence, mais ayant pourvu à leurs frais de route et d'habillement. . . .	499	11	58.77	100.	»	31.53	100.
	Ayant reçu des secours de l'État. . . .	42	»	6.03	»	»	3.88	»
	696	11	100.	»	100.	»	100.	

La maison centrale de Lambèze est la seule où ait été organisée une école, et sur 370 individus sortis de cet établissement, 85, illettrés à leur entrée, avaient appris à lire, 56 à lire et à écrire, 27 à lire, à écrire et à calculer, 100 étaient demeurés illettrés; 1, sachant lire à son entrée, avait appris à écrire, 9 à écrire et à calculer, 1 n'avait pas fait de progrès; 44, sachant lire et écrire à leur entrée, avaient appris à calculer, 8 n'avaient pas fait de progrès, 24, sachant lire, écrire et calculer à leur entrée, avaient reçu le complément de l'instruction, 12 n'avaient pas fait de progrès, 3, possédant à leur entrée l'instruction primaire, l'avaient perfectionnée. Il ressort de ces chiffres que la proportion des individus illettrés ou sachant seulement lire au moment de leur entrée, qui ont profité de l'enseignement scolaire pendant leur détention, est de 63.80 0/0 pour les libérés de 1878; la proportion n'était que de 2.47 en 1877.

La surveillance de la haute police devait être exercée sur 230 libérés du sexe masculin, 2 du sexe féminin, soit 33.05 0/0 et 18.18 0/0 en 1878, au lieu de 27.57 et 7.69 0/0 l'année précédente.

TABLEAUX XXXI et XXXII. — Répartition des journées de détention et de la population au 31 décembre, suivant l'état d'occupation, de chômage, de repos, de maladie et de punition.

Ces deux tableaux permettent d'apprécier dans son ensemble la situation des maisons centrales d'Algérie. Il en ressort les indications ci-après :

	HOMMES.		FEMMES.		
	1878.	1877.	1878.	1877.	
	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	p. 0/0	
REPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION.					
Travail en commun	67.13	60.90	70.23	70.93	
— à l'isolement	0.37	0.36	»	»	
Chômage, faute de travail	8.81	7.56	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.	0.12	0.27	»	»	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	1.87	2.70	1.15	3.77
	Jours fériés	12.34	15.02	15.11	12.69
	Prescription médicale	1.44	3.01	»	»
Mauvais temps, réparations à l'outillage	2.30	4.26	»	»	
Infirmerie	3.27	3.12	12.71	12.38	
Cellule sans travail et salle de discipline	2.35	2.60	0.50	0.23	
	100.	»	100.	»	
REPARTITION DE LA POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.					
Travail en commun	81.21	83.85	91.30	78.13	
— à l'isolement	0.48	0.69	»	»	
Chômage faute de travail	4.01	5.45	»	»	
Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.	»	0.32	»	»	
Repos {	Infirmes, vieillards, arrivants, libérés	1.96	1.69	3.12	3.12
	Prescription médicale	2.18	1.85	»	»
	Mauvais temps, réparations à l'outillage	»	»	»	»
Infirmerie	3.23	3.12	18.75	18.75	
Cellule sans travail et salle de discipline	5.38	3.02	»	»	
	100.	»	100.	»	

L'examen de ces chiffres donne lieu de mesurer la distance qui sépare encore la situation des établissements pénitentiaires de l'Algérie de celle des maisons centrales et des pénitenciers agri-

coles de France. On constate, en effet, que, dans la métropole, la proportion générale des journées de travail, soit en commun, soit à l'isolement, s'élève, pour les hommes, à 74.55 0/0, pour les femmes, à 77.93 0/0, tandis qu'en Algérie elle est seulement de 67.50 pour les uns, 70.23 pour les autres; la proportion des journées de chômage, faute de travail, qui n'est en France, dans les établissements affectés aux hommes, que de 0.70 0/0, atteint, en Algérie, 8.81 0/0; dans les divers établissements affectés aux femmes, toute la population en état de travailler était occupée.

TROISIÈME PARTIE.

MAISONS DE DÉTENTION.

Les deux maisons de détention existant à la fin de l'année 1877 renfermaient (tableau I) un effectif de 600 individus.

Elles ont reçu, en 1878 :

Venant du lieu de leur condamnation	39	} 194	—
Du dépôt de déportés, par commutation	3		
De la Nouvelle-Calédonie —	152		
Ensemble	794		—

Il en est sorti :

Libérés ou graciés	397	} 429	—
Transférés dans divers établissements pénitentiaires . .	23		
— dans un établissement hospitalier	1		
Décédés	8		

L'effectif se trouvait réduit, au 31 décembre 1878, à 365 —

Il a été possible, par suite, de réunir tous les condamnés dans la maison de détention de Belle-Isle, qui peut contenir 580 hommes, et celle de Thouars a été transformée en maison de force.

Le nombre des journées de détention s'est élevé, pendant l'année 1878, à 186,245, ce qui correspond à une population moyenne de 510, contre 578 en 1877.

Dans le chiffre ci-dessus de 365 sont compris 5 individus condamnés à la déportation et maintenus en France, à raison de l'état de leur santé, d'après les avis réitérés des commissions médicales chargées de la visite des hommes à embarquer pour la

Nouvelle-Calédonie. Le nombre des condamnés de cette catégorie était de 7 à la fin de l'année précédente : 2 d'entre eux avaient obtenu, en 1878, la commutation de leur peine en détention.

Les 360 condamnés à la détention se répartissaient ainsi, sous le rapport de la durée des peines prononcées contre eux ou substituées par voie gracieuse à des peines plus fortes (tableau II) :

5 ans	30	soit	8.33 0/0	contre	11.80	en	1877.
Plus de 5 ans et moins de 10.	49	—	13.61	—	33.72	—	
10 ans.	136	—	37.78	—	31.87	—	
Plus de 10 à 15 ans	23	—	6.39	—	3.20	—	
Plus de 15 à 20 —	122	—	33.89	—	20.41	—	

Au point de vue de la nature des faits ayant motivé les condamnations, la population de la maison de détention de Belle-Isle était composée de la manière suivante (tableau III) :

Déportation.

Port d'armes et d'uniforme dans un mouvement insurrectionnel.	4
Intelligences avec l'ennemi	1

Détention.

Port d'armes et d'uniforme dans un mouvement insurrectionnel.	179
Désertion.	78
Outrages à des supérieurs, refus d'obéissance militaire, rébellion	85
Infraction à des jugements de bannissement	9
Intelligences avec l'ennemi.	9

ou, en résumé

Participation à l'insurrection de 1871.	192	soit	52.60 0/0	contre	72.17	en	1877.
Crimes punis par les codes de justice militaire.	163	—	44.66	—	26.17	—	
Intelligences avec l'ennemi.	10	—	2.74	—	1.66	—	

On comptait, dans cet effectif, 336 Français, soit 92.05 0/0, au lieu de 94.83 en 1877.

Le nombre des individus ayant des antécédents judiciaires était de 186, savoir :

Ayant subi antérieurement des condamnations entraînant les peines de la récidive :

Une	20	soit	5.48 0/0.
Deux	29	—	7.94 —
Trois	12	—	3.29 —
Quatre	10	—	2.74 —
Plus de quatre	16	—	4.88 —

Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous :

Une	35	—	9.59 —
Deux	19	—	5.21 —
Trois et plus	34	—	9.32 —

Ayant été seulement renfermés dans des établissements d'éducation correctionnelle,

11	—	3 01 —	
Ensemble	186	—	50.96 —

En 1877, la proportion des individus non exempts d'antécédents judiciaires était de 49 0/0.

On voit que l'effectif des condamnés à la détention avait été, pendant l'année 1878, sensiblement modifié, par suite de la diminution du nombre des individus ayant pris part à l'insurrection de 1871, et des remises de peine accordées à ceux des condamnés de cette catégorie qui possédaient la qualité de Français et n'étaient pas repris de justice; 20 ou 5.48 étaient des indigènes de l'Algérie impliqués dans les soulèvements dont nos départements du nord de l'Afrique ont été le théâtre, ou jugés comme militaires pour des faits punis par le Code de justice de l'armée, tandis qu'il y en avait 32 ou 5.33 0/0 en 1877 (tableau VIII).

Le nombre des condamnés qui ont obtenu grâce entière a été de 285, subissant tous la détention; 2 condamnés à la déportation ont vu leur peine commuée en détention; des réductions ont été accordées à 160 détentionnaires, 9 de moins de 1 an, 94 de 1 à 3 ans, 23 de plus de 3 à 5 ans, 34 de plus de 5 ans; 2 ont été déchargés de la surveillance de la haute police. Le total de ces mesures de clémence s'est élevé à 449; la statistique de l'année précédente en accusait seulement 148 pour la population des maisons de détention (tableau XIV).

L'état disciplinaire (tableau XV) s'est maintenu, en 1878, dans des conditions satisfaisantes. Le nombre des infractions constatées a été de 487, soit une proportion de 0.26 0/0 par jour, eu égard à la population moyenne, contre 0.47 en 1877. Le chiffre de 487 infractions se décompose ainsi qu'il suit :

Vols	4	soit 0.821 0/0	contre 1.111 en 1877.
Voies de fait envers le personnel supérieur	"	"	"
Voies de fait envers les gardiens ou les contre-maîtres libres	"	"	"
Voies de fait envers d'autres détenus	23	— 4.723	— 6.970
Rébellion, mutinerie	31	— 6.366	— 9.091
Actes d'immoralité	16	— 3.285	—
Infractions au silence	66	— 13.552	— 23.232
Refus de travail	13	— 2.669	—
Paresse, négligence dans le travail	21	— 4.312	— 0.707
Usage de tabac	17	— 3.491	— 4.748
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés	35	— 7.187	— 2.121
Infractions diverses	261	— 53.594	— 52.020

Les punitions, au nombre de 487, ont consisté en :

Mise en cellule	135	soit 27.72 0/0	contre 15.37 en 1877.
Pain sec	124	— 25.46	— 20.35
Autres privations alimentaires	70	— 14.37	— 39.56
Amende	17	— 3.49	— 2.18
Autres punitions pécuniaires	4	— 0.82	— 0.42
Autres punitions	48	— 9.86	— 6.23
Réprimande	89	— 18.28	— 15.89

Le nombre des détenus punis a été de 314, soit 30.11 0/0 en 1878, contre 37.91 en 1877.

Les journées de cellule de punition forment un total de 947, soit 0.51 0/0, par rapport aux journées de détention, celles d'isolement de 5,402, soit 2.90 0/0; les proportions étaient respectivement de 0.70 et 1.05 l'année précédente. Il a été infligé 1,273 journées de privations alimentaires, soit 0.68 sur 100 journées de détention, au lieu de 1.31 en 1877.

De même que les années précédentes, aucune évasion n'a été accomplie ni tentée en 1878.

L'état sanitaire (tableaux XVI à XVIII, XIX *ter* et XXI *ter*) donne lieu aux constatations suivantes :

Le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 173, soit par jour et pour 100 détenus 0.09, celui des journées d'infirmerie de 6,647 ou 3.57 sur 100 journées de détention. Il y a eu 8 décès ou 1.57 0/0 par rapport à la population moyenne. En 1877, la proportion des entrées à l'infirmerie était de 0.08, celle des journées d'infirmerie de 3.84, la mortalité de 2.25.

Les maladies qui ont motivé le plus d'admissions à l'infirmerie sont celles des bronches et du larynx (36 ou 20.81 0/0), les gastrites, entérites, diarrhées (17 ou 9.82), les rhumatismes (16 ou 9.25), la phthisie pulmonaire (12 ou 6.94), les contusions, plaies, luxations (autant), les indigestions et embarras gastriques (11 ou 6.36), les abcès, furoncles, ulcères (autant).

Les 8 décès ont été causés 2 par la scrofule, 1 par une affection du cœur, 1 par une bronchite, 1 par la phthisie, 1 par un embarras gastrique, 1 par une méningite, 1 par l'hydropisie.

Il a été signalé 1 cas d'aliénation mentale et 1 d'épilepsie. Aucun suicide n'a eu lieu (tableau XXIII).

Le travail (tableaux XXIV à XXVIII) a peu d'importance dans les maisons de détention, où les condamnés ne sont pas soumis aux mêmes obligations que la population des maisons de force ou de correction. La situation sous ce rapport a cependant été assez satisfaisante, nonobstant la diminution graduelle de l'effectif et l'évacuation de la maison de Thouars.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 96,319, ce qui représente une moyenne de 312 individus occupés ou 61.18 sur 100 détenus; 109 avaient été employés aux services intérieurs, 45 à des travaux de culture, de terrassement et autres analogues, 158 à divers genres d'occupation dans les ateliers. Au 31 décembre 1878, sur les 365 condamnés composant l'effectif de la maison de détention de Belle-Isle, la seule qui subsistât, 241 ou 66.03 0/0 étaient occupés (84 aux services intérieurs, 57 à des terrassements ou autres travaux extérieurs, 27 à la confection de chaussons, 73 à la confection de filets de pêche). Le produit du travail a été de 65,819 fr. 38 c., soit 68 c. 33 par journée de travail ou 35 c. 34 par journée de détention.

En 1877, on comptait 53.81 travailleurs sur 100 détenus par rapport à la population moyenne, 66.67 par rapport à la population au 31 décembre, et le produit moyen avait été de 91 c. 52 par journée de travail, 41 c. 55 par journée de détention.

La somme ci-dessus de 65,819 fr. 38 c. a été ainsi répartie :

Aux détenus : pécule disponible	fr. c.	20,210 91	} 35,294 20
— — réserve	fr. c.	15,083 29	
Au Trésor ou aux entrepreneurs			30,525 18

Soit, par journée de détention :

Aux détenus, pécule disponible.	10.85	contre	12.65	en 1877.
— — réserve.	8.10	—	9.51	—
Au Trésor ou aux entrepreneurs	16.39	—	19.39	—

Sur le montant du produit de leur travail et les fonds déposés à leur profit, les condamnés ont dépensé en 1878 une somme de 38,815 fr. 59 c., savoir :

	fr. c.
Vivres supplémentaires	27,702 08
Effets d'habillement et menus ustensiles	6,916 75
Ports de lettres, frais d'actes, etc	2,479 91
Secours aux familles	1,716 85

La moyenne par journée de détention ressort à 19 c. 37, dont 14 c. 81 pour les achats de vivres supplémentaires, en 1878, les chiffres étaient 22 c. 51 et 16 c. 53 en 1877.

Pendant l'année, 397 condamnés ont été mis en liberté (tableau XXIX), 112 ou 28.20 0/0 par suite de l'expiration de leur peine, 285 ou 71.79 0/0 par voie de grâce. La proportion de cette dernière catégorie de libérés était de 23.56 l'année précédente.

32 ou	8.06 0/0	avaient été détenus	1 an et moins	contre	5.44	en 1877.
3 —	0.75	—	plus de 1 à 2 ans	—	0.91	—
5 —	1.26	—	— de 2 à 3	—	2.11	—
4 —	1.01	—	— de 3 à 4	—	2.11	—
257 —	64.74	—	— de 4 à 5	—	71.30	—
96 —	24.18	—	plus de 5 ans	—	18.13	—

Le nombre de ceux qui se trouvaient dispensés de la surveillance de la haute police était de 8, soit 2.02 0/0, chiffre à peu près égal à celui que donne la précédente statistique (2.12 0/0).

Sous le rapport de la destination qu'ils avaient choisie ou qui leur avaient été assignée, et des moyens présumés d'existence, les libérés étaient classés de la manière suivante :

TABLEAUX

	1878.		1877.	
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.	
Destination des libérés.	Étrangers expulsés.	2	0.50	2.72
	Dirigés sur leur ancien domicile d'après leur demande.	91	22.92	28.70
	— — — par ordre	»	»	»
	Dirigés sur une autre localité, d'après leur demande.	304	76.37	68.33
— — — par ordre.	»	»	»	
		397	99.99	100. »
Moyens présumés d'existence.	Étrangers expulsés.	2	0.50	2.72
	Paraissant avoir des ressources personnelles	4	1.01	0.60
	Ayant du travail assuré	185	46.60	56.19
	N'ayant pas de travail assuré.	204	50.63	38.07
	Hors d'état de travailler.	5	1.26	2.42
			397	100. »

Il ressort des indications du tableau III que le nombre des condamnés à la détention ayant encouru cette peine à raison de faits se rattachant à l'insurrection de 1871, était, au 31 décembre 1878, de 192

A ce chiffre, il convient d'ajouter :

Condamnés pour faits insurrectionnels à plus d'un an d'emprisonnement, détenus à la maison de correction départementale de Rouen	20
Condamnés à la déportation en dépôt au quartier spécial de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc (a).	7
Condamnés pour crimes ou délits de droit commun se rattachant à l'insurrection, retenus dans diverses maisons centrales	38
Ensemble.	257

Femmes condamnées à la déportation (1) ou à la détention (4), renfermées à la prison de Rouen, aux travaux forcés, détenues à la maison centrale d'Auberive (4) 9

Total. 266

Au lieu de 528 au 31 décembre 1877.

Le nombre des individus condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection, qui était compris dans le total de la population moyenne des divers établissements pénitentiaires de France pour 712, se trouve réduit à 422 en 1878.

(a) Le dépôt de Saint-Brieuc renfermait, au 31 décembre 1877. 11 individus.
Cet établissement a reçu, en 1878 11 —

Ensemble.	22	—
Il en est sorti : par commutation de peine.	11	} 15 —
— per transfertement en Nouvelle-Calédonie	4	
Reste au 31 décembre 1878.	7	—

QUATRIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

FRANCE.

Le nombre des établissements affectés aux garçons est resté le même qu'en 1877; une colonie pénitentiaire privée, celle de l'île du Levant (Var), a été supprimée à la suite de la mort de son fondateur, mais une autre a été créée à Tour-Sainte-Foi (Ariège). Deux nouveaux établissements ont été installés pour les filles : l'un, sous le nom de Maison de Béthanie, à Montferrand (Doubs), l'autre, sous le nom d'Asile Sainte-Madeleine, à Limoges; ce dernier reçoit les jeunes filles atteintes de maladies syphilitiques ou en état de grossesse.

Il existait ainsi, à la fin de l'année 1878, pour les garçons, 5 quartiers correctionnels et 35 colonies pénitentiaires, dont 5 publiques et 30 privées, soit un total de 40; pour les filles, 1 quartier correctionnel et 24 maisons pénitentiaires privées, soit un total de 25. Parmi les colonies de garçons, 2, portant la dénomination d'écoles de réforme, sont spécialement consacrées à l'éducation correctionnelle des enfants jugés avant l'âge de 12 ans.

**TABLEAU I. — Mouvement d'entrée et de sortie.
Effectif au 31 décembre 1878.**

Dans les établissements affectés aux garçons, l'effectif était, au 31 décembre 1877, de	7,700
Il est entré, pendant l'année	2,200
Ensemble	9,910
Il est sorti	2,325
L'effectif était, au 31 décembre 1878	7,585

Le nombre des journées de détention a été de 2,759,962, soit une population moyenne de 7,561, contre 7,679 en 1877.

La population au 31 décembre et la population moyenne de l'année étaient réparties de la manière suivante, au point de vue de la nature des établissements dans lesquels étaient renfermés les jeunes détenus :

	POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.			POPULATION MOYENNE.		
	1878.		1877.	1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
Quartiers correctionnels	306	4.04	4.35	322	4.26	4.45
Colonies pénitentiaires publiques	2,067	27.25	24.86	1,963	25.96	24.48
— privées	4,950	65.26	68.27	5,056	66.87	69.91
Ecoles de réforme privées	262	3.45	2.52	220	2.91	1.16
	7,585	100. »	100. »	7,561	100. »	100. »

Dans les établissements affectés aux filles, l'effectif, au 31 décembre 1877, était de	1,910
Le nombre des entrées a été, pendant l'année de	694
Ensemble	2,604
Celui des sorties s'est élevé à	764
L'effectif, au 31 décembre 1878, était de	1,840

Les journées de détention forment un total de 678,466, donnant une population moyenne de 1,859.

La population du quartier correctionnel entré dans le chiffre total, au 31 décembre 1878, pour 43 ou 2.34 0/0, et, dans la moyenne de l'année, pour 38 ou 2.04 0/0; les proportions étaient, en 1877, de 2.15 et 1.87 0/0.

TABLEAUX II à IX. — Composition de la population au 31 décembre.

Dans les établissements affectés aux garçons, la population, sous le rapport du caractère légal de la détention, se répartissait ainsi :

Acquittés, comme ayant agi sans discernement, et placés sous la tutelle de l'administration, par application de l'article 66 du Code pénal	7,389	—	97.42 0/0	contre	97.52	en 1877.
Condamnés, par application de l'article 67 du Code pénal, pour 2 ans et moins	29	—	0.38	—	0.40	—
Pour plus de 2 ans	139	—	1.83	—	1.68	—
Détenus par correction paternelle (1)	28	—	0.37	—	0.40	—

Sous le rapport de la durée assignée par le jugement à la correction ou à la peine, l'effectif était composé de la manière suivante :

Acquittés (art. 66).	Moins de 1 an	21	soit	0.28 0/0.
	Plus de 1 à 2 ans	180	—	2.44 —
	— de 2 à 4 —	1,115	—	15.09 —
	— de 4 à 6 —	2,703	—	36.58 —
	— de 6 à 8 —	2,066	—	27.96 —
	— de 8 à 10 —	1,006	—	13.61 —
	— de 10 à 12 —	268	—	3.63 —
	— de 12 à 14 —	30	—	0.41 —
	Moins de 1 an	3	soit	1.79 0/0.
	1 an	6	—	3.57 —
Condamnés (art. 67).	Plus de 1 à 2 ans	20	—	11.90 —
	— de 2 à 4 —	55	—	32.74 —
	— de 4 à 6 —	57	—	33.98 —
	— de 6 à 8 —	12	—	7.14 —
	— de 8 à 10 —	12	—	7.14 —
	— de 10 à 12 —	3	—	1.79 —

(1) En outre, 56 mineurs étaient détenus par voie de correction paternelle dans les prisons départementales, ce qui porte à 84 en 1878, contre 82 en 1877, le nombre des enfants envers lesquels les parents avaient eu recours à ce mode de punition.

La moyenne ressort, pour les enfants envoyés en correction par application de l'article 66, à 5 ans 11 mois 1/2, et pour les condamnés, à 4 ans 10 mois ; la statistique de 1877 accusait, pour les uns, 5 ans 8 mois ; pour les autres, 4 ans 4 mois.

Les décisions judiciaires concernant les 7,585 jeunes détenus présents au 31 décembre 1878 étaient motivées par les faits ci-après :

Assassinat, empoisonnement	7	soit	0.09	comme en 1877.
Meurtre, coups et blessures.	144	—	1.90	contre 1.85
Incendie.	124	—	1.63	— 1.57
Attentats aux mœurs.	335	—	4.42	— 4.42
Vol qualifié, faux, fausse-monnaie	341	—	4.50	— 4.66
Vol simple, escroquerie, etc.	4,755	—	62.69	— 61.47
Mendicité et vagabondage	1,721	—	22.69	— 24.01
Autres crimes ou délits.	130	—	1.71	— 1.53
Désobéissance à l'autorité paternelle	28	—	0.37	— 0.40

Les départements qui fournissent les contingents les plus élevés de jeunes détenus sont :

La Seine	1,416	soit	18.67	0/0.
La Seine-Inférieure.	364	—	4.80	—
Le Nord.	251	—	3.31	—
Les Bouches-du-Rhône.	226	—	2.98	—
Ille-et-Vilaine	206	—	2.72	—
La Loire-Inférieure.	189	—	2.49	—
Le Rhône.	188	—	2.48	—

Ceux qui donnent les plus faibles sont :

L'Ariège.	3	soit	0.04	0/0.
Le Cantal.	3	—	0.04	—
La Lozère.	3	—	0.04	—
Les Hautes-Pyrénées.	6	—	0.08	—
La Haute-Loire	9	—	0.12	—
Les Basses-Pyrénées.	9	—	0.12	—

Les proportions étaient à peu près les mêmes en 1857.

Sous le rapport de l'âge des jeunes détenus au moment du délit, la population se répartissait ainsi :

De 12 à 14 ans.	2,552	soit	33.65	0/0	contre	33.16	en 1877.
— 10 à 12 —	1,882	—	24.81	—	24.34	—	
— 14 à 15 —	1,423	—	18.76	—	19.28	—	
Plus de 15 et moins de 16	900	—	11.86	—	12.56	—	
De 8 à 10 ans.	728	—	9.60	—	9.36	—	
Au-dessous de 8 ans	100	—	1.32	—	1.30	—	

Elle était composée de la manière suivante, d'après l'âge des enfants détenus au 31 décembre :

14 à 16 ans	2,420	soit	31.91	0/0	contre	31.47	en 1877.
16 à 18 —	2,265	—	29.96	—	27.95	—	
12 à 14 —	1,455	—	19.18	—	20.01	—	
18 à 20 —	713	—	9.40	—	9.72	—	
10 à 12 —	561	—	7.40	—	8.30	—	
8 à 10 —	152	—	2	»	2.32	—	
Au-dessous de 8 ans.	16	—	0.21	—	0.17	—	
Au-dessus de 20 ans	3	—	0.04	—	0.06	—	

La proportion des enfants naturels a diminué en 1878. Le nombre des jeunes détenus nés hors mariage était, en effet, au 31 décembre de cette année, de 1,023, soit 13.49 0/0 au lieu de 14.06 l'année précédente.

La population des établissements d'éducation correctionnelle se trouve toujours dans les conditions les plus défavorables, au point de vue de la situation des familles des jeunes détenus. C'est ce qui ressort des indications ci-après :

Enfants appartenant à des parents aisés	81	soit	1.07	0/0	en 1878	et	1.35	en 1877.
Enfants appartenant à des parents vivant de leur travail.	5,874	—	77.44	—	76.31	—		
Enfants appartenant à des mendiants, vagabonds, prostituées.	923	—	12.17	—	12.66	—		
Enfants appartenant à des parents inconnus, disparus	707	—	9.32	—	9.48	—		

1,072	soit	14.13	0/0	étaient	issus	de	repris	de	justice.
2,284	—	30.11	—	orphelins	d'un	de	leurs	parents.	
568	—	9.49	—	orphelins	de	père	et	de	mère.
129	—	1.70	—	élèves	des	hospices.			

Les proportions étaient, l'année précédente, de 13.90 0/0 pour les enfants de repris de justice, de 28.71 pour les orphelins d'un de leurs parents, de 7.49 pour les orphelins de père et de mère, de 2.08 pour les élèves des hospices.

Les catholiques étaient au nombre de 7,469, soit 98.47 0/0, les protestants de 107, soit 1.41 0/0, les israélites de 9, soit 0.12 0/0. Ces proportions ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient été relevées en 1877. Des 107 jeunes détenus appartenant aux églises réformées, 105 étaient placés à la colonie de Sainte-Foy, fondée par une société protestante; 2 se trouvaient internés au quartier correctionnel de Villeneuve-sur-Lot, où ils recevaient l'assistance d'un ministre de leur culte; 8 israélites étaient détenus à la colonie publique de Saint-Bernard, 1 au quartier correctionnel de Nantes : des rabbins leur donnaient l'instruction religieuse.

Les chiffres suivants font connaître les antécédents judiciaires des jeunes détenus :

Ayant été antérieurement envoyés en correction ou condamnés :			
Une fois	545	soit 7.19 0/0	contre 6.40 en 1877.
Deux fois	152	— 2 »	— 2.11 —
Trois fois	69	— 0.91	— 0.69 —
Quatre fois	27	— 0.35	— 0.34 —
Cinq fois et plus.	31	— 0.41	— 0.47 —
Ensemble.	824	— 10.86	— 10.01 —
Exempts d'antécédents judiciaires.	6,761	— 89.14	— 89.99 —
	7,585	— 100. »	— 100. » —

Sous le rapport de l'instruction professionnelle au moment de l'entrée, les jeunes détenus étaient ainsi répartis :

Ayant commencé l'apprentissage d'une profession :			
Industrielle.	1,347	soit 17.76 0/0	contre 17.56 en 1877.
Agricole	844	— 11.13	— 11.66 —
Autre.	476	— 6.28	— 6.09 —
N'ayant commencé l'apprentissage d'aucune profession.	4,918	— 64.83	— 41.69 —

Voici quelle était, à la même époque, l'état de leur instruction scolaire :

Illettrés	4,312	soit 56.85 0/0	contre 56.90 en 1877.
Sachant lire	1,025	— 13.51	— 14.69 —
— lire et écrire.	1,637	— 21.58	— 21.11 —
— lire, écrire et calculer.	530	— 6.99	— 6.60 —
Possédant l'instruction primaire.	71	— 0.94	— 0.62 —
Possédant une instruction plus élevée	10	— 0.13	— 0.08 —

Sous le rapport du caractère légal de la détention, la population des établissements affectés aux filles était composée de la manière suivante :

Placées sous la tutelle de l'administration (art. 66 c. p.)	1,650	soit 89.67 0/0.
Condamnées (art. 67).	27	— 1.47 —
Détenues par correction paternelle (1).	163	— 8.86 —

En 1877, les proportions étaient de 89.63 0/0, 1.73 0/0 et 8.64 0/0.

D'après la durée assignée à l'éducation correctionnelle par les jugements ou arrêts, elle se répartissait ainsi :

Acquittées (art. 66)	moins de 1 an.	7	soit 0.42 0/0.
	de 1 à 2 ans.	83	— 5.03 —
	de 2 à 4 —	300	— 18.18 —
	de 4 à 6 —	596	— 36.12 —
	de 6 à 8 —	423	— 25.64 —
	de 8 à 10 —	178	— 10.79 —
	de 10 à 12 —	58	— 3.52 —
Condamnées (art. 67)	de 12 à 14 —	5	— 0.30 —
	moins de 1 an.	»	— » —
	1 an.	4	— 3.70 —
	plus de 1 à 2 ans.	3	— 11.11 —
	— 2 à 4 —	9	— 33.34 —
	— 4 à 6 —	10	— 37.04 —
	— 6 à 8 —	3	— 11.11 —
— 8 à 10 —	»	— » —	
— 10 à 12 —	1	— 3.70 —	

La moyenne de la durée de l'envoi en correction ressort à 5 ans 7 mois 1/2 en 1878, au lieu de 5 ans 7 mois en 1877, et celle de la peine d'emprisonnement à 4 ans 3 mois au lieu de 3 ans 11 mois.

Au point de vue de la nature des faits ayant motivé leur détention, les jeunes filles renfermées dans les établissements d'éducation correctionnelle étaient classées comme il suit :

(1) Les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle dans les prisons départementales étaient au nombre de 5.

Assassinat	3	soit	0.16	0/0	contre	0.21	en	1877.
Meurtre, coups et blessures.	18	—	0.98	—	1	»	—	
Incendie.	34	—	1.85	—	1.83	—		
Attentats aux mœurs.	222	—	12.07	—	11.36	—		
Vol qualifié	51	—	2.77	—	2.37	—		
Vol simple	944	—	51.30	—	50.73	—		
Mendicité et vagabondage	392	—	21.30	—	22.93	—		
Autres crimes ou délits.	13	—	0.71	—	0.63	—		
Désobéissance à l'autorité paternelle.	163	—	8.86	—	8.64	—		

Des différences considérables existent d'un département à l'autre, en ce qui concerne le nombre de jeunes détenues fourni par chacun d'eux. Tandis qu'on trouve pour la Seine un chiffre de 402, soit 21.85 0/0, pour la Seine-Inférieure de 115, soit 6.25 0/0, pour l'Eure de 66, soit 3.59 0/0, pour la Marne de 54, soit 2.94 0/0, pour l'Aisne de 46, soit 2.50 0/0, pour le Pas-de-Calais de 45, soit 2.45 0/0, pour le Finistère de 43, soit 2.34 0/0, pour la Somme et pour les Côtes-du-Nord de 41, soit 2.23 0/0, on constate que les établissements d'éducation correctionnelle ne renfermaient aucune jeune fille venant du Cantal ni de la Haute-Loire, et que l'Ardèche, la Corrèze, la Creuse, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées en avaient fourni seulement 1 chacun, les Basses-Alpes, la Corse, le Gers, le Lot 2.

Sous le rapport de l'âge au moment du délit, la population de ces établissements était composée de la manière suivante :

De 12 à 14 ans.	566	soit	30.76	0/0	contre	31	»	en	1877.
— 14 à 15 —	433	—	23.53	—	23.40	—			
— 10 à 12 —	393	—	21.36	—	20.47	—			
Plus de 15 ans et moins de 16.	262	—	14.24	—	14.97	—			
— de 8 à 10 ans	158	—	8.59	—	8.85	—			
Au-dessous de 8 ans.	28	—	1.52	—	1.31	—			

Au 31 décembre, elle comprenait :

Jeunes détenues ayant de 16 à 18 ans.	521	soit	28.32	0/0	contre	25.96	en	1877.
— de 14 à 16 —	498	—	27.07	—	29.95	—		
— de 12 à 14 —	377	—	20.49	—	20.53	—		
— de 18 à 20 —	226	—	12.28	—	12.36	—		
— de 10 à 12 —	156	—	8.48	—	8.33	—		
— de 8 à 10 —	46	—	2.50	—	2.46	—		
— moins de 8 ans.	8	—	0.43	—	0.21	—		
— plus de 20 ans.	8	—	0.43	—	0.31	—		

Le nombre des enfants nées hors mariage était de 344 ou 18.69 0/0, soit 1.05 de plus que l'année précédente.

La composition de la population, eu égard à la situation des familles des jeunes détenues, était représentée par les chiffres suivants :

Parents aisés.	32	soit	1.74	0/0	contre	2.20	en	1877.
— vivant de leur travail.	1,254	—	68.15	—	67.54	—		
— mendiants, vagabonds, prostituées.	421	—	22.88	—	21.99	—		
— inconnus, disparus.	123	—	7.23	—	8.27	—		

Les jeunes filles dont les parents avaient subi des condamnations étaient au nombre de 363 ou 19.73 0/0; 569 ou 30.92 0/0 étaient orphelines d'un de leurs parents; 275 ou 14.95 0/0 de père et de mère; 21 ou 1.44 0/0 étaient élèves des hospices. Les proportions étaient respectivement de 17.96 0/0, 31.20 0/0, 14.55 0/0 et 1.10 0/0 en 1877.

On comptait, dans l'effectif des établissements d'éducation correctionnelle, 48 jeunes détenues, soit 2.61 0/0, professant le culte protestant (contre 2.46 en 1877), dont 46 confiées à l'institut des diaconesses, 2 détenues par correction paternelle au couvent de la Madeleine, et 3 israélites renfermées dans une maison pénitentiaire tenue par leurs coreligionnaires.

Sous le rapport des antécédents judiciaires, la population était ainsi répartie :

Ayant été antérieurement condamnées ou envoyées en correction:									
Une fois.	27	soit	1.47	0/0	contre	2.83	0/0	en	1877.
Deux fois	9	—	0.49	—	1.05	—			
Trois fois.	8	—	0.43	—	0.57	—			
Quatre fois.	4	—	0.22	—	0.26	—			
Cinq fois et plus	»	—	»	—	»	—			
	48	—	2.61	—	4.71	—			
Exemptes d'antécédents judiciaires									
	1,792	—	97.39	—	95.29	—			
	1,840	—	100. »	—	100. »	—			

D'après les renseignements recueillis sur l'état de leur instruction professionnelle au moment de leur remise à l'administration, les jeunes détenues se trouvaient ainsi classées :

Ayant commencé l'apprentissage d'une profession :

Industrielle.	279	soit 15.16 0/0	contre 16.91	en 1877.
Agricole.	89	— 4.84	— 4.71	—
Autre	226	— 12.28	— 12.51	—
Sans profession.	1,246	— 67.72	— 65.87	—

Au point de vue de l'instruction scolaire au moment de l'entrée, on relève les indications ci-après :

Illettrés.	1,179	soit 64.08	contre 64.55.
Sachant lire.	324	— 17.64	— 17.02.
— lire et écrire.	279	— 15.16	— 14.82.
— lire, écrire et calculer.	52	— 2.82	— 2.88.
Possédant l'instruction primaire.	6	— 0.33	— 0.52.
— une instruction plus élevée.	»	— »	— 0.21.

Le rapprochement des chiffres extraits des statistiques de 1878 et de 1879 fait voir que la composition de la population des établissements d'éducation correctionnelle ne subit pas, d'une année à l'autre, de modifications importantes.

TABLEAU X. — Mouvement des écoles. — Résultat de l'enseignement pendant l'année. — Bibliothèques.

Au 31 décembre 1877, le nombre des jeunes détenus du sexe masculin présents dans les écoles des établissements d'éducation correctionnelle était de. . . 7,700

Il y a été admis pendant l'année 2,122

Ensemble 9,822

Il en est sorti. 2,237

Le nombre des élèves était, au 31 décembre 1877, de 7,585

Les 9,822 jeunes garçons ayant participé à l'enseignement scolaire en 1878, se répartissent ainsi :

Illettrés.	1,691
Sachant lire	4,110
— lire et écrire.	1,826
— lire, écrire et calculer	5,195

Voici quels ont été les résultats obtenus pendant l'année :

Illettrés ayant appris à lire.	509	} soit 59.25 0/0.
— à lire et à écrire	293	
— à lire, à écrire et à calculer.	200	
Encore illettrés à la fin de l'année	689	— 40.75 —
Sachant lire, ayant fait des progrès	315	} soit 81.62 0/0.
— ayant appris à écrire	407	
— à écrire et à calculer.	184	
— n'ayant pas fait de progrès.	204	— 18.38 —
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès	759	} soit 83.85 0/0.
— ayant appris à calculer	604	
— ayant reçu le complément de l'instruction.	168	
— n'ayant pas fait de progrès.	295	— 16.15 —
Sachant lire, écrire et calculer, ayant fait des progrès.	2,054	} soit 91.07 0/0.
— ayant reçu le complément de l'instruction.	2,677	
— n'ayant pas fait de progrès	464	

Sur le nombre total des jeunes garçons, la proportion de ceux qui ont tiré quelque profit des leçons de l'instituteur, pendant l'année 1878, est de 83.18 0/0; elle s'élevait seulement à 68.06 en 1877.

Si l'on considère séparément les quartiers correctionnels, les colonies pénitentiaires publiques et les colonies privées, on constate, à ce point de vue, les résultats ci-après :

Quartiers correctionnels.	94.83 0/0	contre 85.80	en 1877.
Colonies pénitentiaires publiques.	80.01	— 70.42	—
— privées	82.52	— 65.82	—

Des cours spéciaux de dessin ont été suivis par 264 jeunes détenus des colonies privées, des cours de musique par 18 des quartiers correctionnels, 180 des colonies publiques, 838 des colonies privées.

Le fonds des bibliothèques se composait de 1,192 volumes dans les quartiers correctionnels, 1,685 dans les colonies publiques, 8,817 dans les colonies privées. Il a été pourvu à 37,139 mises en lecture (quartiers correctionnels 10,406, colonies publiques 6,871, colonies privées 19,862), soit en moyenne, par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus, 9.45 (quartiers correctionnels 62.15, colonies publiques 7.31, colonies privées 7.24). La proportion était, en 1877, de 7.36 0/0 (quar-

tiers correctionnels 44.24, colonies publiques 4.97, colonies privées 5.96).

Dans les établissements affectés aux filles, le nombre de celles qui recevaient l'enseignement primaire était, au 31 décembre 1877, de 1,910
 Il en a été admis, pendant l'année.. . . . 683

Ensemble 2,593

Sont sorties 753

Il restait, au 31 décembre 1878. 1,840

Les 2,593 jeunes détenues ayant fréquenté l'école en 1878 étaient ainsi classées :

Illettrées. 569
 Sachant lire 347
 — lire et écrire. 646
 — lire, écrire et calculer. 1,031

Les résultats de l'enseignement pour cette année sont représentés par les chiffres suivants :

Illettrées ayant appris à lire.	176	} soit 60.11 0/0.
— à lire et à écrire.	109	
— à lire, à écrire et à calculer.	57	
Encore illettrées à la fin de l'année.	227	— 39.89 —
Sachant lire, ayant fait des progrès.	93	} — 83 » —
— ayant appris à écrire.	132	
— à écrire et à calculer.	63	
— n'ayant pas fait de progrès.	59	— 17 » —
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès.	225	} — 80.96 —
— ayant appris à calculer.	258	
— ayant reçu le complément de l'instruction.	40	
Sachant lire et écrire, n'ayant pas fait de progrès.	123	— 19.04 —
Sachant lire, écrire et calculer, ayant fait des progrès.	449	} — 92.24 —
— ayant reçu le complément de l'instruction.	502	
Sachant lire, écrire et calculer, n'ayant pas fait de progrès.	80	— 7.76 —

En résumé, sur 2,593 jeunes détenues ayant, en 1878, composé la population scolaire des maisons pénitentiaires, 2,104 ou 81.16 0/0 ont, à divers degrés, profité de l'enseignement qui leur a été donné. La proportion était seulement 68.13 0/0 en 1877.

Les bibliothèques des mêmes établissements, possédant 5,644 volumes, ont pourvu à 8,022 mises en lecture, soit 8.30 par distribution hebdomadaire et pour 100 détenues contre 7.76 en 1877.

TABLEAU XI. — *État moral et disciplinaire.*

Les jeunes détenus qui ont obtenu remise entière du restant de leur peine ou du temps de leur correction, en 1878, sont au nombre de 12 (quartiers correctionnels 5, colonies privées 7); ceux à qui a été accordée leur libération provisoire forment un total de 562 (quartiers correctionnels 46, colonies publiques 251, colonies privées 265). En 1877, il y avait eu 20 grâces et 597 mises en liberté provisoire.

Le nombre des autres récompenses s'est élevé à 59,761, savoir :

QUARTIERS CORREC- TIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.
	publiques.	privées.	
Livrets de caisse d'épargne.	4	306	310
Livres et instruments d'honneur	»	2,669	2,669
Récompenses pécuniaires	1,795	22,898	33,674
Récompenses honorifiques	23	4,193	4,626
Autres récompenses	1,643	12,253	18,482
	3,463	42,319	59,761

Ces chiffres s'écartent peu de ceux de 1877. Il existe, d'ailleurs, une telle variété dans les moyens de récompense et d'encouragement employés par les divers établissements d'éducation correctionnelle, que les comparaisons qui pourraient être tentées entre les indications afférentes à chacun d'eux n'offriraient pas d'éléments rigoureux d'appréciation.

Les tribunaux ordinaires ont condamné 6 jeunes détenus (1 d'une colonie publique, 5 des colonies privées) pour crimes ou délits commis pendant la détention, 11 (tous des colonies privées) pour crimes ou délits commis en état d'évasion. En 1877, il y avait eu 4 condamnations dans les quartiers correctionnels, 21 dans les colonies privées, aucune dans les colonies publiques.

Le nombre des infractions retenues par la justice disciplinaire a été de 38,285, dont 2,428 dans les quartiers correctionnels, 14,738 dans les colonies publiques, 21,119 dans les colonies privées. La proportion est, par jour et pour 100 jeunes détenus :

Dans les quartiers correctionnels, de 2.07 contre 2.35 en 1877.
 Dans les colonies publiques de 2.06 — 1.99 —
 Dans les colonies privées de 1.10 — 1.09 —

Les 38,285 infractions se répartissent de la manière suivante :

Vols. 2.773
 Actes d'immoralité 776
 Voies de fait 1.621
 Paresse. 6.277
 Insubordination. 2.162
 Autres infractions. 24.676

Soit, sur 100 infractions :

	1878.				1877.			
	Quartiers correctionnels.	COLONIES pénitentiaires		TOTAL.	Quartiers correctionnels.	COLONIES pénitentiaires		TOTAL.
		pu-bliques.	privées.			pu-bliques.	privées.	
Vols.	1.87	6.45	8.42	7.24	1.46	4.59	6.41	5.38
Actes d'immoralité	1.81	1.45	2.45	2.03	1.46	0.51	1.78	1.28
Voies de fait	11.62	5.39	2.58	4.23	11.54	4.57	3.04	4.23
Paresse.	14.33	12.10	19.63	16.40	13.44	14.18	27.97	21.95
Insubordination.	10.05	2.80	1.13	5.65	12.87	2.41	7.07	5.86
Autres infractions.	60.34	72.09	59.59	64.45	59.53	73.74	53.71	61.30
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Le nombre des évasions consommées s'est élevé à 271, savoir :

	QUARTIERS correctionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.
		publiques.	privées.	
Évadés repris pendant l'année	»	44	150	194
— non repris au 31 décembre	2	14	61	77
	2	58	211	271
Soit, par rapport à la population moyenne, pour cent jeunes détenus :				
Évadés repris pendant l'année	»	2.24	2.84	2.57
— non repris au 31 décembre	0.62	0.71	1.16	1.02
	0.62	2.95	4 »	3.59

En outre, 50, soit 2.55 0/0, jeunes détenus dans les colonies publiques, 184, soit 3.49 0/0, dans les colonies privées ont tenté de s'évader.

Ces chiffres ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'accuse la statistique de 1877.

Le total des punitions a été de 35,835 (quartiers correctionnels 2,334, colonies pénitentiaires publiques 13,703, colonies privées 19,798), soit, par jour et pour 100 jeunes détenus, 1.30 (quartiers correctionnels 1.99, colonies publiques 1.91, colonies privées 1.03) en 1878, contre 1.29 (quartiers correctionnels 2.33, colonies publiques 1.92, colonies privées 1) en 1877.

L'emploi de la cellule de punition a eu lieu 5,907 fois (quartiers correctionnels 542, colonies publiques 928, colonies privées 4,437), soit, par jour et pour 100 jeunes détenus, 0.21 (quartiers correctionnels 0.46, colonies publiques 0.13, colonies privées 0.23) au lieu de 0.16 (quartiers correctionnels 0.59, colonies publiques 0.14, colonies privées 0.14) l'année précédente.

A raison de leur insubordination constatée suivant les formes prescrites par l'article 10 de la loi du 5 août 1850, l'administration a ordonné l'envoi dans des quartiers correctionnels de 5 jeunes détenus des colonies publiques, 61 des colonies privées, soit, par rapport à la population moyenne de ces établissements, 0.25 0/0 et 1.16 0/0; les proportions étaient, en 1877, de 1.33 et 0.99 0/0.

Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 5 grâces entières et 44 mises en liberté provisoire. Le nombre des récompenses accordées par les administrations locales a été de 7,341 (71 livrets de caisse d'épargne, 1,153 livres et instruments d'honneur, 2,463 récompenses pécuniaires, 910 récompenses honorifiques, 2,744 récompenses diverses).

Les infractions forment un total de 3,523, soit 0.52 par jour et pour 100 jeunes détenues, contre 0.44 en 1877. Elles se répartissent ainsi :

	1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion P. 0/0.
Vols.	235	6.67	9.26
Actes d'immoralité	274	7.78	6.81
Voies de fait	42	1.19	1.39
Paresse.	1,059	30.06	29.20
Insubordination.	500	14.19	17.50
Autres infractions.	1,413	40.11	35.84
	3,523	100. »	100. »

Il s'est évadé 5 jeunes filles, dont 3 avaient été reprises avant la fin de l'année; 10 tentatives avaient été commises; en 1877, le nombre des évasions était de 5 dont 2 suivies de réintégration, celui des tentatives de 8.

Le nombre des punitions s'est élevé à 3,006, soit 0.44 0/0 par jour, contre 0.38 en 1877. La mise en cellule de punition a été employée 319 fois, soit 0.05 0/0 par jour au lieu de 0.04.

On a eu recours, en outre, à l'internement dans le quartier correctionnel contre 14 jeunes filles des maisons pénitentiaires; 8 seulement avaient été l'objet de cette mesure de rigueur en 1877.

TABLEAU XII. — État sanitaire.

Il y a eu, dans les établissements affectés aux garçons, 1,946 admissions à l'infirmerie, dont 149 dans les quartiers correctionnels, 792 dans les colonies pénitentiaires publiques, 1,005 dans les colonies privées. La phtisie pulmonaire a motivé

76 admissions, les scrofules 71, la fièvre typhoïde 10, le scorbut 4, les maladies des voies digestives 374, diverses autres maladies 1,411. On trouve, par suite, sur 100 cas de maladie :

	1878.			TOTAL.	1877.
	QUARTIERS CORRECTIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES			
		publiques.	privées.		
Maladies des voies digestives.	44.77	42.23	25.37	19.22	49.01
Phtisie pulmonaire	14.09	1.32	4.28	3.91	4.85
Scrofules.	10.74	0.50	5.07	3.65	3.33
Fièvre typhoïde.	»	»	1 »	0.51	1.12
Scorbut	»	0.38	0.10	0.20	0.09
Maladies diverses	60.40	85.35	64.18	72.51	71.60
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Le nombre des journées d'infirmerie a été de 38,901 (quartiers correctionnels 3,604, colonies publiques 17,209, colonies privées 18,088); celui des décès dans les infirmeries s'est élevé à 72 (quartiers correctionnels 6, colonies publiques 26, colonies privées 40). Ces décès ont été causés, 35 (quartiers correctionnels 4, colonies publiques 14, colonies privées 17) par la phtisie, 11 (quartiers correctionnels 2, colonies publiques 6, colonies privées 3) par des maladies des voies digestives, 7 (colonies publiques 1, colonies privées 6) par la fièvre typhoïde, 1 dans une colonie privée par la scrofule, 18 (colonies publiques 5, colonies privées 13) par diverses autres maladies, soit, sur 100 décès :

	1878.			TOTAL.	1877.
	QUARTIERS CORRECTIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES			
		publiques.	privées.		
Phtisie pulmonaire.	66.67	53.84	42.50	48.61	41.38
Maladies des voies digestives	33.33	23.08	7.50	15.28	15.66
Fièvre typhoïde.	»	3.85	15 »	9.72	8.43
Scrofule.	»	»	2.50	1.39	3.62
Autres maladies.	»	19.23	32.50	25 »	27.71
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Aux chiffres ci-dessus, il y a lieu d'ajouter ceux qui se rapportent aux jeunes détenus traités dans les hôpitaux, savoir : 26 admissions (quartiers correctionnels 1, colonies publiques 1, colonies privées 24), journées de maladie 2,635 (quartiers correctionnels 213, colonies publiques 48, colonies privées 2,374), décès 3 dans les colonies privées.

De ces diverses données, on tire les proportions ci-après :

	1878.				1877.
	QUARTIERS CORREC- TIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.	
		publiques.	privées.		
Nombre d'admissions à l'infirmerie ou à l'hôpital par jour, pour 100 détenus	0.13	0.11	0.05	0.07	0.08
Proportion des journées de maladie aux journées de détention dans les établissements ou dans les hôpitaux	3.24	2.41	1.06	2.15	2.21
Proportion des décès par rapport à la population moyenne dans les établissements ou dans les hôpitaux	1.86	1.32	0.81	0.99	1.08

De même qu'en 1877, on n'a pas eu à constater de suicide, mais 1 jeune détenu a été victime d'un accident survenu dans une colonie publique. Le nombre des cas d'aliénation mentale signalés est de 5 (quartiers correctionnels 3, colonies privées 2), celui des cas d'épilepsie de 16 (colonies publiques 3, colonies privées 13). Il n'y avait eu, l'année précédente, qu'un jeune détenu atteint d'aliénation mentale, mais 68 avaient eu des accès d'épilepsie.

Les admissions à l'infirmerie, dans les établissements affectés aux filles, forment un total de 486, savoir :

Scrofules	154	soit, sur 100 admissions	31.69 0/0	contre	35.33	en 1877.
Maladies des voies digestives	134	—	27.57	—	25.91	—
Fièvre typhoïde	52	—	10.70	—	1.28	—
Phtisie pulmon.	47	—	9.67	—	11.78	—
Scorbut	1	—	0.21	—	1.07	—
Autres maladies	98	—	20.16	—	24.63	—

En outre, 14 jeunes détenues ont été transférées dans des hôpitaux.

Le nombre des journées de traitement s'est élevé à 8,818, dont 7,649 dans les infirmeries, 1,169 dans les hôpitaux.

Il y a eu dans les infirmeries 58 décès, savoir :

Phtisie pulmonaire	30	soit, sur 100 décès	51.73 0/0	contre	63.89	en 1877.
Fièvre typhoïde	11	—	18.97	—	5.56	—
Maladies des voies digestives	3	—	5.17	—	11.11	—
Scrofules	1	—	1.72	—	5.56	—
Scorbut	1	—	1.72	—	2.77	—
Autres maladies	12	—	20.69	—	11.11	—

Parmi les jeunes filles soignées dans les hôpitaux, 5 ont succombé, ce qui porte à 63 le chiffre total des décès.

Il ressort de ces indications que la proportion du nombre quotidien d'admissions à l'infirmerie ou d'envois à l'hôpital, par rapport à la population moyenne, ressort à 0.07 0/0 en 1878, comme en 1877, celle des journées de maladie par rapport au total des journées de présence dans les maisons pénitentiaires ou les hôpitaux à 1.30 0/0, contre 1.17, celle des décès, par rapport à la population moyenne, à 3.38 contre 1.87.

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez 3 jeunes détenues ; 6 ont eu des accès d'épilepsie ; les chiffres étaient 2 et 5 en 1877.

TABLEAUX XIII et XIV. — Travail.

Au 31 décembre 1878, le nombre des jeunes garçons occupés à divers genres de travaux était de 7,253 (quartiers correctionnels 299, colonies publiques 1,825, colonies privées 5,129) ; 83 par suite de maladie (quartiers correctionnels 4, colonies publiques 44, colonies privées 35), 40 en punition (quartiers correctionnels 3, colonies publiques 31, colonies privées 6), 209 pour divers motifs (colonies publiques 167, colonies privées 42) étaient inoccupés.

On trouve ainsi sur un effectif de 100 jeunes détenus :

	1878.				1877.
	QUARTIERS CORREC- TIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.	
		publiques.	privées.		
Occupés.	97.74	88.29	98.41	95.62	96.16
Inoccupés : malades	1.34	2.13	0.67	1.09	1.14
— en punition	0.98	1.50	0.11	0.53	0.33
— autres causes	»	3.08	0.81	2.76	2.17
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Le nombre des journées de travail a été de 2,197,380 (quartiers correctionnels 88,716, colonies publiques 540,730, colonies privées 1,569,934), ce qui représente un effectif moyen de 7,118 travailleurs (quartiers correctionnels 287, colonies publiques 1,750, colonies privées 5,081), soit, par rapport à la population moyenne, 94.14 0/0 (quartiers correctionnels 89.13, colonies publiques 89.15, colonies privées 96.30). La proportion était, en 1877, de 96.16 0/0 (quartiers correctionnels 97.61, colonies publiques 91.49, colonies privées 97.71).

L'effectif moyen des travailleurs était ainsi réparti :

	QUARTIERS CORREC- TIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.
		publiques.	privées.	
Services économiques.	8	256	326	590
Travaux agricoles	»	1,045	3,411	4,456
— industriels.	279	449	1,344	2,072
	287	1,750	5,081	7,118
Soit, sur 100 jeunes détenus occupés en 1878 :				
Services économiques.	2.79	14.63	6.42	8.29
Travaux agricoles	»	59.71	67.13	62.60
— industriels.	97.21	25.66	26.45	29.11
	100. »	100. »	100. »	100. »
La statistique de 1877 accusait :				
Services économiques	2.78	14.42	5.82	7.81
Travaux agricoles	»	61.48	65.51	61.76
— industriels.	97.22	24.40	28.67	30.40
	100. »	100. »	100. »	100. »

Parmi les 7,118 jeunes détenus occupés, 234 (colonies publiques 70, colonies privées 164) avaient été confiés provisoirement à des particuliers.

Dans les établissements affectés aux filles, la population était classée de la manière suivante, au 31 décembre 1878 :

Occupées.	1.758	soit	95.54 0/0	contre	98.64	en 1877.
Inoccupées. {	Malades	59	—	3.21	—	0.84 —
	En punition	»	—	»	»	» —
	Pour autres causes	23	—	1.25	—	0.52 —
Ensemble.	1.840	—	100. »	—	100. »	—

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 500,058, soit une moyenne de 1,618 jeunes détenues occupées, savoir :

Services économiques	398	soit	24.60 0/0	contre	28.03	en 1877.
Travaux agricoles	316	—	19.53	—	18.54	—
Travaux industriels.	904	—	55.87	—	53.13	—
Ensemble.	1.618	—	100. »	—	100. »	—

La proportion du chiffre moyen des détenues occupées au total de la population moyenne ressort à 87.04 0/0 en 1878, contre 90.90 en 1877.

TABLEAUX XV et XVI. — Situation des jeunes détenus au moment de leur libération.

Pendant l'année 1878, le nombre des jeunes détenus du sexe masculin rendus à la liberté s'est élevé à 1,681, savoir :

	QUARTIERS CORREC- TIONNELS.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.
		publiques.	privées.	
Par expiration de la peine ou du temps de la correction	84	223	801	1,108
Par grâce ou mise en liberté provisoire.	51	251	271	573
	135	474	1,072	1,681
Soit, sur 100 libérés :				
Expiration du temps fixé par l'arrêt ou le jugement . .	62.22	47.05	71.72	63.91
Libération anticipée	37.78	52.95	28.28	31.09
	100. »	100. »	100. »	100. »

En 1877, la proportion des libérations anticipées était de 33.96 0/0 (quartiers correctionnels 44.19, colonies publiques 55.77, colonies privées 22.31).

Sur 100 libérés, on comptait :

	1878.				1877.	
	QUARTIERS correc- tionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES		TOTAL.		
		publiques.	privées.			
Agés de 12 ans et au-dessous	»	»	1.21	0.77	0.41	
— 12 à 16 ans	1.48	17.30	16.33	15.41	15.96	
— 16 à 18 —	37.78	48.10	44.12	44.73	47.83	
— 18 à 20 —	59.26	34.60	37.97	38.73	35.53	
— plus de 20 ans	1.48	»	0.37	0.36	0.53	
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	
Illettrés à leur entrée.	ayant appris à lire	2.963	3.386	7.742	6.187	7.253
	— à lire et à écrire	10.370	14.768	13.806	13.801	13.429
	— à lire, à écrire et à calculer	8.148	28.903	23.694	23.915	25.292
	ayant acquis l'instruction primaire	0.741	1.263	3.690	4.045	4.453
	demeurés illettrés	0.741	4.852	1.212	2.201	2.036
	ayant appris à écrire	8.148	0.844	3.823	3.334	2.972
	— à écrire et à calculer	14.815	44.346	10.914	12.193	11.062
	ayant acquis l'instruction primaire	4.413	2.321	3.315	3.272	4.678
	n'ayant pas fait de progrès. ayant appris à calculer	13.333	14.346	10.231	11.680	10.292
	ayant acquis l'instruction primaire	11.111	6.329	13.619	11.362	12.273
Sachant lire, écrire et calculer. Possédant l'instruction primaire.	n'ayant pas fait de progrès ayant acquis l'instruction primaire	2.963	0.844	0.187	0.593	0.715
	n'ayant pas fait de progrès ayant fait des progrès	20 »	5.274	4.944	6.246	4.233
	n'ayant pas fait de progrès n'ayant pas fait de progrès	1.481	2.321	0.187	0.892	0.550
	ayant fait des progrès	0.741	»	0.187	0.179	0.330
n'ayant pas fait de progrès	»	»	0.187	0.119	»	
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	
ayant appris un métier agricole	»	81.63	65.21	64.61	67.20	
— industriel	99.23	13.32	32.83	33.37	27.03	
— autre	»	1.09	1.40	1.37	1.90	
N'ayant pas appris de métier	0.74	0.84	0.36	0.63	0.82	
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	

	1878.			1877.	
	QUARTIERS correc- tionnels.	COLONIES PÉNITENTIAIRES			
		publiques.	privées.		
Restés dans l'établissement	»	0.21	1.31	0.89	0.61
Rentrés dans leurs familles	62.22	47.89	70.24	63.30	67.11
Confiés à des sociétés de patronage	2.22	0.81	0.93	1.01	1.32
Engagés militaires	30.37	13.08	9.70	12.31	7.63
Placés par les soins des directeurs, comme ouvriers, domestiques, etc.	5.19	37.98	17.82	22.10	23.28
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Restés dans l'établissement
Rentrés dans leurs familles
Confiés à des sociétés de patronage
Engagés militaires
Placés par les soins des directeurs, comme
ouvriers, domestiques, etc.

Sur 100 jeunes filles sorties des établissements d'éducation correctionnelle, 14.76 ont été mises en liberté provisoire avant le temps fixé par l'arrêt ou le jugement ; la proportion était de 11.08 seulement en 1877.

Sous le rapport de l'âge, les libérations ont été effectuées dans des conditions plus favorables que l'année précédente : 49.10 0/0 au lieu de 42.22 avaient de 18 à 20 ans et 2.71 au lieu de 1.85 plus de 20 ans ; 31.33 seulement au lieu de 39.84 se trouvaient dans la période de 16 à 18 ans, 13.55 au lieu de 13.72 dans celle de 12 à 16 ans ; 3.13 contre 2.37 avaient moins de 12 ans.

Voici quel était l'état de l'instruction des libérées :

		1878.	1877.
<i>Instruction scolaire.</i>			
Illettrées à leur entrée.	ayant appris à lire	8.735	5.803
	— à lire et à écrire	11.143	16.887
	— à lire, à écrire et à calculer	26.807	36.412
Sachant lire.	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	13.856	7.388
	demeurées illettrées	2.103	1.817
	ayant appris à écrire	1.897	2.638
Sachant lire, écrire et calculer.	— à écrire et à calculer	13.354	13.193
	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	9.036	2.902
	n'ayant pas fait de progrès	1.203	0.791
Possédant l'instruction primaire.	ayant appris à calculer	4.518	5.013
	ayant reçu le complément de l'instruction primaire	6.928	5.077
	n'ayant pas fait de progrès	»	0.264
Sachant lire, écrire et calculer.	ayant acquis l'instruction primaire	0.311	1.033
	n'ayant pas fait de progrès	»	0.528
	ayant fait des progrès	»	»
n'ayant pas fait de progrès	»	»	
		100. »	100. »

Instruction professionnelle.

Ayant appris un métier agricole.
 — industriel.
 — autre.
 N'ayant pas appris de métier.

1878.	1877.
23.49	23.39
51.51	64.63
13.36	8.97
9.64	0.79
100. »	100. »

Au point de vue de la destination donnée aux jeunes filles, au moment de leur sortie, on constate une situation plus défavorable qu'en 1877. Sur 100 libérées, 5.12 au lieu de 2.37 avaient, il est vrai, été recueillies par des sociétés de patronage, mais 10.54 seulement au lieu de 23.22 avaient été placées comme ouvrières ou domestiques, par les soins des directrices, de sorte que 73.80 au lieu de 68.34 étaient rentrées dans leurs familles, trop souvent peu dignes de confiance, et que 10.54 au lieu de 6.07 avaient dû rester dans les établissements où elles avaient été détenues.

ALGÉRIE.

La colonie pénitentiaire et correctionnelle de M'Zéra, établissement privé, renfermait au 31 décembre 1877 (tableau X), un effectif de 124 garçons.

Les entrées forment un chiffre de.	50	—
Ensemble.	174	—
Le total des sorties s'élève à.	38	—
L'effectif était au 31 décembre 1878, de.	136	—

Le nombre des journées de détention ayant été de 48,427, la population moyenne ressort à 133, en augmentation de 4 sur celle de l'année précédente.

Les tableaux II à IX font connaître, ainsi qu'il suit, la composition de l'effectif au 31 décembre :

	1878.		1877.
	N mbre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
<i>Caractère légal de la détention.</i>			
Acquittés (art. 66 C. p.).	113	83.09	73.81
Condamnés (art. 66 et 69).	23	16.91	24.19
Détenus par correction paternelle.	»	»	»
	136	100. »	100. »
<i>Durée de la correction.</i>			
Moins de 1 an.	1	0.88	»
De 1 à 2 ans.	7	6.19	4.23
— 2 à 4 —	27	23.00	18.09
— 4 à 6 —	47	41.39	39.36
— 6 à 8 —	23	20.36	23.53
— 8 à 10 —	4	3.34	10.64
— 10 à 12 —	4	3.54	2.13
— 12 à 14 —	»	»	»
Moyenne, 3 ans, contre 3 ans 6 mois en 1877.	113	100. »	100. »

	1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
<i>Durée de la peine.</i>			
1 an.	»	»	13.33
Plus de 1 à 2 ans.	»	»	6.67
De 2 à 4 ans.	10	43.48	16.67
— 4 à 6 —	6	26.09	13.33
— 6 à 8 —	»	17.39	26.66
— 8 à 10 —	»	8.69	16.67
— 10 à 12 —	1	4.35	6.67
Moyenne, 5 ans, contre 5 ans 6 mois.	23	100. »	100. »
<i>Nature des crimes et délits.</i>			
Assassinat, empoisonnement.	2	1.47	0.81
Meurtre, coups et blessures.	20	14.70	11.29
Incendie	2	1.47	1.61
Attentats aux mœurs	24	17.63	20.16
Vol qualifié.	»	»	»
Vol simple, escroquerie.	76	55.88	58.07
Mendicité et vagabondage.	1	0.74	1.61
Autres crimes ou délits.	11	8.09	6.45
Désobéissance à l'autorité paternelle.	»	»	»
	136	100. »	100. »
<i>Départements où les enfants ont été jugés.</i>			
Marne	1	0.74	»
Alger	44	32.33	46.77
Constantine	53	38.97	30.63
Oran	38	27.94	22.33
	136	100. »	100. »
<i>Age au moment du délit.</i>			
12 à 14 ans.	52	38.21	33.06
10 à 12 —	38	27.94	12.10
14 à 15 —	21	15.44	18.53
Plus de 15 et moins de 16.	13	9.36	30.63
8 à 10 ans.	12	8.82	5.64
Au-dessous de 8 ans	»	»	»
	136	100. »	100. »
<i>Age au 1 décembre.</i>			
De 14 à 16 ans.	49	35.63	36.29
— 16 à 18 —	42	30.85	26.61
A reporter	91	66.91	62.90

	1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
<i>Report</i>			
De 12 à 14 ans	91	66.91	62.90
— 18 à 20 —	16	11.76	20.17
— 10 à 12 —	13	9.36	6.43
Plus de 20 ans.	9	6.62	8.03
De 8 à 10 ans.	7	5.13	1.61
Au-dessous de 8 ans.	»	»	0.81
	»	»	»
	136	100. »	100. »
<i>Etat civil.</i>			
Enfants légitimes	129	94.83	97.33
Enfants naturels.	7	5.13	2.42
	136	100. »	100. »
<i>Situation des familles.</i>			
Parents aisés	»	»	1.61
— vivant de leur travail.	127	93.38	90.33
— mendiants, vagabonds, prostituées.	»	»	»
— inconnus, disparus.	9	6.62	8.06
	136	100. »	100. »
<i>Renseignements divers.</i>			
Enfants dont les parents ont subi des condamnations	2	1.47	2.42
Orphelins d'un de leurs parents.	19	13.97	18.53
Orphelins de père et de mère.	14	10.29	7.26
	35	25.73	28.21
<i>Religions.</i>			
Musulmans	93	68.33	73.81
Catholiques	32	23.53	22.38
Israélites	11	8.09	1.61
Protestants	»	»	»
	136	100. »	100. »
<i>Antécédents judiciaires.</i>			
Antérieurement condamnés ou envoyés en correction:			
Une fois.	9	6.52	4.03
Deux fois	2	1.47	»
Trois fois	»	»	»
Quatre fois.	»	»	»
Cinq fois et plus.	»	»	»
	11	8.09	4.03

	1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
<i>Report</i>	11	8.09	4.03
Exempts d'antécédents judiciaires.	125	91.91	95.97
	136	100. »	100. »
<i>Instruction professionnelle au moment de l'entrée.</i>			
Ayant commencé l'apprentissage d'une profession industrielle	11	8.09	3.23
— agricole	45	33.09	87.90
— autre	17	12.50	7.26
Sans profession	63	46.32	1.61
	136	100. »	100. »
<i>Instruction scolaire au moment de l'entrée.</i>			
Illettrés	122	89.71	93.53
Sachant lire	7	5.15	4.03
— lire et écrire	3	2.20	0.81
— lire, écrire et calculer	4	2.94	1.61
Possédant l'instruction primaire	»	»	»
— une instruction plus élevée	»	»	»
	136	100. »	100. »

Le service de l'enseignement (tableau X) donne lieu aux constatations ci-après :

Le nombre des jeunes détenus suivant les leçons de l'instituteur était, au 31 décembre 1877, de	124
Il a été admis à l'école, en 1878	50
Ensemble	174
Il en est sorti	38
Le nombre des élèves s'élevait, au 31 décembre 1878, à	136

Les jeunes détenus ayant fréquenté l'école en 1878 étaient ainsi répartis :

Illettrés	97
Sachant lire	34
— lire et écrire	17
— lire, écrire et calculer	26

Des 97 élèves illettrés :

Ont appris à lire	34	soit 35.05 0/0.
Sont demeurés illettrés	63	— 61.95 —

Des 34 sachant lire :

Ont fait des progrès	9	} soit 82.35 0/0.
Ont appris à écrire	19	
N'ont pas fait de progrès	6	— 17.65 —

Des 17 sachant lire et écrire :

Ont fait des progrès	8	} soit 70.59 0/0.
Ont appris à calculer	4	
N'ont pas fait de progrès	5	— 29.41 —

Des 26 sachant lire, écrire et calculer :

Ont reçu le complément de l'instruction	20	soit 76.92 0/0.
N'ont pas fait de progrès	6	— 23.08 —

La proportion générale des jeunes détenus ayant profité de l'enseignement ressort, pour l'année 1878, à 54.03; elle n'était que de 48.11 en 1877.

Bien que la majeure partie de la population se compose d'indigènes, musulmans ou israélites, la bibliothèque que possède l'établissement n'est pas délaissée; il a été effectué 315 mises en lecture, soit 4.55 par distribution hebdomadaire et pour 100 jeunes détenus, contre 6.66 l'année précédente.

Des récompenses pécuniaires ont été accordées à 84 jeunes détenus; 1 a obtenu sa mise en liberté provisoire.

Le nombre des infractions constatées a été de 60, soit 0.42 0/0 par jour et pour 100 détenus, au lieu de 0.21 en 1877. Ces infractions ont consisté en :

Vols	8	soit 13.33 0/0	contre 17.82 en 1877.
Actes d'immoralité	5	— 8.33	— 3.96 —
Voies de fait	4	— 6.67	— 6.93 —
Paresse	23	— 38.34	— 16.83 —
Insubordination	3	— 5. »	— 3.96 —
Autres infractions	17	— 28.33	— 50.50 —

La mise en cellule a été infligée 17 fois et cette mesure disciplinaire entre pour 28.33 0/0 dans le total des punitions; elle avait été appliquée dans la proportion de 32.67 0/0 en 1877.

Il a été accompli 5 évasions, dont 3 suivies de la réintégration des fugitifs ; les chiffres de l'année précédente étaient 12 et 7.

Les admissions à l'infirmerie forment un total de 33, ou 0.07 par jour et pour 100 détenus, contre 0.06 en 1877. Elles ont été motivées, 8 (ou 24.24 0/0 contre 26.92 en 1877) par des maladies des voies digestives, 4 (ou 12.12 0/0 contre 15.38) par la fièvre typhoïde, 4 (ou 12.12 0/0 contre 11.54) par des scrofules, 17 (ou 51.52 0/0 contre 46.15) par diverses affections. Le nombre des journées de maladie s'est élevé à 689, soit 1.42 sur 100 journées de détention contre 1.56 l'année précédente. Il y a eu 4 décès, tous causés par la fièvre typhoïde ; la mortalité est ainsi de 3 0/0, tandis qu'elle s'élevait seulement à 1.58 0/0 en 1877.

Au 31 décembre 1878, la totalité de l'effectif, soit 136 jeunes détenus, était occupée ; 6 se trouvaient employés aux services économiques, 99 à des travaux agricoles, 31 à des travaux industriels. Le nombre moyen des travailleurs avait été de 131, soit 98.15 0/0 par rapport au chiffre de la population moyenne, contre 85.27 en 1877.

Le nombre des jeunes détenus mis en liberté pendant l'année a été de 32, dont 1 seulement à titre provisoire.

Parmi ces 31 libérés, 15 ou 46.88 0/0 étaient âgés de 12 à 16 ans, 9 ou 28.12 0/0 de 16 à 18 ans, 8 ou 25 0/0 de 18 à 20 ans ; en 1877, on comptait 40.91 0/0 de 12 à 16 ans, 22.73 de 16 à 18 ans, 29.54 de 18 à 20 ans, et, en outre, 6.82 au-dessous de 8 ans.

Les résultats de l'enseignement scolaire et professionnel pendant leur détention sont représentés par les chiffres suivants :

		1878.		1877.	
		Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.	
<i>Instruction scolaire.</i>					
Illettrés à leur entrée.	{	ayant appris à lire.	6	47.73	47.73
		— à lire et à écrire.	7	21.87	18.18
		— à lire, à écrire et à calculer.	4	12.50	2.27
		demeurés illettrés.	13	40.63	31.82
Sachant lire et écrire à leur entrée, ayant acquis le complément de l'instruction primaire		2	6.25	»	
		32	100. »	100. »	
<i>Instruction professionnelle.</i>					
Ayant appris un métier agricole.		31	96.88	86.36	
— industriel.		1	3.12	4.33	
— autre.		»	»	9.09	
N'ayant pas appris de métier.		»	»	»	
		100. »	100. »	100. »	

Tous les libérés sortis, en 1878, de la colonie de M'zéra sont rentrés dans leurs familles. Il en était de même en 1877.

CINQUIÈME PARTIE.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION ; CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SURETÉ.

FRANCE.

Un décret en date du 27 mars 1878 a, conformément à l'avis du conseil supérieur des prisons, reconnu comme établissement affecté à l'emprisonnement individuel, la maison d'arrêt et de correction de Sainte-Menehould (Marne). Cette mesure portait à trois le nombre des prisons déclarées *cellulaires* : les deux autres sont celles dites de Mazas et de la Santé, à Paris.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 juin 1875, un règlement d'administration publique doit fixer les conditions d'organisation du travail et déterminer le régime intérieur des maisons consacrées à l'application du nouveau mode de détention. Avant de donner une forme définitive aux dispositions destinées à régler le fonctionnement d'un système dont l'adaptation à notre climat, à nos mœurs, à notre organisation administrative et judiciaire, à l'état matériel de nos prisons présente de sérieuses difficultés, une étude expérimentale a paru nécessaire.

A Mazas et à la Santé, on suit de simples ordres de service, émanés de la préfecture de police et basés, en partie, sur un ar-

rété ministériel du 13 août 1843. Mais, outre qu'il existe, en fait, sur divers points importants, de notables différences entre les prisons de la Seine et celles des autres départements, le règlement de 1843 ne répond pas suffisamment aux exigences du régime de la séparation individuelle, tel qu'il est entendu aujourd'hui, non plus qu'à l'organisation actuelle du service des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Dans cette situation, l'administration a pensé qu'il était utile de pourvoir, par de nouvelles prescriptions précises et détaillées, à la mise en pratique du système cellulaire. Il lui a semblé qu'appliquées à titre provisoire dans les établissements affectés les premiers à l'emprisonnement individuel, ces prescriptions pourraient facilement recevoir les modifications reconnues nécessaires, de telle sorte que les dispositions auxquelles on se serait définitivement arrêté pussent servir de point de départ à la rédaction du règlement d'administration publique, qui se trouvera ainsi mis à l'abri de remaniements, d'un effet toujours fâcheux en pareille matière, et d'autant plus difficiles à opérer qu'ils sont entourés de plus longues formalités.

Tel est l'objet d'une instruction en forme de règlement qui a été revêtue de l'approbation ministérielle sous la date du 3 juin 1878 (1).

Le nouveau régime a pu être mis en vigueur à la prison de Sainte-Menehould, à partir du 1^{er} juillet. Le règlement provisoire du 3 juin y a été appliqué sans aucune difficulté.

On utilise, d'ailleurs, les chambres individuelles qui existent dans plusieurs prisons départementales et les cellules des quartiers annexés à la plupart des maisons centrales, pour isoler les condamnés qui en font la demande. Une circulaire du 24 juin 1878, concertée avec la chancellerie, assure aux détenus qui obtiennent l'autorisation de subir leur peine dans ces conditions exceptionnelles, le bénéfice de la réduction de durée accordée, de plein droit, par l'article 4 de la loi du 5 juin 1875, à ceux qui sont

(1) Le conseil supérieur des prisons dans ses sessions de février et de juin 1881, a arrêté le texte d'un ensemble de dispositions dont les unes formeront le règlement d'administration publique exigé par la loi du 5 juin 1875 et les autres prendront place dans des règlements ministériels.

soumis à l'application intégrale du régime de l'emprisonnement individuel.

Pendant l'année 1878, les travaux d'appropriation de la maison d'arrêt et de dépôt près le palais de justice de Dijon, de la maison d'arrêt et de correction d'Étampes, de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ont été terminés. Ceux qui avaient été entrepris à Angers et à Versailles ont été poussés avec activité. On a commencé la construction d'une nouvelle maison d'arrêt, de justice et de correction à Besançon. Des subventions ont été allouées pour la construction de prisons à Bourges et à Pontoise, et pour l'installation d'une école à Sainte-Menehould.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

Le nombre des chambres et dépôts de sûreté, qui s'élevait, au 31 décembre 1877, à 3,035 (2,974 chambres de sûreté, 61 dépôts), était, à la fin de l'année 1878, de 3,027 (2,989 chambres de sûreté, 38 dépôts).

Il existait dans ces divers locaux, au 31 décembre 1877, un effectif de	59 détenus.
Le chiffre des entrées a été de	57.856 —
Ensemble.	57.915 —
Celui des sorties de.	57.858 —
Il restait au 31 décembre 1878	57 détenus.

Savoir :

Détenus civils, sexe masculin.	45	} 50 —
— sexe féminin.	5	
Militaires et marins.		7 détenus.

Les entrées se divisent ainsi :

Arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.

Détenus transférés de brigade en brigade.

	DÉTENUS CIVILS.		MILITAIRES et marins.	TOTAL.
	Sexe masculin.	Sexe féminin.		
Arrêtés dans le ressort de la brigade de gendarmerie.	33,534	5,433	»	40,687
Détenus transférés de brigade en brigade.	12,933	1,226	3,010	17,169
	48,467	6,659	3,010	57,856
Soit, sur 100 entrées :				
Arrêtés dans le ressort de la brigade.	73.32	80.78	»	70.32
Détenus, transférés.	26.68	19.22	100. »	29.68
	100. »	100. »	100. »	100. »

En 1877, la proportion des entrées, par suite d'arrestation dans le ressort de la brigade de gendarmerie, était de 72.43 0/0.

Le total des journées de détention ayant été de 70,439 (détenus civils du sexe masculin 57,840, du sexe féminin 7,911, militaires et marins 4,598), la population moyenne ressort à 193 (détenus civils du sexe masculin 158, du sexe féminin 22, militaires et marins 13), en 1878, contre 205 (détenus civils du sexe masculin 169, du sexe féminin 22, militaires et marins 14). La durée moyenne du séjour des détenus dans les chambres et dépôts est descendue de 1 j. 26 à 1 j. 21.

Il s'est évadé, pendant l'année, 7 individus, dont 4 ont été repris; en 1877, le nombre des évasions avait été de 9, dont 6 suivies de réintégration.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie.
Population au 31 décembre.

Les maisons d'arrêt, de justice et de correction renfermaient, au 31 décembre 1877 :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Un effectif de	19,371	4,420	23,991
Le nombre des entrées a été de	203,317	33,832	264,469
En-semble	224,888	63,272	288,160
Celui des sorties de	203,940	39,181	263,421
L'effectif était, au 31 décembre 1878, de	18,948	4,091	23,039

Dans cet effectif, les prisons de la Seine comptent pour un chiffre de 5,262 détenus ou 22.84 0/0 (sexe masculin 3,948 ou 20.84 0/0, sexe féminin 1,314 ou 32.12 0/0); la proportion était, en 1877, de 20.33 pour le sexe masculin, 35.59 pour le sexe féminin, 23.14 pour les deux sexes.

Les prisons de la Seine renfermaient 75.03 détenus du sexe masculin sur 100, celles des autres départements 84.38, nombre peu différent de ceux qu'accusait la statistique précédente.

Sous le rapport de l'âge, la population se divisait ainsi :

TABLEAUX.

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Adultes (16 ans et au-dessus).	3,788	1,237	5,025	14,769	2,739	17,508	18,337	4,026	22,363
Jeunes détenus (moins de 16 ans)	160	27	187	231	38	269	391	65	456
	3,948	1,314	5,262	15,000	2,777	17,777	18,948	4,091	23,039
Soit, sur 100 détenus :									
Adultes	93.93	97.93	96.43	98.46	99.63	98.49	97.94	98.41	98.02
Jeunes détenus	4.03	2.03	3.53	1.54	0.37	1.31	2.06	1.59	1.98
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »
Les proportions étaient, en 1877 :									
Adultes	93.33	97.78	96.11	98.27	98.63	98.32	97.66	98.34	97.78
Jeunes détenus	4.47	2.22	3.89	1.73	1.37	1.68	2.34	1.66	2.22
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Sous le rapport du caractère légal de la détention, elle était classée de la manière suivante :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Adultes :									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	832	126	978	3,613	539	4,152	4,463	663	5,126
Attendant leur transfèrement à leur destination légale	133	34	189	567	70	637	722	404	826
à l'emprisonnement de simple police	13	»	13	47	73	120	60	73	133
pour un mois et au-dessous	269	38	307	1,387	287	1,874	1,856	323	2,484
pour plus d'un mois jusqu'à deux mois	243	39	282	1,337	214	1,551	1,580	233	1,833
pour plus de deux mois jusqu'à trois mois	349	86	435	1,768	301	2,069	2,417	387	2,504
pour plus de trois mois jusqu'à un an	1,130	278	1,408	4,960	1,070	6,030	6,090	1,348	7,438
pour plus d'un an (autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales)	30	1	31	54	39	93	84	40	124
A reporter	3,011	602	3,613	13,933	2,593	16,526	16,974	3,193	20,167

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
<i>Report.</i>	3.041	602	3.643	13.933	2.393	16.326	16.974	3.493	20.467
Détenus pour dettes envers l'État	15	»	15	525	108	633	511	108	619
— envers les particuliers	3	»	3	2	»	2	5	»	5
Détenus par mesure administrative	724	684	1,408	138	23	161	862	707	1,569
Passagers civils	5	1	6	87	15	102	92	16	108
— militaires et marins	»	»	»	83	»	83	83	»	83
 <i>Jeunes détenus :</i> Par voie de correction paternelle	43	3	46	43	2	45	56	3	61
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi	39	11	50	103	10	113	142	21	163
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous	2	2	9	71	19	90	81	21	102
Jugés, attendant leur transfèrement	71	11	82	41	7	48	112	18	130
 TOTAUX	3,948	1,314	5,262	15,000	2,777	17,777	18,948	4,091	23,039

Soit, sur un effectif de 100 individus :

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
<i>Adultes :</i> Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	21.581	9.596	18.586	21.087	19.109	23.356	23.561	16.255	22.266
Condamnés à l'emprisonnement correctionnel (à l'emprisonnement de simple police)	3.926	2.587	3.592	3.790	2.521	3.383	3.810	2.542	3.585
	0.329	»	0.247	0.313	2.629	0.675	0.316	1.784	0.576
	6.814	2.891	5.834	10.530	10.335	10.512	9.795	7.914	9.165
	6.155	2.957	5.360	8.913	7.706	8.725	8.338	6.184	7.956
	8.840	6.515	8.267	11.787	10.839	11.639	11.172	9.460	10.838
	23.622	21.136	26.738	33.067	38.531	33.920	32.103	32.950	32.234
pour plus d'un an (autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales)	0.760	0.075	0.589	0.360	1.401	0.323	0.113	0.978	0.538
<i>A reporter.</i>	»	»	»	»	»	»	»	»	»

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS.			TOTAL.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
<i>Report.</i>	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détenus pour dettes envers l'État	0.339	»	0.235	3.507	3.839	3.563	2.908	2.640	2.816
— envers les particuliers	0.075	»	0.057	0.043	»	0.011	0.026	»	0.022
Détenus par mesure administrative	18.339	52.054	26.753	0.920	0.828	0.906	4.538	17.232	6.810
Passagers civils	0.127	0.075	0.114	0.530	0.510	0.574	0.485	0.391	0.472
— militaires et marins	»	»	»	0.533	»	0.467	0.439	»	0.360
 <i>Jeunes détenus :</i> Par voie de correction paternelle	1.089	0.223	0.874	0.087	0.072	0.084	0.296	0.122	0.259
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi	0.988	0.837	0.950	0.687	0.361	0.638	0.749	0.511	0.707
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous	0.177	0.152	0.171	0.493	0.684	0.523	0.427	0.314	0.416
Jugés, attendant leur transfèrement	1.798	0.837	1.558	0.273	0.252	0.270	0.591	0.440	0.569
 TOTAUX	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.

Les catégories de détenus qui présentent, en 1878, comparativement à 1877, les différences les plus importantes, sont, dans la Seine, celles des hommes prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi (21.581 0/0 contre 26.295), condamnés à 3 mois et au-dessous (21.809 0/0 contre 25.239), condamnés à plus de 3 mois jusqu'à 1 an (28.622 0/0 contre 22.800), détenus par mesure administrative (18.339 0/0 contre 16.868); celles des femmes prévenues, accusées, condamnées en appel ou en pourvoi (2.891 0/0 contre 4.386), détenues par mesure administrative (52.054 0/0 contre 54.164), condamnés à plus de 3 mois jusqu'à 1 an (21.156 0/0 contre 17.737); dans les autres départements, les variations d'une année à l'autre sont à peine sensibles.

Le nombre des journées de détention ayant été, dans la Seine, pour le sexe masculin, de 1,438,210, pour le sexe féminin de 548,913, soit 1,987,153 pour les deux sexes, dans les autres départements, pour le sexe masculin, de 5,332,078, pour le sexe féminin de 1,169,883, soit pour les deux sexes 6,401,961, ou au total, pour le sexe masculin de 6,770,318, pour le sexe féminin 1,618,796, soit pour les deux sexes 8,389,114, la population moyenne ressort au chiffre de 22,984 individus (sexe masculin

18,549, sexe féminin 4,435), dont 5,444 dans la Seine (sexe masculin 3,940, sexe féminin 1,504), 17,540 dans les autres départements (sexe masculin 14,609, sexe féminin 2,931). La population moyenne, en 1877, s'élevait à 24,036 (sexe masculin 19,308, sexe féminin 4,728), dont 5,920 (sexe masculin 4,251, sexe féminin 1,669) dans la Seine, 18,116 (sexe masculin 15,057, sexe féminin 3,059) dans les autres départements; il y a eu ainsi une diminution de 1,052 détenus (sexe masculin 759, sexe féminin 293), dont 476 (sexe masculin 311, sexe féminin 165) dans la Seine, 576 (sexe masculin 448, sexe féminin 128) dans les autres départements.

La totalisation des effectifs *maxima* qu'aient renfermés les maisons d'arrêt, de justice et de correction forme un chiffre de 33,029 (sexe masculin 26,116, sexe féminin 6,913), dont 6,443 (sexe masculin 4,643, sexe féminin 1,800) dans la Seine, 26,586 (sexe masculin 21,473, sexe féminin 5,113) dans les autres départements. L'écart entre le total des *moyennes* et celui des *maxima* est, par rapport à ce dernier, de 30.41 0/0 (sexe masculin 28.97, sexe féminin 35.85) : 15.51 0/0 (sexe masculin 15.14, sexe féminin 16.44), 34.03 0/0 (sexe masculin 31.97, sexe féminin 42.68). En 1877, le total des *maxima* était de 33,143, dont 6,210 dans la Seine, 26,233 dans les autres départements, et la différence proportionnelle entre ces nombres et ceux qui représentent la population moyenne était moins forte.

TABLEAU III. — *État sanitaire.*

Le nombre des cas de maladie ayant motivé l'admission de détenus dans les infirmeries des prisons ou leur envoi dans les hôpitaux a été de 13,883, savoir :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Prisons de la Seine.	4,086	3,530	7,616
— des autres départements.	4,883	1,884	6,267
Ensemble.	8,969	4,914	13,883

Soit par jour et pour 100 détenus :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Seine.	0.28	0.64	0.38
Autres départements.	0.09	0.13	0.10
Moyenne générale.	0.13	0.30	0.17

Les proportions étaient en 1877 :

	0.23	0.54	0.32
Seine.	0.23	0.54	0.32
Autres départements.	0.07	0.14	0.08
	0.11	0.28	0.15

Sur 100 cas, on comptait 46.77 maladies chroniques pour le sexe masculin, 75.55 pour le sexe féminin, dans la Seine, 35.55 pour le sexe masculin, 37.93 pour le sexe féminin dans les autres départements. Ces chiffres diffèrent peu de ceux de l'année précédente.

Les journées de traitement forment un total de 339,885, savoir :

	A L'INFIRMERIE.		A L'HÔPITAL.		TOTAL.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Seine.	70,447	162,033	»	»	70,447	162,033
Autres départements.	69,837	28,432	6,492	3,304	76,019	31,636
	140,004	190,465	6,492	3,304	146,496	193,669

Soit, pour 100 journées de détention, tant dans les prisons que dans les hôpitaux, une proportion de journées de traitement, dans la Seine, de 11.69 0/0 (sexe masculin 4.88, sexe féminin 29.52), dans les autres départements de 1.68 0/0 (sexe masculin 1.42, sexe féminin 2.70); le rapport entre les journées de traitement et les journées de détention était, en 1877, de 4.69 pour le sexe masculin, 26.16 pour le sexe féminin, dans les prisons de la Seine, 1.47 pour le sexe masculin, 3.13 pour le sexe féminin dans celles des autres départements. Ces derniers établissements sont les seuls où une partie des détenus malades aient dû, faute de locaux convenablement appropriés, être traités

dans les hôpitaux; la proportion des journées d'hôpital, par rapport aux journées de traitement, ressort à 8.14 0/0 pour les hommes et les jeunes garçons, 11.08 pour les femmes et les jeunes filles, en 1878, contre 8.88 et 11.89 en 1877.

Il est décédé pendant l'année 853 individus, savoir :

INFIRMERIES des prisons.		HÔPITAUX.		TOTAL.		
Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.	
Seine.	348	148	»	»	318	148
Autres départements.	286	47	45	9	331	56
	604	195	45	9	649	204

La mortalité est ainsi, eu égard au total de la population des prisons et des salles d'hôpital affectées aux détenus malades :

EN 1878.			EN 1877.			
Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	
Dans la Seine de.	8.07	9.84	8.56	7.41	8.81	7.80
Dans les autres départements de.	2.26	1.74	2.17	1.81	1.50	1.76
	3.50	4.32	3.66	3.10	3.86	3.20

Pour expliquer les chiffres élevés qu'atteignent le nombre des admissions à l'infirmerie, celui des journées de maladie et celui des décès dans les prisons de la Seine, je rappellerai que la population de ces établissements renferme des éléments qui doivent fournir une proportion exceptionnelle de malades et de morts : les mendiants des deux sexes internés à la maison de répression de Saint-Denis et les filles détenues à Saint-Lazare pour y être traitées de maladies syphilitiques.

La statistique de 1877 constate (tableau III) que le nombre

des malades en traitement, au 31 décembre, en ce qui concerne la population des prisons des autres départements que la Seine :

INFIRMERIES.		HÔPITAUX.		TOTAL.		
Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.	Sexe masculin	Sexe féminin.	
Était de.	243	92	22	41	235	103
Il ressort des tableaux I et III de la statistique de 1878 que le nombre des entrées se répartit comme ci-contre.	4,581	1,317	302	67	4,883	1,384
Le nombre des malades traités est ainsi de. .	1,824	1,400	324	78	3,148	1,487

Était de
Il ressort des tableaux I et III de la statistique de 1878 que le nombre des entrées se répartit comme ci-contre.

Le nombre des malades traités est ainsi de. .

On voit d'après ces indications que, par rapport au chiffre des malades, la mortalité s'est élevée :

Dans les infirmeries des prisons :

Pour le sexe masculin, à. 5.93 0/0
Pour le sexe féminin, à. 3.34 —

Dans les hôpitaux :

Pour le sexe masculin, à. 13.88 —
Pour le sexe féminin, à. 11.54 —

Sur l'ensemble :

Pour le sexe masculin. 6.78 —
Pour le sexe féminin. 3.77 —

La forte mortalité afférente aux détenus traités dans les hôpitaux montre que, comme le prescrit le règlement du 30 octobre 1841, on ne transfère dans ces établissements que les individus atteints d'affections très graves.

Il a été accompli pendant l'année 12 suicides, dont 3 dans la Seine par des hommes; 8 par des hommes, 1 par une femme dans les autres départements. On en avait constaté 23, dont 4 pour le sexe masculin, dans la Seine; 17 pour le sexe masculin, 2 pour le sexe féminin, dans les autres départements, en 1877.

TABLEAU IV. — Aliénation mentale.

L'existence de l'aliénation mentale a été constatée chez 970 individus, dont 771 du sexe masculin, 199 du sexe féminin. Ces nombres se répartissent de la manière suivante, au point de vue de la situation légale des aliénés :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Inculpés, prévenus, accusés.	338	106	313	67	653	173
Condamnés.	27	1	91	25	118	25
	365	107	403	92	771	199
Soit, pour 100 cas d'aliénation :						
Inculpés, prévenus, accusés	92.60	99.03	77.59	72.83	84.70	85.93
Condamnés.	7.40	0.97	22.43	27.17	13.30	13.07
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

En 1877, on comptait 319 hommes, dont 293 inculpés, prévenus ou accusés, 108 femmes, dont 99 inculpées, etc., reconnus aliénés, dans les prisons de la Seine; 391 hommes, dont 307 inculpés, etc., 95 femmes, dont 75 inculpées, dans celles des autres départements.

Parmi les 444 individus non condamnés qui figurent au bilan de l'aliénation mentale, 406 (310 hommes, 96 femmes) avaient été placés d'office au dépôt près la préfecture de police, le plus souvent sans qu'il y eût de faits délictueux relevés à leur charge, afin d'être soumis à un examen médical, à la suite duquel l'administration les a dirigés sur des asiles spéciaux. Les 38 autres (28 hommes, 10 femmes) ainsi que les 382 individus (315 hommes, 67 femmes) détenus dans les prisons des autres départements et qui étaient inculpés de crimes ou de délits, ont été, sur ordonnance de non-lieu rendue après constatation de leur état, remis à leurs familles ou transférés dans des asiles d'aliénés.

Les condamnés reconnus aliénés se répartissent ainsi sous le rapport de la durée de la détention par eux subie au moment où a été vérifiée l'existence de la maladie :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.		TOTAL.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Dans les quinze premiers jours	40	»	39	12	40	12
Après plus de quinze jours jusqu'à un mois.	6	»	20	6	26	6
— plus d'un à trois mois.	40	1	23	7	38	8
— plus de trois à six mois.	1	»	9	»	10	»
— plus de six mois à un an.	»	»	3	»	3	»
— plus d'un à deux ans.	»	»	»	»	»	»
— plus de deux ans.	»	»	1	»	»	»
	27	1	91	23	118	26
Soit, sur 100 condamnés aliénés :						
Dans les quinze premiers jours.	37.01	»	32.97	48 »	33.90	46.45
Après plus de quinze jours jusqu'à un mois.	22.22	»	21.98	24 »	22.03	23.08
— plus d'un à trois mois.	37.01	100. »	30.77	28 »	32.20	30.77
— plus de trois à six mois.	3.70	»	9.89	»	8.48	»
— plus de six mois à un an.	»	»	3.29	»	2.31	»
— plus d'un an à deux ans.	»	»	»	»	»	»
— plus de deux ans.	»	»	1.40	»	0.85	»
	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

En 1877, on comptait, dans l'ensemble des prisons, pour le sexe masculin, pendant la première période 37 0/0, pendant la deuxième 12 0/0, pendant la troisième 29 0/0, pendant la quatrième 16 0/0, pendant la cinquième 5 0/0, pendant la sixième néant, pendant la septième 1 0/0; pour le sexe féminin, pendant la première 34.48, pendant la deuxième 24.14, pendant la troisième 24.14, pendant la quatrième 10.34, pendant la cinquième 3.45, pendant la sixième 3.45, pendant la septième néant.

L'épilepsie sans aliénation s'est révélée chez 75 individus du sexe masculin, 17 du sexe féminin, dans les prisons de la Seine, 176 du sexe masculin, 40 du sexe féminin dans les autres. Les chiffres étaient 80 et 13 pour la Seine, 191 et 42 pour les autres départements, en 1877.

TABLEAU V. — État disciplinaire.

Il a été condamné par les juridictions ordinaires pour crimes ou délits commis dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction 80 individus, savoir :

	HOMMES.			FEMMES.		
	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.	Travaux forcés.	Reclusion.	Emprisonnement.
Tentative d'assassinat sur un agent de surveillance	1	»	»	»	»	»
Coups et blessures à des agents	»	1	2	»	»	»
Outrages aux magistrats	»	»	1	»	»	»
Menaces de mort envers des citoyens chargés d'un ministère public	»	»	3	»	»	»
Voies de fait, outrages à des agents	»	»	7	»	»	1
Coups et blessures à des codétenus	»	»	6	»	»	»
Vol	»	»	8	»	»	»
Outrage public à la pudeur	»	»	4	»	»	2
Tentative d'évasion à main armée	»	»	16	»	»	»
Évasion avec bris de prison (ou tentative)	»	»	23	»	»	»
	1	1	75	»	»	3
	77			3		

En 1877, le nombre des condamnés avait été, en ce qui concerne les hommes, de 70, dont 1 à la peine capitale, 1 aux travaux forcés, 1 à la reclusion, pour tentative d'assassinat ou coups et blessures à des agents, et en ce qui concerne les femmes de 8, dont 3 à l'emprisonnement pour voies de fait envers les agents du service de surveillance.

Le nombre des infractions n'ayant pas un caractère de gravité suffisant pour motiver le renvoi de leurs auteurs devant les tribunaux a été de 25,928, dont 4,128 (hommes et jeunes garçons 3,829, femmes et jeunes garçons 299) dans la Seine, 21,800 (hommes et jeunes garçons 20,344, femmes et jeunes filles 1,456) dans les autres départements, soit, par jour et pour 100 détenus :

	Seine.	Autres départem.
Sexe masculin	0.27	0.38 contre 0.31 et 0.33 en 1877.
Sexe féminin	0.05	0.14 — 0.06 — 0.16 —

Ces infractions se répartissent ainsi qu'il suit :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Actes de violence	337	43	1,908	175
— d'immoralité	23	9	444	112
Refus de travail	187	4	945	61
Infractions diverses	3,262	244	17,046	1,108
	3,829	299	20,344	1,456
Soit, sur 100 infractions :				
Actes de violence	9.83	15.03	9.33	12.02
— d'immoralité	0.60	3.01	2.18	7.69
Refus de travail	4.88	1.34	4.65	4.19
Infractions diverses	85.19	80.60	83.79	76.18
	100. »	100. »	100. »	100. »

Ces proportions ne présentent pas de différences notables par rapport à celles qu'accusait la statistique de 1877.

Il en est de même en ce qui concerne les punitions, dont voici la répartition, en 1878 :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Cellule	3,174	270	1,566	673
Pain sec et autres privations alimentaires	412	»	9,976	723
Amendes	»	»	1,496	11
Autres punitions	243	29	1,427	32
	3,829	299	20,465	1,444
Soit, sur 100 punitions :				
Cellule	82.89	99.30	37.52	43.61
Pain sec et autres privations alimentaires	10.76	»	43.47	50.41
Amendes	»	»	5.93	0.76
Autres punitions	6.35	9.70	7.08	2.22
	100. »	100. »	100. »	100. »

Il n'a pas été accompli d'évasion dans les prisons de la Seine; 1 tentative y a seulement été commise par une femme. Dans les

prisons des autres départements, le nombre des évasions consommées a été, pour les hommes, de 32, dont 27 suivies de réintégration, celui des tentatives de 73; dans les mêmes établissements, 1 femme est parvenue à s'évader, mais elle était reprise avant la fin de l'année; 2 autres ont échoué dans leurs tentatives. En 1877, les hommes seuls figurent à la statistique des évasions, qui en accuse 45, dont 30 suivies de réintégration, indépendamment de 50 tentatives.

TABLEAU VI. — Enseignement scolaire.

Le nombre des écoles existant dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction a été de 96, savoir :

Pour le sexe masculin seulement.....	83
Pour le sexe féminin.....	3
Pour les deux sexes.....	10

Il y avait ainsi 93 écoles pour le sexe masculin, 13 pour le sexe féminin, réparties entre 71 départements; la Seine en possédait 6, dont 1 à la prison de Saint-Lazare pour les femmes, 1 à la prison dite de la Petite-Roquette pour les jeunes détenus. Ceux dans lesquels, à raison de l'insuffisance des locaux ou de quelque autre circonstance particulière, il n'avait pas encore été possible d'en organiser, sont l'Ain, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Ariège, l'Aude, le Calvados, la Charente-Inférieure, la Corse, l'Hérault, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, la Haute-Marne, la Lozère, les Hautes-Pyrénées, le territoire de Belfort, Seine-et-Marne.

Le mouvement des écoles est représenté par les chiffres suivants :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Présents au 31 décembre 1877.....	276	62	1,660	82
Admis pendant l'année.....	1,807	369	6,323	371
Ensemble.....	2,083	431	7,983	453
Sortis pendant l'année.....	1,827	373	6,274	370
Reste au 31 décembre 1878.....	256	58	1,711	83

Les 10,068 détenus du sexe masculin, 884 du sexe féminin, ayant fréquenté l'école en 1877, étaient ainsi classés, sous le rapport de l'état de leur instruction au moment de leur admission :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Illétrés.....	682	183	3,263	183
Sachant lire.....	183	174	2,143	133
Sachant lire et écrire.....	899	73	1,631	68
Possédant une instruction plus développée.....	317	1	923	69
Ensemble.....	2,083	431	7,983	453
Soit, sur 100 élèves :				
Illétrés.....	32.71	42.46	40.89	40.40
Sachant lire.....	8.88	40.37	26.84	29.36
Sachant lire et écrire.....	43.16	16.94	20.71	15.04
Possédant une instruction plus élevée.....	15.22	0.23	11.56	15.23
100. »	100. »	100. »	100. »	100. »

Les résultats suivants ont été obtenus pendant l'année 1878 :

	NOMBRE.		PROPORTION sur 100 élèves.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
<i>Dans la Seine.</i>				
Illettrés ayant appris à lire	210	61	30.79	33.33
— à lire et à écrire	243	32	34.52	17.49
Illettrés ayant seulement fait quelques progrès	53	»	8.06	»
— n'ayant pas fait de progrès	202	90	29.62	49.48
	632	183	100. »	100. »
Sachant lire, ayant appris à écrire	138	51	69.49	29.41
— à écrire et à calculer	20	69	10.81	39.66
Sachant lire, ayant seulement fait quelques progrès	17	»	9.19	»
— n'ayant pas fait de progrès	20	31	10.81	31.03
	185	171	100. »	100. »
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès	318	1	33.37	1.37
— n'en ayant pas fait	581	72	64.63	98.63
	899	73	100. »	100. »
Possédant une instruction plus développée :				
Ayant fait des progrès	72	»	22.71	»
N'en ayant pas fait	243	1	77.29	100. »
	317	1	100. »	100. »
<i>Dans les autres départements.</i>				
Illettrés, ayant appris à lire	1,201	67	36.78	36.64
— à lire et à écrire	993	39	27.66	32.24
Illettrés, ayant seulement fait quelques progrès	588	28	18.01	15.30
— n'ayant pas fait de progrès	573	29	17.53	15.83
	3,263	183	100. »	100. »
Sachant lire, ayant appris à écrire	712	64	33.22	48.42
— à écrire et à calculer	812	33	37.80	21.81
Sachant lire, ayant seulement fait quelques progrès	334	24	15.13	18.05
— n'ayant pas fait de progrès	233	12	13.44	9.02
	2,143	133	100. »	100. »
Sachant lire et écrire, ayant fait des progrès	1,340	47	74.97	69.12
— n'ayant pas fait de progrès	414	21	25.03	30.88
	1,654	68	100. »	100. »
Possédant une instruction plus développée :				
Ayant fait des progrès	671	37	73.62	33.62
N'en ayant pas fait	219	32	26.98	45.83
	923	69	100. »	100. »

En résumé, sur 100 détenus du sexe masculin ayant fréquenté l'école, 49.69 dans les prisons de la Seine, 80.91 dans celles des autres départements, sur 100 du sexe féminin, 49.65 dans la Seine, 79.25 dans les autres départements, ont acquis quelque instruction; les proportions étaient respectivement 49.14 et 82 39 0/0, 55.38 et 71.23 0/0 en 1877.

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

Au 31 décembre 1878, la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction était ainsi répartie, sous le rapport de l'état d'occupation ou d'inoccupation :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
<i>Occupés.</i>				
Condamnés et détenus par mesure administrative	2,460	594	8,193	1,646
Inculpés, prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi, condamnés en simple police, détenus pour dettes, passagers	479	56	180	157
<i>Inoccupés.</i> (Malades, punis, arrivants, infirmes, au chômage faute de travail, etc.)				
Condamnés, etc.	406	551	1,779	316
Inculpés, prévenus, etc.	598	116	4,248	658
	3,948	1,314	14,400	2,777
Soit, sur 100 condamnés, etc. :				
Occupés	85.83	51.75	82.16	83.89
Inoccupés	14.17	48.25	17.84	16.11
	100. »	100. »	100. »	100. »
Sur 100 prévenus, etc. :				
Occupés	44.73	32.56	15.51	19.26
Inoccupés	55.27	67.44	84.49	80.74
	100. »	100. »	100. »	100. »
Ou, sur 100 détenus de toutes catégories :				
Occupés	74.57	49.24	59.82	64.93
Inoccupés	25.43	50.76	40.18	35.07
	100. »	100. »	100. »	100. »

En 1877, la proportion générale des détenus occupés était, au 31 décembre, dans la Seine, de 70.51 0/0, pour le sexe masculin, 52.02 pour le sexe féminin, dans les autres départements, pour le sexe masculin de 69.30 0/0, pour le sexe féminin de 60.69.

Le total des journées de travail a été de 4,064,602, dont 1,013,376 (hommes et jeunes garçons 770,260, femmes et jeunes filles 243,116) dans les prisons de la Seine, 3,051,226 (hommes et jeunes garçons 2,527,020, femmes et jeunes filles 524,206), ce qui correspond à un effectif moyen de 13,154 travailleurs, savoir :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
Seine.	2,493	787	3,280
Autres départements.	8,178	1,696	9,874
	<u>10,671</u>	<u>2,483</u>	<u>13,154</u>

Soit, sur 100 détenus :

	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.
Seine.	63.27	contre 62.17	52.33	contre 50.21	60.25	contre 58.80
Autres départements.	55.98	— 52.02	57.87	— 55.12	56.29	— 52.54
Ensemble	<u>57.53</u>	<u>— 54.26</u>	<u>55.99</u>	<u>— 53.38</u>	<u>57.23</u>	<u>— 54.09</u>

Le produit du travail s'est élevé à 2,054,560 fr. 29 c., dont 558,072 fr. 95 c. (hommes et jeunes garçons 411,689 fr. 14 c., femmes et jeunes filles 146,383 fr. 81 c.) dans les prisons de la Seine, 1,496,487 fr. 34 c. (hommes et jeunes garçons 1,288,109 fr. 35 c., femmes et jeunes filles 208,377 fr. 99 c.) dans les autres.

Soit, en moyenne, par journée de travail :

	SEXES MASCULIN.		SEXES FÉMININ.		TOTAL.	
	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.
Seine.	53.45	contre 54.01	60.21	contre 60.19	55.07	contre 55.50
Autres départements.	50.57	— 54.21	39.75	— 38.19	49.06	— 51.37
Ensemble	<u>51.55</u>	<u>— 54.16</u>	<u>46.23</u>	<u>— 45.50</u>	<u>50.55</u>	<u>— 52.48</u>

Par journée de détention :

	SEXES MASCULIN.		SEXES FÉMININ.		TOTAL.	
	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.	en 1878.	en 1877.
Seine.	28.62	contre 28.41	26.67	contre 25.61	28.08	contre 27.62
Autres départements.	24.16	— 23.88	17.81	— 17.81	23.38	— 22.86
Ensemble	<u>25.11</u>	<u>— 24.89</u>	<u>21.92</u>	<u>— 20.55</u>	<u>24.50</u>	<u>— 24.03</u>

La somme ci-dessus de 2,054,560 fr. 29 c. a été ainsi répartie :

	SEINE.	AUTRES DÉPARTÉMENTS.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au pécule des détenus {			
sexe masculin.	227,314 43	663,371 96	890,686 39
sexe féminin.	79,066 49	113,643 24	192,709 73
Au Trésor ou aux entrepreneurs.	251,692 03	749,472 14	971,164 17
	<u>558,072 95</u>	<u>1,496,487 34</u>	<u>2,054,560 29</u>
	c.	c.	c.
Au pécule des détenus.	15.42	12.14	12.91
Au Trésor ou aux entrepreneurs.	12.66	11.24	11.59

Ces moyennes sont toutes un peu plus élevées qu'en 1877, où le pécule des détenus était de 12 c. 63 (Seine 15 c. 16, autres départements 11 c. 81), la part du Trésor ou des entrepreneurs de 11 c. 40 (Seine 12 c. 46, autres départements 11 c. 04).

ALGÉRIE.

Par suite de diverses mesures relatives à l'organisation des prisons annexes, 34 de ces lieux de détention, renfermant, au 31 décembre 1877, un effectif de 124 hommes et 6 femmes, et qui étaient compris parmi les chambres ou dépôts de sûreté, ont dû figurer, à partir de 1878, dans la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

TABLEAU UNIQUE.

Déduction faite des nombres ci-dessus (124 hommes, 6 femmes), les chambres et dépôts renfermaient :

Au 31 décembre 1877	4 détenus.
Les entrées forment un total de	19.559 —
Ensemble.	19.563 —
Les sorties de.	19.536 —
Il restait au 31 décembre 1878	27 détenus.
Savoir :	
Détenus civils, hommes 9 }	10 —
— femme 1 }	
Militaires et marins	17 —

Le nombre des journées de détention s'est élevé à 24,907, soit une population moyenne de 68 (détenus civils 62, dont 61 hommes, 1 femme, détenus militaires ou marins 6).

**MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION
ET PRISONS ANNEXES.**

Les tableaux qui vont suivre concernent 55 établissements (département d'Alger 25, de Constantine 19, d'Oran 11), dont 12 maisons d'arrêt, de justice et de correction (Alger 4, Constantine 5, Oran 3) et 43 prisons annexes (Alger 21, Constantine 14, Oran 8).

*TABLEAUX I et II. — Mouvement d'entrée et de sortie.
Population au 31 décembre.*

Au 31 décembre 1877, l'effectif, comprenant les 130 individus alors classés à la statistique des chambres et dépôts de sûreté, était :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
De.	2,446	84	2,530
Le total des entrées s'est élevé à.	32,565	898	33,463
Ensemble.	35,011	982	35,993
Celui des sorties à.	32,460	917	33,377
L'effectif était, au 31 décembre 1878, de.	2,551	65	2,616

Il se répartissait ainsi :

	NOMBRE.			PROPORTION P. O/O.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Adultes :						
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	928	24	949	36.377	32.307	36.277
Attendant leur transfèrement à leur destination	84	1	85	3.282	1.539	3.250
A l'emprisonnement de simple police	60	»	60	2.391	»	2.294
pour un mois et au-dessous	130	5	185	5.086	7.692	5.161
pour plus de un mois jusqu'à deux mois	125	1	126	4.900	1.539	4.817
pour plus de deux mois jusqu'à trois	156	4	160	6.115	6.154	6.117
pour plus de trois mois jusqu'à un an	788	18	756	28.929	27.692	28.892
pour plus d'un an (autorisés à subir leur peine dans les prisons départementales)	227	11	238	8.898	16.923	9.099
Détenus pour dettes envers l'État	40	3	43	1.558	4.615	1.644
— envers les particuliers	3	»	3	0.116	»	0.116
Détenus par mesure administrative	»	»	»	»	»	»
Passagers civils	30	1	31	0.176	1.539	1.185
Militaires et marins	»	»	»	»	»	»
Jeunes détenus :						
En correction paternelle	»	»	»	»	»	»
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi	7	»	7	0.273	»	0.269
Condamnés à six mois et au-dessous	14	»	14	0.547	»	0.535
Jugés, attendant leur transfèrement	9	»	9	0.352	»	0.344
TOTAL	2,551	65	2,616	100.	100.	100.

Les statistiques précédentes ne donnant pas de détails sur la composition de la population des prisons annexes, les chiffres ci-dessus ne peuvent être l'objet d'une comparaison utile avec ceux qui avaient été relevés en 1877.

Le total des journées de détention a été de 985,095, savoir :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	846,728	23,508	870,236
Prisons annexes	112,676	2,183	114,859
	959,404	25,691	985,095
Soit une population moyenne :			
Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, de	2,320	64	2,384
Dans les prisons annexes, de	309	6	315
	2,629	70	2,699

En 1877, la population moyenne des maisons d'arrêt, de justice et de correction était de 1,948 détenus du sexe masculin, 83 du sexe féminin. Quant à la population des prisons annexes, si on la réunit à celle des chambres et dépôts de sûreté, on trouve un total de 376 pour le sexe masculin, 7 pour le sexe féminin, en 1878, contre 333 et 5 en 1877.

En résumé, la population moyenne des maisons d'arrêt, de justice et de correction, des prisons annexes et des chambres et dépôts de sûreté s'est élevée, en 1878, à 2,767 (sexe masculin 2,696, sexe féminin 71), contre 2,369 (sexe masculin 2,281, sexe féminin 88) en 1877. Il y a donc eu, en 1878, pour le sexe masculin, une augmentation de 415, pour le sexe féminin une diminution de 17, soit, sur l'ensemble, une augmentation de 398.

TABLEAUX III et IV. — État sanitaire. — Aliénation mentale. — Suicides.

Le nombre des cas de maladie constatés a été, en 1878 de 1,279, dont 1,260 pour le sexe masculin, 19 pour le sexe féminin, soit, par jour et pour 100 détenus 0.13 et 0.07 contre 0.13 et 0.16 en 1877.

Le total des journées de traitement s'est élevé à 22,553, savoir :

	A L'INFIRMERIE.		A L'HÔPITAL.		TOTAL.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	16,544	82	5,229	606	21,773	688
Prisons annexes	35	»	30	27	65	27
	16,579	82	5,259	633	21,838	715

Soit, par rapport au total des journées de présence de détenus tant dans les établissements dépendant de l'administration pénitentiaire que dans les hôpitaux, une proportion de 2.56 0/0 pour le sexe masculin, 2.85 pour le sexe féminin dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 0.06 et 1.22 0/0 dans les prisons annexes.

Il est décédé 55 hommes, 1 femme, appartenant à la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, dans les infirmeries ; 23 hommes, 2 femmes dans les hôpitaux ; 1 homme, détenu dans une prison annexe, est mort à l'infirmerie. La mortalité est ainsi sur l'ensemble de la population détenue :

Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction :

Pour le sexe masculin de	3.34 0/0
Pour le sexe féminin de	4.54 —

Dans les prisons annexes :

Pour le sexe masculin de	0.92 0/0
Pour le sexe féminin de	néant.

La proportion des décès était, en 1877, de 4.35 0/0 pour le sexe masculin, 2.27 pour le sexe féminin, dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction. Ce renseignement faisait défaut en ce qui concerne les prisons annexes.

Il y a eu un suicide (homme) dans une maison d'arrêt.

On a constaté 8 cas d'aliénation mentale chez les hommes, dont 4 se trouvaient en état de détention préventive et 4 condamnés depuis 15 jours au plus ; 4 autres ont été reconnus atteints d'épilepsie. Il n'est signalé parmi les femmes ni aliénées ni épileptiques.

TABLEAU V. — État disciplinaire.

A raison de la difficulté que, faute d'un personnel expérimenté, la mise en pratique des règlements pénitentiaires rencontre dans les prisons annexes, les renseignements relatifs à l'état disciplinaire de ces établissements offrent peu d'intérêt. Je me bornerai à constater qu'on y a signalé 70 infractions (2 actes de violence, 3 d'immoralité, 2 de refus de travail, 63 infractions diverses) et qu'il y a été infligé un égal nombre de punitions, (150 mises en cellule, 20 retranchements de vivres). Aucune évasion n'a été consommée ni tentée. Aucun détenu n'a été déféré aux tribunaux.

Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, 2 indivi-

us ont comparu devant la juridiction ordinaire, qui a infligé à l'un 3 ans d'emprisonnement pour évasion avec bris de prison et vol, à l'autre 6 mois de la même peine pour coups à un gardien.

La statistique de 1877 ne mentionne ni crime ni délit commis pendant leur détention par des prisonniers.

Le nombre des infractions de la compétence de la justice disciplinaire a été, pour le sexe masculin, de 1,178 (actes de violence 123 ou 10.44 0/0 contre 12.09 en 1877, actes d'immoralité 53 ou 4.50 0/0 contre 4.91, refus de travail 120 ou 10.19 0/0 contre 24.41, infractions diverses 882 ou 74.87 0/0 contre 58.59); pour le sexe féminin de 8 (actes de violence 2, d'immoralité 1, refus de travail néant, infractions diverses 5) au lieu de 5 actes de violence, 1 d'immoralité, 7 de refus de travail, 42 infractions diverses, en 1877. La proportion par jour et pour 100 détenus ressort à 0.14 pour le sexe masculin, 0.04 pour le sexe féminin en 1878, contre 0.23 et 0.18 en 1877.

Il a été infligé un même nombre de punitions, savoir : pour les hommes, mise en cellule 481 ou 40.83 0/0 contre 77.04 en 1877, pain sec et autres privations alimentaires 610 ou 51.78 0/0 contre 19.43, amendes 18 ou 1.53 0/0 contre néant, autres punitions 69 ou 5.86 0/0 contre 3.53; pour les femmes, mises en cellule 3, amendes 2, autres punitions 3.

Pendant l'année, 20 hommes ont tenté de s'évader, 41 ont réussi dans leur entreprise, mais 15 avaient été repris au 31 décembre; en 1877, il y avait eu 29 tentatives et 28 évasions consommées, dont 12 suivies de réintégration.

L'enseignement scolaire n'a pu être organisé dans aucune des prisons départementales de l'Algérie, dont la population se compose, pour une forte proportion, d'indigènes et d'immigrants étrangers ne comprenant pas la langue française.

TABLEAUX VII et VIII. — Travail.

Le nombre des journées de travail s'est élevé à 279,998, dont 271,707 pour le sexe masculin, 8,291 pour le sexe féminin, soit un effectif moyen de 906 travailleurs, 879 du sexe masculin, 27 du sexe féminin, ou, sur 100 détenus :

Sexe masculin	33.43	contre	32.66	en 1877.
— féminin	38.57	—	28.53	—
Ensemble:	<u>33.57</u>	—	<u>32.29</u>	—

Au 31 décembre, la population se trouvait ainsi classée :

	HOMMES et jeunes garçons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Occupés.			
Condamnés	882	30	912
Inculpés, prévenus, accusés, etc.	14	14	28
Inoccupés (malades, infirmes, punis, arrivants, au chômage faute de travail, etc.):			
Condamnés	547	9	556
Inculpés, prévenus, accusés, etc	1,438	23	1,461
	2,531	76	2,627
Soit, sur 100 condamnés:			
Occupés	63.15	76.99	63.43
Inoccupés	36.95	23.07	36.57
	100. »	100. »	100. »
Sur 100 prévenus, etc.:			
Occupés	1.22	11.54	1.44
Inoccupés	98.78	88.46	98.56
	100. »	100. »	100. »
Sur 100 détenus de toutes catégories:			
Occupés	35.12	50.77	35.91
Inoccupés	64.88	49.23	64.49
	100. »	100. »	100. »

La proportion générale des détenus occupés était, en 1877, de 36.42 0/0.

Le produit du travail est monté à 89,253 francs, dont 86,771 fr. 55 c. pour les hommes et les jeunes garçons,

2,481 fr. 45 c. pour les femmes et les jeunes filles. La moyenne ressort,

Par journée de travail :

Pour le sexe masculin à	^{c.} 31.90	contre	^{c.} 36.95	en 1877.
Pour le sexe féminin	29.69	—	32.08	—
Soit pour les deux sexes	<u>31.88</u>	—	<u>36.84</u>	—

Par journée de détention :

Pour le sexe masculin à	^{c.} 9.04	contre	^{c.} 12.21	en 1877.
Pour le sexe féminin à	9.65	—	6.05	—
Soit pour les deux sexes	<u>9.06</u>	—	<u>10.96</u>	—

Sur la somme ci-dessus de 89,253 francs, il a été attribué, aux détenus, 45,759 fr. 11 c.; aux entrepreneurs, 43,493 fr. 89 c., soit, par journée de détention, aux uns 4 c. 65, aux autres 4 c. 41 en 1878 contre 5 c. 10 et 4 c. 93 en 1877.

SIXIÈME PARTIE.

DÉPOT DE CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS.

La population du dépôt de condamnés aux travaux forcés de Saint-Martin-de-Ré était :

Au 31 décembre 1877, de	281	
Il est entré pendant l'année 1878 :		
Venant du lieu de la condamnation	834	} 843
— des maisons centrales	6	
Réintégrés après extraction.	3	
Ensemble	1.124	
Il est sorti :		
Transférés à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane.	1.025	} 1.044
Dirigés, après commutation de peine, sur une maison centrale.	13	
Décédés	6	
La population était, au 31 décembre 1878, de	80	

Savoir :

Condamnés aux travaux forcés	78
Condamné dont la peine a été commuée en déportation.	1
Condamné dont la peine a été commuée en réclusion.	1

Parmi les 1,025 condamnés transférés aux colonies pénales, 4 ont été dirigés sur le quartier spécial établi à la prison d'Avignon pour les forçats, la plupart d'origine africaine ou asiatique, qui doivent subir leur peine à la Guyane. Les autres, soit 1,021, ont été embarqués à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Le 28 février, sur le *Tage*..... 300
 Le 16 juillet, sur la *Loire*..... 355
 Le 28 décembre, sur le *Navarin*..... 366

En vue de la formation de ces trois convois, il a été présenté aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés 1,081 individus, dont 55 ont dû être provisoirement maintenus au dépôt à raison de leur état de maladie; 5 (2 au départ de la *Loire*, 3 au départ du *Navarin*) n'ont pu être embarqués faute de place.

Le nombre des journées de détention s'est élevé, en 1878, à 92,553, chiffre correspondant à une population moyenne de 254 contre 310, en 1877. La durée du séjour au dépôt ressort à 82 jours 1/2; elle était de 86 jours 1/2 l'année précédente.

Les 843 individus entrés pendant l'année 1878 se répartissent ainsi qu'il suit, sous le rapport de la juridiction par laquelle ils ont été condamnés, de la peine prononcée contre eux, de la nature des faits ayant motivé leur condamnation, de leur origine, de leur âge, de leur état civil, etc.

Juridiction (tabl. II).

Cours d'assises..... 790 93.71 91.56 2.15 »
 Tribunaux militaires ou maritimes..... 53 6.29 8.44 » 2.15

Durée de la peine (ibid.).

De 3 à 7 ans..... 159 18.86 24.89 » 6.03
 Plus de 7 à 10..... 472 20.40 36.26 » 15.85
 — 10 à 15..... 168 19.98 10.61 9.32 »
 — 15 à 20..... 198 23.49 11.80 11.69 »
 Plus de 20 ans..... » » 0.11 » 0.11
 A perpétuité..... 146 17.32 16.34 0.98 »

	1878.		1877.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.			
Cours d'assises.....	790	93.71	91.56	2.15	»
Tribunaux militaires ou maritimes.....	53	6.29	8.44	»	2.15
	843	100. »	100. »	2.15	2.15
De 3 à 7 ans.....	159	18.86	24.89	»	6.03
Plus de 7 à 10.....	472	20.40	36.26	»	15.85
— 10 à 15.....	168	19.98	10.61	9.32	»
— 15 à 20.....	198	23.49	11.80	11.69	»
Plus de 20 ans.....	»	»	0.11	»	0.11
A perpétuité.....	146	17.32	16.34	0.98	»
	843	100. »	100. »	24.99	31.99

Nature des crimes ayant motivé la condamnation (tabl. III).

Vol qualifié..... 446 52.91
 Assassinat..... 103 12.22
 Incendie..... 55 6.52
 Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque..... 15 1.78
 Pillage, envahissement de maison habitée à l'aide de violence, etc..... 6 0.71
 Parricide..... 5 0.59
 Empoisonnement..... » »
 Séquestration de personnes..... » »
 Faux en écriture publique..... 26 3.08
 Extorsion de signature..... 2 0.24
 Complicité de viol..... 2 0.24
 — d'infanticide..... 1 0.12
 Détournement de deniers publics..... 1 0.12
 Faux en écriture privée..... » »
 Ventes d'effets militaires..... » »
 Banqueroute frauduleuse..... » »
 Meurtre..... 77 9.13
 Attentat à la pudeur..... 72 8.54
 Viol..... 32 3.80
 Bigamie..... » »

Départements où les condamnés ont été jugés (tabl. IV).

Seine..... 95 11.27 14.61 » 3.34
 Bouches-du-Rhône..... 43 5.10
 Gironde..... 21 2.49
 Calvados..... 20 2.37
 Nord..... 20 2.37 18.72 0.37 »
 Rhône..... 20 2.37
 Seine-Inférieure..... 19 2.25
 Seine-et-Oise..... 18 2.14
 Autres départements de la métropole..... 539 63.94 61.04 2.90 »
 Algérie..... 48 5.70 5.30 0.40 »
 Autres colonies..... » » 0.33 » 0.33

Nationalité (tabl. V).

Espagnols..... 22 2.61
 Italiens..... 20 2.37
 Allemands..... 19 2.25

A reporter..... 61 7.23

	1878.		1877.	AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.			
	843	100. »	100. »	3.41	3.41
	843	100. »	100. »	3.67	3.67
	61	7.23			

	1878.		1877.		AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.			
<i>Report.</i>	61	7.23				
Belges	5	0.59				
Suisses	4	0.48	9.53		»	0.62
Anglais	3	0.36				
Autres étrangers	2	0.24				
Français	768	91.10	90.48	0.62	»	
	843	100. »	100. »	0.62		0.62
<i>Age des condamnés (tabl. VI).</i>						
16 à 20 ans	86	10.20	14.18	»		3.98
21 à 25 —	172	20.40	25.11	»		4.71
26 à 30 —	176	20.88	16.78	4.10	»	
31 à 40 —	214	25.39	24.89	0.50	»	
41 à 50 —	131	14.54	13.85	1.69	»	
51 à 60 —	63	7.47	5.19	2.28	»	
Plus de 60 ans (1)	1	0.12	»	0.12	»	
	843	100. »	100. »	8.69		8.69
<i>État civil (tabl. VII).</i>						
Célibataires et veufs sans enfants	420	49.82	75.43	»		25.61
— — ayant des enfants	13	1.54	0.98	0.56	»	
Mariés ayant des enfants	216	25.62	17.64	7.98	»	
— sans enfants	194	23.02	5.95	17.07	»	
	843	100. »	100. »	25.61		25.61
<i>Religion (tabl. VIII).</i>						
Catholiques	806	95.61	95.77	»		0.16
Protestants	26	3.08	3.90	»		0.82
Israélites	2	0.24	0.22	0.02	»	
Mahométans	6	0.71	»	0.71	»	
N'appartenant à aucun de ces quatre cultes	3	0.36	0.41	0.25	»	
	843	100. »	100. »	0.98		0.98
<i>Professions (tabl. IX).</i>						
Propriétaires, rentiers	6	0.71	0.43	0.28	»	
Professions libérales	32	3.80	2.71	1.09	»	
Employés des services publics et des particuliers	23	2.73	3.03	»	0.30	
Commerçants, fabricants	24	2.85	1.73	1.12	»	
Professions alimentaires	35	4.15	5.09	»	0.94	
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques	85	10.08	15.26	»	5.18	
Industries du bâtiment et du mobilier	181	21.47	21.10	0.37	»	
<i>A reporter.</i>	386	»	»	2.86		6.42

(1) Ayant atteint cet âge postérieurement à la condamnation.

	1878.		1877.		AUGMENTA- TION.	DIMINUTION.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.			
<i>Report.</i>	386	»	»		2.86	6.42
Professions agricoles, journaliers, domestiques	332	39.38	40.59	»	»	1.21
Professions nomades	32	3.80	4 »	»	»	0.20
Militaires et marins	53	6.52	2.27	4.25	»	»
Vagabonds et mendiants	»	»	»	»	»	»
A la charge de leurs familles	38	4.51	3.79	0.72	»	»
	843	100. »	100. »	7.83		7.83
<i>Antécédents judiciaires (tabl. X).</i>						
Ayant subi des condamnations entraînant les peines de la récidive.						
Une	103	12.81				
Deux	98	11.63				
Trois	66	7.83	67.54	»		27.44
Quatre	9	5.81				
Plus de quatre	17	2.02				
Ayant subi seulement des condamnations à un an et au-dessous.						
Une	67	7.95				
Deux	33	4.31	20.99	»		3.67
Trois et plus	41	4.86				
	484	57.42	88.53	»		31.11
Ayant été seulement renfermés comme jeunes détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle						
	37	4.39	5.63	»		1.24
Exempts d'antécédents judiciaires						
	521	61.81	94.16			32.35
	322	38.19	5.84	52.35	»	»
	843	100. »	100. »	2 23		32.35
<i>Parts sur le produit du travail (tabl. XI).</i>						
Un dixième	156	18.51	16.99	1.52	»	
Deux —	182	21.59	20.56	.03	»	
Trois —	505	59.90	62.45	»	2.55	
	843	100. »	100. »	2.55		2.55
<i>État de l'instruction (tabl. XII).</i>						
Illétrés	314	37.25	31.82	5.43	»	
Sachant lire	30	3.56	2.06	50	»	
— lire et écrire	225	26.69	63.96	»	37.27	
— lire, écrire et calculer	219	25.98	1.41	24.57	»	
Possédant l'instruction primaire	40	4.74	0.32	4.42	»	
— une instruction plus élevée	»	1.78	0.43	1.35	»	
	843	100. »	100. »	37.27		37.27

Des commutations de peine ont été accordées à 15 condamnés, dont 1 des travaux forcés à perpétuité en déportation et 14 des travaux forcés à temps en reclusion; 2 hommes ont obtenu une réduction de 5 ans (tableau XIII).

Au point de vue disciplinaire (tableau XIV), la situation a été moins satisfaisante qu'en 1877.

Le nombre des infractions constatées s'est élevé à 788, savoir :

Vols.	2	soit	0.25 0/0	contre	1.66	en	1877.
Voies de fait envers d'autres détenus	44	—	5.58	—	—	—	2.76
Rébellion, mutinerie	19	—	2.41	—	—	—	8.56
Actes d'immoralité.	11	—	1.40	—	—	—	0.45
Infractions au silence.	484	—	61.42	—	—	—	54.42
Refus de travail.	7	—	0.89	—	—	—	0.55
Paresse, négligence dans le travail.	102	—	12.94	—	—	—	15.20
Usage de tabac.	4	—	0.51	—	—	—	0.83
Jeu, trafic, possession d'objets prohibés.	33	—	4.19	—	—	—	3.87
Infractions diverses.	82	—	10.41	—	—	—	11.60

La proportion du nombre des infractions signalées, par jour, eu égard à la population moyenne, ressort, en 1878, à 0.85 contre 0.78 en 1877.

Les mesures auxquelles ont donné lieu ces infractions se répartissent ainsi :

Cellule.	153
Pain sec	26
Autres privations alimentaires.	341
Amendes.	7
Punitions diverses	15
Réprimande	246

Les individus punis sont au nombre de 351, soit 31.23 0/0 par rapport au chiffre des individus ayant été détenus, en 1878, au dépôt de Saint-Martin; on en avait compté 37.39 en 1877.

Le total des journées de cellule s'est élevé à 1,204, celui des journées de privations alimentaires à 1,562, soit, sur 100 journées de détention, 1.30 et 1.69, au lieu de 1.58 et 2.09.

De même que l'année précédente, aucune évasion n'a été accomplie ni tentée.

L'état sanitaire (tableaux XV et XVI) a été aussi moins bon qu'en 1877.

Le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 97, soit, 0.10 par jour et pour 100 détenus, celui des journées d'infirmerie de 1,053 ou 1.62 pour 100 journées de détention, et celui des décès de 6 ou 2.36 0/0 par rapport à la population moyenne. Les proportions étaient respectivement de 0.09 0/0, 2.14 0/0 et 1.98 d'après la dernière statistique.

Les maladies dominantes ont été : les fièvres diverses (24 ou 24.74 sur 100 admissions), les indigestions et embarras gastriques (22 ou 22.68 0/0), les gastrites, entérites, diarrhées (90 ou 9.28 0/0), les maladies des organes génitaux (8 ou 8.25 0/0), les pneumonies, pleurésies (7 ou 7.22 0/0). Les décès se répartissent ainsi : pneumonie, pleurésie, 4, phtisie 1, entérite 1.

On n'a constaté aucun cas d'aliénation mentale ou d'épilepsie, et il n'a pas été commis de suicide (tableau XVII).

Le tableau XVIII constate que le nombre des journées de travail s'est élevé à 60,733, soit une moyenne de 197 travailleurs ou 77.56 sur 100 détenus, en 1878, contre 82.21 en 1877; au 31 décembre, 78 individus ou 87.50 0/0 étaient occupés, tandis que 57.15 seulement se trouvaient dans ce cas à la fin de l'année précédente.

Les genres de travaux auxquels ont été employés les condamnés sont les suivants :

Echarpillage de cordes.	100	ouvriers.
Confection de sacs en papier.	25	—
Filage d'étoupes.	12	—
Confection de vêtements	11	—
Menuiserie	7	—
Chaussonnerie.	5	—
Services économiques	37	—

Le montant du produit du travail a atteint seulement le chiffre de 24,912 fr. 05 c. ou 41 c. 02 par journée de travail, 26 c. 91 par journée de détention, en 1878, au lieu de 43 c. 20 et 30 c. 11 en 1877.

La somme de 24,912 fr. 05 c. a été ainsi répartie (tableau XIX) :

	fr. c.	c.	
Aux détenus.	6,662	73	soit 7 20 par journée de détention.
A l'entrepreneur.	18,249	32	— — — —

En 1877, la moyenne du gain journalier des détenus était de 8 c. 24, celle des dixièmes concédés à l'entrepreneur de 21 c. 87.

Les condamnés ont dépensé sur leur pécule, comprenant, indépendamment du produit de leur travail, entièrement disponible dans l'établissement, les fonds apportés par eux ou déposés à leur profit, une somme de 14,350 fr. 34 c., savoir (tableau XX) :

	fr. c.	fr. c.
Achat de pain	808 10	7,587 63
— d'autres aliments	6,779 53	
— d'effets d'habillement et menus ustensiles		6,088 46
Secours aux familles		81 30
Dépenses accidentelles (ports de lettres, frais d'actes, etc.)		592 95
Total égal		<u>14,350 34</u>

Soit, par journée de détention :

Pain et autres aliments	c.	c.
	8 20	7 98
Effets d'habillement et menus ustensiles	6 58	5 83
Autres dépenses	0 72	1 49
	<u>15 50</u>	<u>15 30</u>
		en 1877.

Il est à remarquer que les condamnés aux travaux forcés emploient en achats d'effets d'habillement et menus ustensiles presque autant qu'en achats de vivres, tandis que les détenus des maisons centrales n'affectent au premier de ces articles qu'une très faible portion de leur pécule. Cette différence correspond aux dépenses que les forçats sont autorisés à faire pour se pourvoir de divers objets à leur usage au moment de leur embarquement.

Les tableaux XXI et XXII résument ainsi qu'il suit les renseignements relatifs à la répartition des journées de détention et à la situation de la population au 31 décembre :

TABLEAUX.

	JOURNÉES DE DÉTENTION.		POPULATION AU 31 DÉCEMBRE.		
	1878.		1878.		1877.
	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Nombre.	Proportion p. 0/0.	Proportion p. 0/0.
Travail	60,733	63.62	69.70	70	87.50
Chômage, faute de travail	»	»	»	»	97.16
Repos { arrivants	843	0.91	0.21	4	1.25
{ jours fériés	8,503	9.19	10.04	»	»
{ prescription médicale	492	0.53	0.44	»	»
{ expectative d'embarquement	19,275	20.83	15.89	»	»
Maladie	1,503	1.62	2.14	9	11.25
Cellule de punition	1,204	1.30	1.58	»	1.42
	92,533	100. »	100. »	100. »	100. »

Conformément au règlement du 20 octobre 1873, les condamnés doivent être soumis, avant leur embarquement, à un régime fortifiant et dispensés de travail pendant une période dont la durée a été fixée à quinze jours, mais qui se trouve fréquemment prolongée par suite des retards que peut subir l'arrivée en rade de l'île d'Aix des navires servant aux transports à destination de la Nouvelle-Calédonie. On a vu plus haut (tableau I bis) que le nombre des individus présentés à l'examen des commissions médicales s'est élevé à 1,081. Les journées passées sous le régime d'expectative d'embarquement formant un total de 19,275, la durée moyenne de ce régime ressort à 17 jours 83; elle était, en 1877, de 18 jours 64.

SEPTIÈME PARTIE.

DÉPENSES. — ÉTAT DU PERSONNEL.

Le service pénitentiaire a fait l'objet, au budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1878, de dix chapitres numérotés XIV à XVII, XVII *bis*, XVII *ter*, XVIII à XXI). Les crédits primitifs ou supplémentaires ouverts à ces chapitres forment un total de 24,866,725 francs, savoir :

Chapitre XIV.	Personnel	5,479,000 francs.	
— XV.	Entretien des détenus.	12,507,080	—
— XVI.	Transport des détenus et des libérés; secours de route	533,000	—
— XVII.	Travaux ordinaires aux bâtiments (services à l'entreprise).	229,000	—
— XVII <i>bis</i> .	Mobilier (services à l'entreprise)	86,000	—
— XVII <i>ter</i> .	Travaux ordinaires aux bâtiments et mobilier (services en régie).	290,000	—
— XVIII.	Exploitations agricoles. Dépenses diverses.	668,645	—
— XIX.	Acquisitions et constructions	560,000	—
— XX.	Subvention aux départements par l'exécution de la loi du 5 juin 1876.	264,000	—
— XXI.	Remboursement sur les produits du travail des détenus.	4,250,000	—
	Total égal.	24,866,725 francs.	

Les dépenses effectuées s'élèvent, pour le chapitre XX, à 101,012 francs, et pour les neuf autres chapitres à la somme totale de 24,081,406 fr. 50 c., savoir :

	PERSONNEL.	ENTRETIEN des détenus.	TRANSPORT des détenus et des libérés. Secours de route.	TRAVAUX ordinaires aux bâtiments. Mobilier.	EXPLOITATIONS agricoles, dépenses diverses.	ACQUISITIONS et constructions.	REMBOURSEMENT sur le produit du travail.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
France.								
Maisons centrales.	4,487,276 01	2,598,087 43	» »	269,458 06	43,242 25	359,916 93	3,384,605 27	8,112,205 65
Pénitenciers agricoles.	284,239 17	574,023 95	» »	51,748 84	119,943 49	21,683 14	421,355 10	1,272,993 69
Maisons de détention.	94,321 89	214,672 85	» »	8,620 85	153 40	» »	54,509 43	372,286 82
Dépôt de forçats.	53,573 45	85,087 27	» »	24,226 61	42 95	» »	54,514 96	217,422 24
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté.	2,709,893 24	5,524,905 78	» »	63,535 95	234,975 67	» »	115,000 »	8,618,310 65
Établissements de jeunes détenus (publiques).	292,487 26	407,865 62	» »	51,987 01	422,809 53	89,884 75	10,070 65	975,414 82
(privés) { garçons	» »	4,473,453 30	» »	» »	29,500 »	» »	» »	4,502,633 30
filles.	» »	391,321 50	» »	» »	19,000 »	» »	» »	410,321 50
Transport des détenus et des libérés.	163,964 »	» »	471,425 35	26,945 39	19,098 63	» »	» »	681,403 37
Frais de séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.	» »	35,045 97	» »	» »	» »	» »	» »	35,045 97
Algérie.								
Maisons centrales.	475,526 58	306,500 93	» »	43,486 37	3,487 »	» »	234,692 90	823,694 48
Maisons d'arrêt, de justice, etc.	132,839 50	570,685 84	» »	1,844 »	41,773 34	» »	» »	737,142 65
Établissements privés de jeunes détenus.	» »	52,187 »	» »	» »	» »	» »	» »	52,187 »
Transport des détenus.	» »	» »	29,054 88	» »	» »	» »	» »	29,054 88
Frais de séjour de détenus hors des établissements pénitentiaires.	» »	8,833 46	» »	» »	» »	» »	» »	8,833 46
Dépenses communes aux divers services.	61,498 75	» »	» »	» »	49,967 86	» »	» »	111,466 61
	5,475,630 25	12,402,300 57	500,477 23	541,532 08	623,933 82	474,484 82	3,974,745 01	23,990,100 78

Ces dépenses sont atténuées par la perception, au profit du Trésor, d'une somme de 5,600,481 fr. 59 c. encaissée, soit à charge de remboursement, soit à titre définitif et provenant tant du produit du travail des détenus que de divers produits accessoires. Cette somme se décompose ainsi :

FRANCE.

	Fr.	C.
Maisons centrales de force et de correction.	4,545,325	94
Pénitenciers agricoles.	222,416	99
Maisons de détention.	82,227	17
Dépôt de forçats.	52,639	56
Établissements publics de jeunes détenus.	133,958	91
Prisons de la Seine.	312,257	85

ALGÉRIE.

Maisons centrales de force et de correction.	251,655	17
--	---------	----

D'autre part, il a été rétabli au crédit du chapitre XV une somme de 14,435 fr. 89 c. pour frais d'entretien de détenus militaires et marins déposés dans les prisons civiles, et au crédit du chapitre XVI une autre somme de 1,267 fr. 45 c. représentant les frais de transfèrements de prisonniers des mêmes catégories. Mais comme les données numériques afférentes à ces individus figurent dans les tableaux de la statistique, il n'y a pas lieu de retrancher des comptes du service pénitentiaire les sommes dont il s'agit.

Si l'on considère séparément les divers groupes d'établissements pénitentiaires, abstraction faite des dépenses dites d'acquisitions et constructions, on constate que les frais de détention comprenant les émoluments des personnes, l'entretien des détenus, les travaux ordinaires aux bâtiments, les fournitures de mobilier, etc., etc., s'élèvent, après imputation des produits versés au Trésor à la somme de 17,052,366 fr. 08 c., savoir :

FRANCE.

	Fr.	C.
Maisons centrales de force et de correction.	3,206,962	78
Pénitenciers agricoles.	1,028,893	56
Maisons de détention.	290,059	65
Dépôt de forçats.	164,782	68

A reporter. 4,690,698,67

<i>Repart.</i>	4,690,698 67
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine) . .	2,042,885 42
— — — (autres dép.)	6,293,187 37
Établissements de jeunes détenus, publics	751,271 16
— — — privés, garçons	1,502,653 30
— — — filles	410,321 50

ALGÉRIE.

Maisons centrales de force et de correction	572,039 01
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	737,142 65
Établissement privé de jeunes garçons	52,187 »

TOTAL ÉGAL. 17,052,366 08

Soit, par journée de détention :

FRANCE.

	fr. c. m.	contre	fr. c. m.	en 1877.
Maisons centrales de force et de correction	0 51 88		0 51 84	
Pénitenciers agricoles	1 59 74	—	1 37 00	—
Maisons de détention	1 55 74	—	1 62 25	—
Dépôt de forçats	1 78 04	—	1 43 14	—
Maison d'arrêt, de justice et de correction (Seine)	4 01 51	—	0 93 43	—
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (autres départements)	0 96 71	—	0 95 55	—
Établissements de jeunes détenus, publics	1 04 83	—	0 98 74	—
— — — privés, garç.	0 77 33	—	0 77 81	—
— — — filles	0 63 01	—	0 62 93	—

ALGÉRIE.

Maisons centrales de force et de correction	0 73 59	contre	0 92 27	en 1877.
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	0 72 98	—	0 72 49	—
Établissement privé de jeunes détenus	1 07 77	—	1 07 89	—

La moyenne générale, pour les établissements de toute catégorie, en France et en Algérie, ressort à 82 c. 11 contre 79 c. 63 en 1878. Dans les maisons centrales de France, on trouve que la dépense, qui s'est élevée, sur l'ensemble, à 51 c. 84 en 1878 contre 54 c. 84 en 1877, a été :

En ce qui concerne les hommes de 57 c. 72 contre 58 c. 28 (maisons de force 47 c. 77, maisons de correction 61 c. 23, contre 47 c. 47 et 60 c. 90).

En ce qui concerne les femmes de 28 c. 36 contre 26 c. 81.

La somme de 471,481 fr. 82 c. imputée sur les crédits du chapitre XIX du budget a été employée aux travaux ci-après :

Maisons Centrales.

	fr. c.
<i>Albertville.</i> Achèvement des deux ailes du bâtiment central	1,029 02
<i>Aniane.</i> Construction d'une chapelle	13,277 57
<i>Landerneau.</i> Construction d'un bâtiment pour ateliers, école, etc.	89,441 90
<i>Loos.</i> Réfection des toitures	5,356 29
<i>Riom.</i> Reconstruction du bâtiment de la manutention	10,824 00
<i>Rennes.</i> Continuation des travaux de construction	200,437 51
<i>Clairvaux.</i> Construction d'ateliers	28,050 64
<i>Gaillon.</i> Installation de l'éclairage au gaz	11,500 »

Pénitenciers Agricoles.

<i>Casabianda.</i> Construction de logements d'employés, etc.	19,871 63
<i>Chiavari.</i> Construction de routes, d'aqueducs, etc.	1,811 50

Établissements de Jeunes détenus.

<i>Saint-Hilaire.</i> Construction d'ateliers, hangards pour le service agricole	1,313 56
<i>Saint-Maurice.</i> Construction d'une chapelle et installations diverses	88,568 19
TOTAL ÉGAL.	<u>471,481 82</u>

Les dépenses du service des transports par voitures cellulaires forment un total de 596,140 fr. 52 c. Dans ce chiffre, les frais de transfèrement proprement dits (locomotion, nourriture en route, chauffage des wagons, blanchissage, etc.) sont compris pour 386,162 fr. 50 c. Le nombre des individus transportés étant de 24,117, la moyenne ressort à 16 fr. 01 c. en 1878, contre 15 fr. 73 c. en 1877.

La transformation des prisons départementales, en vue de l'application de la loi du 5 juin 1875 a donné lieu, en 1878, à une dépense de 101,012 francs, savoir :

	fr. c.
Subvention au département du Doubs pour la construction, à Besançon, d'une maison d'arrêt, de justice et de correction	27,946 42
— au département de Seine-et-Oise, pour la reconstruction de la prison de Pontoise	16,122 76
— au département de la Côte-d'Or, pour l'appropriation d'une maison d'arrêt et de dépôt près le Palais-de-Justice de Dijon	17,982 69
— au département d'Indre-et-Loire, pour diverses appropriations à la prison de Tours	11,200 60
— au département de Maine-et-Loire, pour diverses appropriations à celle d'Angers	7,361 16
<i>A reporter.</i>	<u>80,613,63</u>

	fr. c.
<i>Report.</i>	80,613,63
Subvention au département de Seine-et-Oise, pour diverses appropriations à la maison d'arrêt et de justice de Versailles	3,110 63
— à la prison d'Étampes.	1,687 74
Ensemble.	85,412 »
Confection de plans-spécimens.	15,600 »
TOTAL ÉGAL.	101,012 »

Le personnel des divers services pénitentiaires, qui comptait 4,920 fonctionnaires, employés ou agents, à la fin de l'année 1877, présentait, au 31 décembre 1878, un effectif de 4,928, savoir :

	ADMINISTRATION. Services économiques. Services agricoles. Comptabilité.	ENSEIGNEMENT.	CULTE.	SERVICE DE SANTÉ.	SERVICE DES BATIMENTS.	GARDIENS-CHEFS.	PREMIERS GARDIENS. Gardiens commis greffiers. Gardiens ordinaires. Contremaitre.	SURVEILLANTES.	TOTAL.
France.									
Maisons centrales	134	16	34	43	22	15	733	133	1,480
Pénitenciers agricoles	27	2	4	6	3	3	139	»	184
Maisons de détention	7	»	2	2	1	1	34	»	47
Dépôt de forçats	4	»	2	1	1	1	31	»	40
Maisons d'arrêt, de justice et de correction (Seine)	69	2	13	23	»	10	241	71	429
Autres départements	53	37	381	368	»	371	841	483	2,504
Établissements de jeunes détenus	24	6	6	5	»	5	166	»	212
Transports cellulaires	2	»	»	1	»	25	50	»	78
Algérie.									
Maisons centrales	12	2	3	5	3	2	101	6	134
Maisons d'arrêt, de justice et de correction	9	»	3	13	»	39	99	7	170
	341	65	448	467	30	472	2,405	700	4,928

En rapprochant ces totaux de ceux qu'accuse le statistique de l'année précédente, on constate les différences ci-après :

<i>Augmentation.</i>		
	France.	Algérie.
Administration, comptabilité, etc.	»	2
Enseignement	10	2
Culte	3	»
Service médical	»	4
Service de surveillance	»	26
	<u>13</u>	<u>34</u>
<i>Diminution.</i>		
	France.	Algérie.
Administration, comptabilité, etc.	9	»
Service médical	4	»
Service des bâtiments	1	»
Service de surveillance	25	»
	<u>39</u>	<u>»</u>

Soit une diminution nette de 26 en France et une augmentation de 34 en Algérie.

En résumé, Monsieur le Ministre, l'administration pénitentiaire a eu à pourvoir, en 1878, avec le concours de ces 4,928 fonctionnaires, employés ou agents, à la détention d'une population dont la moyenne a été de 56,896 individus, au transport d'environ 27,000 prisonniers, dont 24,117 par les voitures cellulaires, et ses dépenses se sont élevées à 24,091,112 fr. 78 c., ses recettes à 5,600,480 fr. 59 c., de sorte que ce service a coûté, en définitive, au Trésor, 18,490,631 fr. 19 c.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'administration pénitentiaire,
A. MICHON.